

Université de Montréal

**Le développement durable entre Kapak^u et Québec : étude
culturelle de discours institutionnels québécois et innus sur
*la Romaine***

par

Julien Voyer

Département de sociologie
Faculté des arts et des sciences

Mémoire présenté à la Faculté des Études supérieures
en vue de l'obtention du grade de Maîtrise ès Science (M.Sc.)
en sociologie

Décembre 2016

© Julien Voyer, 2016

Université de Montréal

Ce mémoire intitulé :

**Le développement durable entre Kapak^u et Québec : étude
culturelle de discours institutionnels québécois et innus sur
*la Romaine***

Présenté par :

Julien Voyer

a été évalué par un jury composé des personnes suivantes :

Danielle Juteau

Président-rapporteur

Sirma Bilge

Directrice de recherche

Chantal Benoit-Barné

Membre du jury

Résumé

Ce mémoire se penche sur un sujet d'actualité qui fait l'objet de polémiques ponctuelles au Québec depuis 2006 : *La Romaine*, la construction d'un complexe hydroélectrique qui harnache l'une des dernières grandes rivières sauvages de la province. Spécifiquement, cette étude s'intéresse à des discours institutionnels québécois et innus sur ce projet. L'analyse s'appuie sur des mémoires déposés à la consultation menée en 2008 par le *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (BAPE). Faisant converser les études de l'ethnicité, le concept de colonialisme d'occupation blanche [*settler colonialism*] et les études culturelles, ce mémoire jette de nouvelles lumières sur le rôle des dispositifs du développement durable et des grands barrages en contexte colonial. En premier lieu, cette recherche présente une trame historique sur le renouveau de la relation entre peuples innu et québécois centrée, tour à tour, sur l'agriculture, l'exploitation forestière et les grands barrages. L'objectif est d'exposer comment ce rapport interethnique, en constante mutation, a été marqué par différents modes d'aménagement du territoire. Dans un deuxième temps, ce portrait nous amène à examiner la conjoncture sociopolitique d'où émerge *la Romaine*. Suivant cette contextualisation, l'application d'une grille d'analyse des débats sociotechniques permet de découvrir les manières dont le développement durable module les systèmes de représentations collectives à l'égard des rapports interethniques et des régimes énergétiques contemporains. Cette analyse expose, simultanément, la régénérescence d'un imaginaire d'occupation colonial québécois et l'émergence de contre-discours innus. Ultimement, cette recherche se conclut en interrogeant les termes et possibilités d'un développement durable décolonial.

Mots clés : Développement durable — Innu — La Romaine — Barrage — Ethnicité — Études autochtones — Aménagement territorial — Colonialisme d'occupation blanche

Abstract

The event on which this thesis aims its focus is a topic of controversy in Quebec since 2006 : *la Romaine*, a hydroelectric complex involving the harnessing of one of the last great wild rivers in the province. Specifically, this study examines the new Innu and Quebecer institutional discourses on this project. The analysis takes as material of study the reports submitted to the consultation conducted in 2008 by the *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (BAPE). Establishing a dialogue between ethnic studies, the concept of white settler colonialism and cultural studies, this paper sheds light on the role of the apparatus of sustainable development and of great dams in a colonial context. First, this research provides an historical framework on the renewal of the relationship between Quebec's and Innu's people centred, in turn, on agriculture, logging and large dams. The goal is to explain how this interethnic relationship, in constant metamorphosis, has been marked by different models of settling the territory. Secondly, this picture leads us to examine the socio-political situation from which emerges *la Romaine*. Following this contextualization, the application of a socio-technical grid of analysis allows to discover the ways in which sustainable development modulates the collective systems of representations in regards to interethnic relations and contemporary energetic regimes. This analysis expose simultaneously the regeneration of a settler's imaginary for the Quebecers and the emergence of counter-discourses for the Innus. Ultimately, this research concluded by questioning the terms and possibilities of a decolonial sustainable development.

Keywords: Sustainable Development — Innu — La Romaine — Dam — Ethnicity — Indigenous Studies — Spatial Planning — White Settler Colonialism

Table des Matières

Résumé.....	i
Abstract	ii
Liste des sigles	vi
Remerciements	vii
Introduction	2
1. Le rapport aux Premières Nations comme impensé	2
2. <i>La Romaine</i> en territoire ancestral innu	5
3. Plan de mémoire	6
Chapitre I — Planter le décor : le contexte historique.....	10
1. De la colonie d’Habitation à la <i>survivance</i> [1535 à 1840]	11
1.1. L’agriculture comme aménagement colonial	11
1.2. La communalisation des Canadiens.....	12
1.3. Les premiers contacts : du traité au repli.....	13
1.4. Constat sur les premiers contacts.....	13
2. L’expansion agroforestière [1840 à 1940]	14
2.1. La fin du triple partenariat	14
2.2. La résistance innue face à l’expansion.....	15
2.3. La prolétarianisation des Canadiens français	16
2.4. Constat sur l’arrivée de l’ère de la farine	17
3. L’hydroélectricité québécoise [1940 à aujourd’hui]	17
3.1. La phase développementaliste des grands barrages	17
3.2. Entre le Nouveau-Québec et la Révolution tranquille.....	18
3.3. Les résistances autochtones face aux projets de la Baie-James.....	20
3.4. Entre les traités modernes et le développement durable	22
3.5. Constat sur l’essor de nationalismes en tension.....	23
Chapitre II : Entrer dans l’action : la conjoncture scientifique, économique et idéologique	25
1. <i>La Romaine</i> et le Plan Nord : entre renouveau et continuité	26
1.1. Descriptif du projet.....	26
1.2. Un nouveau contexte de gouvernance.....	27
1.3. Entre transition énergétique et régime hydroélectrique	28
1.4. Au cœur du Plan Nord.....	30
1.5. Participations et contestations autour de <i>la Romaine</i>	31
1.6. Constat sur <i>la Romaine</i>	32
2. Le développement durable en question	33
2.1. Naissance du concept et diffusion	33
2.2. Un outil du néolibéralisme ?.....	35
2.3. Se développer <i>comment</i> ? Et <i>pour qui</i> ?	37
2.4. Constat sur le développement durable	38
3. Le Bureau d’audiences publiques sur l’environnement (BAPE).....	39
3.1. La naissance du BAPE	39
3.2. Son rôle normatif.....	40
3.3. Le « défi » des Premières Nations	41
3.4. Constat sur le BAPE	41

4.	Les discours institutionnels : agents et laboratoires idéologiques	42
4.1.	La Fédération des chambres de commerce du Québec.....	42
4.2.	L'Association des ingénieurs-conseils du Québec	44
4.3.	Le Conseil des Innus d'Ekuanitshit	46
4.4.	Le Regroupement Mamit Innuat.....	48
4.5.	Constat sur les institutions	50
Chapitre III : Un recul réflexif : le cadre théorique et la problématique		51
1.	Considérations épistémologiques liminaires.....	52
1.1.	Une recherche décoloniale ?.....	52
1.2.	La pensée et sensibilité intersectionnelle	54
2.	Le cadre conceptuel.....	56
2.1.	L'ethnicité.....	56
2.2.	Les sociétés d'occupation blanche [<i>white settler society</i>].....	62
2.3.	Discours, pouvoir et hégémonie.....	69
3.	La problématique	73
4.	Méthodologie	73
4.1.	Le choix de matériel d'analyse.....	73
4.2.	Méthode d'étude des espaces publics sociotechniques	74
Chapitre IV – Le développement (économique, technique et durable) du Québec, un discours colonial ?		78
1.	La Fédération des Chambres de Commerce du Québec	79
1.1.	Qu'est-ce que l' <i>entrepreneurship</i> nous dit sur l'ethnicité québécoise ?	79
1.2.	Le développement durable, une opportunité d'affaires ?.....	82
1.3.	<i>La Romaine</i> , pour une « réalisation sans ambages [sic] »	84
1.4.	Constat sur le discours de la FCCQ	87
2.	L'Association des ingénieurs-conseils du Québec	88
2.1.	L'AICQ au cœur de l'histoire du « Québec moderne ».....	88
2.2.	Le développement durable comme exploit national.....	92
2.3.	Quand le développement technique cherche à se vendre	95
2.4.	Constat sur le discours de l'AICQ.....	98
Chapitre V : Les discours institutionnels innus au prisme des mouvements de résurgence autochtone		100
1.	Le Conseil des Innus d'Ekuanitshit.....	101
1.1.	La parole des Aînés comme savoirs experts	101
1.2.	Le Conseil comme une partie prenante réticente	104
1.3.	Situer le recours aux droits ancestraux	107
1.4.	Constats sur le contre-discours du Conseil des Innus d'Ekuanitshit	110
2.	Le Regroupement Mamit Innuat	111
2.1.	Des services sociaux pour et par les Innus	111
2.2.	L'épanouissement social autochtone comme contre-discours	115
2.3.	Des coopérations interethniques pour contrer la déstabilisation	118
2.4.	Constat sur le Regroupement Mamit Innuat	121
Conclusion		122
1.	Relire l'histoire coloniale québécoise	122
2.	Un regard politique sur les aménagements énergétiques	124
3.	Des identités professionnelles et ethniques à réimaginer	125
4.	Poursuivre l'étude critique des consultations publiques	128

5. L'ambivalence du développement durable.....	130
Annexe.....	152
1. Les grilles d'analyse.....	152

Liste des sigles

AICQ : Association des ingénieurs-conseils du Québec

APNQL : Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador

BAPE : Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

CAM : Conseil Attikamekw-Montagnais

CANZAUS : Australie, Canada, États-Unis et Nouvelle-Zélande

CBJNQ : Convention de la Baie-James et du Nord québécois

CIDA : *Canadian International Development Agency*

CNDP : Commission nationale du débat public

CSSSPNQL : Commission de la Santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador

EDC : Exportation et développement Canada

ERA : Entente sur les répercussions et les avantages

FAQ : Femmes Autochtones du Québec

FCCQ : Fédération des Chambres de Commerce du Québec

GES : Gaz à Effet de Serre

ICRA : *International Commission for the Rights of Aboriginal people*

IRIS : Institut de recherche et d'informations socio-économiques

MAINC : Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien

MLH&P : *Montréal Light, Heat and Power Company*

OCPM : Office de consultation publique de Montréal

ONU : Organisation des Nations Unies

UNESCO : *United Nations Educational Scientific and Cultural Organization*

SM-3 : Sainte-Marguerite-3

SNC : Surveyer, Nenniger et Chênevert

TEK : *Traditional ecological knowledge*

TVA : *Tennessee Valley Authority*

Remerciements

Je remercie le Conseil de recherches en sciences humaines du Canada (programme de bourses d'études supérieures du Canada au niveau de la maîtrise) pour son support financier.

Je tiens à remercier également ma directrice, la professeure Sirma Bilge pour son soutien, ses lectures inspirantes et ses conseils inspirés. Merci à Geneviève Meaney, technicienne de gestion des dossiers étudiants, et Arielle Tordjman, agente de secrétariat, pour leur aide. Merci à mes collègues, à ma famille et à mes amis pour leurs conseils, amour et camaraderie.

Merci à Véronique de m'avoir poussé dans le dos.

Merci à Eduardo pour ses encouragements quotidiens.

« Les Innus auraient dit : "Venez, débarquez". Ils ont dû dire "Kapak"
aux Français et ceux-ci ont compris qu'on leur disait : "Québec". »

Desanges Saint-Onge dans
(Vincent et Bacon 2003, 8-9)

Introduction

Quand j'étais jeune, je ne voyais pas les peuples autochtones. Je ne les voyais pas sur les cartes, pas dans ma ville, pas dans les émissions de télévision. Les Amérindiens m'étaient racontés comme morts, comme des fantômes qui viennent hanter les campeurs isolés et comme des guerriers anciens dont le sang a coloré les rivières ocre de ma région. À l'occasion des débats qu'a suscités le complexe hydroélectrique de *la Romaine*¹, j'en suis venu à non seulement approfondir ma connaissance des réalités autochtones, mais aussi, à interroger mon récit ethnique, celui québécois, à leur égard. Avec ce chapitre introductif, je situe ma démarche, dans le contexte sociopolitique de conscientisation et de mise en publicité des enjeux autochtones d'où elle a surgi. À cet effet, je présente, d'abord, des travaux académiques et des mouvements sociaux qui ont mis en visibilité les tensions au cœur du rapport social Autochtone/Allochtone² au Canada. Ensuite, je recentre le regard sur le complexe hydroélectrique de *la Romaine*. Si cet aménagement territorial a suscité, lors des grèves étudiantes de 2012, de nombreux débats sur la place publique montréalaise, il a aussi donné lieu, depuis son annonce en 2006, à des polémiques en Côte-Nord entre le peuple innu et les Allochtones québécois. C'est ainsi, à travers cet alignement de débats régionaux/métropolitains que ce mémoire s'est initié. Sous cet angle, cette recherche se pose, elle-même, comme un produit d'une conjoncture où s'exposait, se discutait et se réaménageait un rapport interethnique. Je conclus cette section en exposant le plan du mémoire. Ultimement, en plus de dresser un portrait inédit des discours institutionnels innus et québécois sur l'aménagement territorial, j'interrogerai le rôle des discours occidentaux aux atours progressistes — le développement durable, le professionnalisme, la croissance économique et le nationalisme — dans un contexte colonial non résolu.

¹ Tout au long de ce mémoire, lors de l'emploi du terme « la Romaine », l'italique sera utilisé pour désigner le complexe hydroélectrique et la police normale lorsqu'il s'agit de la rivière.

² Notons que, dans le système légal canadien, les catégories liées à l'autochtonité renvoient à trois groupes : les Inuits, les Autochtones et les Métis. En particulier, la catégorie autochtone se subdivise en Indiens non-inscrit (ou sans statut), Indiens inscrits, Indiens visés par un Traité et Indiens non visés par un traité. Les métis et les Indiens sans statut ont été reconnus récemment également comme relevant de la Loi sur les Indiens (Galloway et Fine 2016) Le terme allochtone réfère à tous les autres groupes (les descendants des colonisateurs, comme des immigrés, etc.).

1. Le rapport aux Premières Nations comme impensé

Il m'a fallu lire, d'abord, sous la plume de différents chercheurs et chercheuses, qu'il y a des normes et des conventions canadiennes comme québécoises qui effacent les réalités des peuples autochtones pour les comprendre. Lorsque j'ai rencontré l'affirmation de la sociologue Régine Robin selon laquelle l'existence des Premières Nations se pose comme « le véritable impensé de la culture québécoise qui viendra la hanter encore longtemps » (Robin 2011, 541), je me suis ainsi questionné sur les angles morts de la citoyenneté québécoise. L'effacement des réalités autochtones serait-il donc, au cœur du cours normal des institutions démocratiques dans la province ? Dans la même lignée, mais cette fois à l'échelle du Canada, j'ai été interpellé par la métaphore du palimpseste que Joyce Green, politologue, utilise pour imager la superposition de la société canadienne aux réalités autochtones — impliquant leur effacement. Elle écrit que ce processus demande et a demandé « le recours constant à une panoplie de techniques et de dispositifs intellectuels, mythologiques, politiques, juridiques, culturels et idéologiques, de telle sorte que la majorité des Canadiens l'ignore [la réalité coloniale] » (Green 2004, 11). De telles déclarations ont suscité chez moi différentes réflexions. D'abord, sur le plan citoyen : de quelle manière se crée cet impensé ? Comment s'aménage-t-il dans nos institutions démocratiques ? Ensuite, elles m'ont interpellé en tant que chercheur : que nous disent les sciences humaines sur cet effacement organisé socialement ? Est-ce que les chercheurs peuvent eux-mêmes le perpétuer ? En continuant à lire sur le sujet, je me suis peu à peu conscientisé aux dynamiques sociales en jeu autant au niveau citoyen que dans mon rôle de chercheur.

J'ai parcouru la littérature portant sur les nouveaux projets d'inclusion politique plein d'espoir. Face à ces écrits, j'ai vite déchanté. Je réalisais qu'autant les modèles politiques d'inclusion — l'interculturalisme québécois comme le multiculturalisme canadien — faisaient l'objet de critiques postcoloniales. Toute une littérature académique (de différentes allégeances théoriques et critiques) a avancé que, sous des atours inclusifs, ces deux modèles reproduisent l'invisibilisation des réalités des nations autochtones (Cornellier 2016 ; Delâge 2000 ; Labelle et Salée 1999 ; Poirier 2000 ; Salée 2010). À cet égard, Cornellier a expliqué récemment que l'interculturalisme suppose une conscience historique québécoise qui nécessite la neutralisation (ou l'effacement) de l'autochtonité

(Cornellier 2016, 79). De son côté, l'historien et sociologue Denys Delâge a affirmé (à partir d'une posture nationaliste québécoise, bien différente de celle de Cornellier et Salée) que le « multiculturalisme [...] tout en reconnaissant la part de toutes les communautés à la constitution culturelle du Canada, occulte la permanence des peuples fondateurs » (Delâge 2000, cit. dans Brière 2001, 181). Les nouvelles politiques du vivre-ensemble canadien comportaient donc aussi leurs angles morts? Pas seulement. J'ai finalement appris qu'il me fallait aussi interroger les institutions qui représentaient les principes de justice occidentaux. Par exemple, sur le plan légal, des politologues et juristes ont exposé les manières dont le cadre légal canadien a effacé l'histoire des traités et les traditions légales autochtones (Émond 2005 ; Lacasse 2004). En perdant des illusions normatives sur ce que « devaient » faire les modèles politiques et les institutions occidentaux, j'ai commencé à me questionner sur les dynamiques sociales concrètes qui renouvelaient le rapport Autochtone/Allochtone au Canada. J'apprenais à voir les dimensions coloniales et inégalitaires de ce rapport. En m'interrogeant sur les institutions canadiennes et québécoises, au regard des peuples autochtones, j'ai commencé à porter plus d'attention à leurs propres visions sur la situation.

En 2012, les voix militantes du mouvement autochtone pancanadien *Idle No More* se faisaient entendre, par le cri et le chant, (ré)affirmant les projets de souveraineté des peuples autochtones sur la place publique canadienne. De la section Québec de ce mouvement, j'ai été interpellé par les discours de la jeune activiste innue d'Ekuanitshit, Melissa Mollen Dupuis. Elle rappelait que les projets politiques des Premières Nations n'ont jamais cessé d'exister et, donc, que la mouvance présente « n'est pas l'évolution d'un mouvement autochtone, mais [plutôt] l'évolution de la relation entre autochtones et non-autochtones » (Mollen Dupuis 2014). À cet égard, j'avais doublement du pain sur la planche : je ne connaissais ni leurs projets politiques ni ce qui pouvait amener une telle métamorphose de la relation. Plus tard, les mouvements autour des femmes autochtones disparues et assassinées (qui existent depuis plusieurs années) se sont fait entendre à l'avant-scène de l'espace public³. Ils dénonçaient, de plus en plus fort, un paysage

³ Différents exemples concrets de ces agressions ont ponctué l'écriture de ce mémoire. Par exemple, en 2014, une jeune étudiante inuite, Loretta Saunders, qui faisait une maîtrise en sociologie et criminologie sur les femmes autochtones disparues et assassinées, a été tuée à Halifax (Leroux 2014). Au Québec cette année, le cas de femmes autochtones de la ville de Val-d'Or victimes d'agressions sexuelles commises par

politique canadien où ces violences étaient devenues ordinaires et invisibles. Ils demandaient des études sur l'existence de violences structurelles complexes : à la fois sexistes, coloniales et racistes. Cette vague d'activisme a finalement débouché sur une commission d'enquête à la suite du changement de gouvernement, en décembre 2015 (Beaudoin 2015) — cela, plusieurs années après les premiers travaux sur la question (voir Gilchrist 2010). Leurs paroles et analyses diffusées à la Radio d'État m'ont fait réaliser que différents rapports sociaux structurels de pouvoir (sexisme, colonialisme, racisme, rapports de classe, etc.) devaient être décryptés, ainsi que leurs interactions, pour saisir autant le modelage que l'effacement politique des réalités des peuples autochtones. À ces voix militantes, s'ajoutent les travaux des chercheurs et chercheuses qui développent des postures analytiques pour et par les Premières Nations. J'ai parcouru les travaux de la juriste-activiste micmaque, Pamela Palmater, qui m'ont fait voir le rôle de l'État dans l'organisation de cet effacement. Elle y développe une théorisation critique en trois axes des politiques gouvernementales à l'égard des Premières Nations — « reporter, dévier et nier [traduction libre] » — par lesquelles se perpétue l'appauvrissement des communautés autochtones étirant leur endurance et résilience « au-delà des limites humaines [traduction libre] » (Lauwers 2011, cit. dans Palmater 2011, 112). Je découvrais également les travaux de l'universitaire, musicienne et écrivaine, Leanne Betasamosake Simpson, de nation anishinaabe, qui m'ont fait imaginer des pistes de renouveau pour les relations Autochtones/Allochtones. Par exemple, elle affirme que le recouvrement et la reconnaissance des traditions diplomatiques autochtones permettraient de créer des rapports interétatiques comme interindividuels plus respectueux entre peuples au Canada (Simpson 2013). Finalement, en lisant le théoricien-activiste mohawk, Gérald Alfred Taiaiake, je comprenais l'ampleur du changement culturel qu'impliquerait la fin de l'effacement des peuples autochtones. Ce dernier soutient ainsi qu'il faut faire preuve d'une « imagination radicale » pour « accepter la réalité d'une présence autochtone préalable et significative [traduction libre] » au Canada (Taiaiake 2010, 5). Cette imagination serait « radicale » parce qu'elle demande d'imaginer l'existence d'autres systèmes de lois, de spiritualité et de gouvernance légitimes que ceux occidentaux en sol

des individus du corps policier a fait les manchettes (Radio-Canada 2016), rappelant les cas des disparitions de Cindy Ruperthouse (algonquine) en 2014 et l'assassinat de Jeanne Poucachiche en 2004, toutes deux de cette municipalité.

canadien. Ainsi, je réalisais que, malgré une invisibilisation et un effacement historique organisés, les peuples autochtones résistaient et proposaient aussi de nouveaux projets de société.

Dans la foulée de ces réflexions, je me suis questionné sur les technologies, les discours et les institutions qui participent, encore aujourd'hui, simultanément, au façonnement de la société québécoise que j'habite et à l'effacement des peuples autochtones. En 2012, l'année où avait lieu la plus longue grève étudiante de l'histoire du Québec, j'ai commencé à entrevoir les bases de ce mémoire. Durant cette période forte en débat politique et prises d'actions populaires sur la scène québécoise, les projets de développement du Nord du Québec faisaient polémiques. Notamment, un plan d'aménagement industriel, le Plan Nord, tout juste annoncé en 2011 par le Parti libéral du Québec, était présenté et débattu sur la place publique. À travers ce contexte de débats quotidiens, de midis-discussions et de cours d'universités populaires, j'ai pris connaissance de l'événement qui allait être au centre de ce mémoire et se déroulait déjà : la construction d'un grand complexe hydroélectrique en territoire autochtone non cédé sur le territoire nord-côtier.

2. *La Romaine* en territoire ancestral innu

La Romaine a été nommée en fonction de la rivière que ce complexe hydroélectrique harnache. J'ai vite appris, en débutant mes recherches, que ce toponyme a surgi suivant la francisation du terme innu *uramen* qui signifie rouge dû à la couleur des eaux (Le Clézio 2009). Ce grand projet de barrages implique de réimaginer et réaménager le territoire non cédé du peuple innu, l'une des 10 Premières Nations au Québec — auxquelles s'ajoute le peuple inuit. Pour ma part, je ne connaissais pas l'existence de ce peuple avant d'amorcer cette recherche. Pourtant, leur territoire national, le *Nitassinan*, va de l'ouest du Lac-Saint-Jean, où j'ai grandi, jusqu'à bien loin à l'est de cette rivière *uramen*, en Côte-Nord. Je suis peu à peu sorti de cette méconnaissance, alors que le projet de *la Romaine* rendait publics les tensions et débats entre les peuples innu et québécois. La relation Innu/Québécois⁴ devenait alors visible et concrète pour beaucoup d'autres citoyens ou travailleurs liés à ce projet.

⁴ Dans la majorité des utilisations de ce mémoire, le terme *Québécois* renvoie aux groupes se réclamant comme descendants des colonisateurs Canadiens Français. Ce choix définitoire ne découle pas d'un parti

Ainsi, pour plusieurs autres Québécois et Québécoises (infirmiers et infirmières, administrateurs et administratrices, ouvriers et ouvrières, chercheurs et chercheuses), ce chantier semble avoir occasionné différentes formes de conscientisation aux réalités autochtones. Du côté innu, *la Romaine* a, notamment, suscité de nouvelles recherches et différents modes d'action et de représentations politiques. Par exemple, le Conseil du Statut de la Femme affirmait que les femmes innues ne se sont pas senties consultées lors des processus et ont été discriminées lors de l'embauche (Conseil du Statut de la Femme 2012). Également, une porte-parole de Femmes Autochtones du Québec (FAQ) explique qu'elles subissent des discriminations et abus sexistes et racistes liés au chantier (Arnaud 2013). À propos du nouveau cadre sociopolitique, des chercheurs et chercheuses remettent en question les manières dont les nouveaux paradigmes du « développement durable » modulent les pratiques entre les parties prenantes innues et québécoises (Fortin 2014 ; Legault 2015). En dehors de ces études de seconde main et post-événement, l'intervention du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) autour de *la Romaine* a figé dans le temps et sur papier (disponible en ligne) les discours de différentes institutions innues, québécoises et fédérales. Là, différentes institutions étaient invitées à venir s'exprimer pour et contre le projet. En découvrant cette source, j'avais trouvé un filon pour étudier les différents discours et intérêts sociopolitiques à travers lesquels s'exposaient les négociations, à la fois sur *la Romaine*, mais aussi sur le rapport innu/québécois. Loin d'être exhaustive, cette introduction montre comment ce mémoire a émergé dans un contexte même où la relation entre Autochtones et Allochtones s'intensifie et se renouvelle. Il est le produit de ce contexte de débats publics qui se sont diffusés de la Côte-Nord jusqu'à Montréal.

3. Plan de mémoire

Le *premier chapitre* de ce mémoire servira à l'introduction du cadre historique du rapport interethnique entre les peuples innus et québécois. Alors que 400 ans d'histoire ne sauraient se résumer en un chapitre, cette présentation ne prétend pas faire un portrait exhaustif des enjeux sociopolitiques qui l'ont traversée. Le but est plutôt d'exposer comment cette relation est en constante mutation et marquée par les particularités des

pris politique, mais bien d'une délimitation de l'objet d'étude à une communauté ethnique. À ce sujet, notons qu'une tension toujours irrésolue subsiste entre l'ethnicité québécoise et l'existence d'une citoyenneté provinciale inclusive. (voir Robin 2011; C. Taylor 1996).

différents stades de réaménagement du territoire. Par exemple, l'exploitation forestière au 19^e siècle se posera, simultanément, comme un aménagement impliquant la prolétarianisation des Canadiens français et un premier moment de mise en réserve des communautés innues. Au 20^e siècle, différents grands barrages hydroélectriques seront initiés dans un contexte de nationalisme québécois naissant et de modernité triomphante prolongeant le mouvement de dépossession des peuples autochtones en des temps postcoloniaux. Alors que la trame historique aboutit au projet de *la Romaine*, c'est le *développement durable* qui surgit récemment comme paradigme dominant à interroger.

Le *deuxième chapitre* se consacre à la revue de littérature sur la conjoncture d'où émerge *la Romaine*. Après une introduction du complexe, j'interroge la prégnance du développement durable autour de sa préparation et la manière dont il a été négocié avec les communautés innues. Pour ce faire, à travers une revue de littérature sur le sujet, j'expose les enjeux de sa création comme *compromis* en contexte de crise économique et environnementale, ainsi que son rôle comme agent de réalisation de projets néolibéraux et coloniaux. Subséquemment, la lumière se pose sur le *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (BAPE), une instance qui mettrait en œuvre de nouveaux idéaux démocratiques et le principe onusien de développement durable. C'est elle qui organise la consultation environnementale conjointe, fédérale-provinciale, sur le projet de complexe hydroélectrique. En plus de présenter le contexte et les principes qui ont forgé cette instance, j'interroge son rôle dans les rapports entre peuples autochtones et allochtones contemporains. Pour compléter cet état des lieux sur le paysage sociopolitique qui a vu émerger un grand complexe hydroélectrique au cœur du *Nitassinan*, le territoire traditionnel innu, je dresse un portrait de quatre institutions parties prenantes au projet. Il s'agit de deux institutions québécoises — *la Fédération des chambres de commerce du Québec* (FCCQ) et *l'Association des ingénieurs-conseils du Québec* (AICQ) — et de deux institutions innues : *le Conseil des Innus d'Ekuanitshit* et *le Regroupement Mamit Innuat*.

Le *troisième chapitre* se posera comme le moment d'introduction du cadre théorique, d'énonciation de la problématique et d'exposition de la méthodologie. Comme le rapport Autochtone/Allochtone a été sous-théorisé en sociologie, je débute avec un bref survol des appels à une sociologie des réalités coloniales, pour ensuite interroger les

assises épistémologiques de mon travail à partir des études autochtones et intersectionnelles. En deuxième lieu, je propose une mise au point conceptuelle où les concepts d'*ethnicité*, de *white settler colonialism*, de *discours* et d'*hégémonie* occupent le centre. Le recours au concept d'*ethnicité* permet d'éviter une vision essentialiste des catégories sociales pour aborder la relation Innu/Québécois sous un angle processuel et ouvert à la théorisation des rapports de pouvoir. La mobilisation du concept de *white settler colonialism*, (qui théorise les sociétés dont la fondation et le renouvellement impliquent l'effacement matériel et conceptuel des nations autochtones) permet d'interroger et décortiquer les nouveaux atours des rapports coloniaux amenant l'effacement des réalités autochtones. Quant aux concepts d'*hégémonie* et de *discours*, tels que définis par Hall, ils me permettent de lier le rapport entre théorie et objet d'étude. L'ensemble de ces outils conceptuels vise ainsi à problématiser le niveau discursif comme un site de renouvellement, d'accomplissement et d'exposition des rapports sociaux et des dynamiques de pouvoir. Il permettra d'approfondir l'étude de l'imbrication des rapports interethniques au cadre sociopolitique actuel — un cadre forgé de différents domaines (légal, scientifique, économique, etc.) et idéologies. Grâce à ce cadre, je débouche sur la problématique centrale qui guidera l'analyse : « Comment les processus du développement durable et les discours qui l'accompagnent participent-ils aux régimes de représentations interethniques et racialisées qui sont en place ? Et comment les modulent-ils ? Font-ils émerger de nouveaux discours et représentations ? » Alors que les imaginaires interethniques des institutions s'expriment sur *la Romaine* s'articulent à différents discours (professionnels, de colonialisme d'occupation, de nationalisme québécois, de tradition innue, etc.), j'expose les manières dont celles-ci négocient et s'approprient le cadre du développement durable.

Avec le *quatrième chapitre*, j'analyserai les deux mémoires d'institutions québécoises. En décortiquant les argumentaires de la *Fédération des chambres de commerce du Québec* et l'*Association des ingénieurs-conseils*, j'avance que différentes rhétoriques vont, simultanément, justifier les projets québécois tout en ombrageant et invalidant ceux innus. Je décortique, d'abord, les principes et valeurs — professionnelles, modernistes, néolibérales — mobilisés par l'institution en m'interrogeant sur quelle vision des rapports interethniques elle implique. Je dresse, ensuite, un portrait de leur

appropriation des discours et processus du développement durable pour faire voir à quelles visions de l'environnement et des solutions aux risques climatiques s'articulent leur argumentaire. Finalement, je situe leur position sur *la Romaine* au regard de la représentation des peuples autochtones qu'elle suppose. Mon hypothèse est que les différentes manières de justifier et donner sens à *la Romaine* pour les deux institutions québécoises implique la régénération d'un imaginaire racial et colonial.

Le *cinquième chapitre* fait l'analyse des argumentaires de deux institutions innues de représentation et de développement communautaire. Je dénote qu'autant le *Conseil des Innus d'Ekuanitshit* que le *Regroupement Mamit Innuat* affirment une subjectivité innue experte, négociatrice et revendicatrice. Ils s'inscrivent ainsi dans la création de contre-discours liés aux mouvements de résurgence autochtones. J'examine les manières dont ces argumentaires vont à la fois exposer les conséquences socio-économiques de l'histoire coloniale, mettre de l'avant les projets d'autodétermination autochtones contemporains et négocier avec les cadres institutionnels québécois comme canadiens. Cette parole dialogique posera également un regard acide sur le processus de développement durable ; les angles morts des discours majoritaires y sont cernés et dénoncés à partir de l'exposition des réalités sociales et des projets innus qu'elles oblitérent. Mon hypothèse est que les dispositifs de développement durable seront, à la fois, appropriés comme des sites d'opportunités politiques pour les Autochtones — en termes d'obtention de ressources et d'affirmation de leur projet national —, mais aussi contestés comme lieu d'effacement de leur existence nationale et de leurs savoirs traditionnels.

Au final, en plus de proposer une étude critique des nouveaux discours institutionnels innus et québécois sur l'aménagement du territoire, le présent mémoire enrichit l'étude des relations interethniques au Québec en répondant aux appels d'une sociologie des réalités autochtones et coloniales par la mobilisation des concepts, tels que la société d'occupation coloniale blanche et l'ethnicité, qui permettent une meilleure théorisation de la complexité de cette relation. Je conclus en m'interrogeant sur les termes et les possibilités d'un développement durable décolonial.

Chapitre I — Planter le décor : le contexte historique

En 1603, Samuel de Champlain et le chef innu Anadabijou signent la « grande alliance » — un traité de nation à nation qui inaugure les relations entre l’empire français et le peuple innu (Ross-Tremblay et Hamidi 2013, 52). C’est donc, en principe, à travers une entente diplomatique que le rapport entre les peuples innu et québécois s’enracine. Toutefois, la nation innue verra rapidement son territoire envahi par les projets d’expansion de la colonie canadienne-française. Que s’est-il passé pour qu’un rapport colonial s’instigie au fil du temps ? Avant d’aboutir au récent complexe hydroélectrique de *la Romaine* et la manière dont les rapports entre Innus et Québécois s’y renouvèlent, je trace un portrait de cette histoire coloniale à plusieurs voix⁵. La visée est de dénaturer les aménagements territoriaux (agricoles, forestiers et hydroélectriques) québécois pour montrer les luttes politiques historiques qui se cachent derrière ces éléments du paysage d’allures apolitiques et intemporelles. L’agriculture, par exemple, qui évoque un imaginaire patrimonial dans la culture québécoise, se révélera être un des outils d’occupation coloniale de première heure. La technologie des mégabarrages aussi, grande actrice de cette relation, sera posée dans le réseau international de projets politiques nationalistes et colonialistes où elle trône encore aujourd’hui — suivant le projet d’étude postcoloniale des technologies (voir Harding 2011). L’expérience méthodologique adoptée permettra d’exposer comment les relations interethniques et les systèmes raciaux en jeu sont en constantes mutations et marqués par les particularités des différents stades de réaménagement du territoire. Comme l’explique le théoricien des études culturelles Stuart Hall, seule une réflexion axée sur des intervalles particuliers de temps permet de révéler les forces sociales qui ont été actives dans la marche de l’histoire — modelant, à la fois, le cadre matériel et discursif (Hall 1996 [1986], 419).

⁵ Cette vision plurielle de l’histoire québécoise s’inspire, notamment, des travaux de la chercheuse Linda Tuhiwai Smith. Elle explique que, pour l’œil occidental, l’histoire coloniale débute avec la « découverte initiale », par les Européens, et termine avec la « réinvention de cultures hybrides et ethniques » par les peuples autochtones. Pour les perspectives autochtones, généralement, ces histoires débutent avec le « contact et l’invasion », par les Européens, et terminent avec « le recouvrement comme peuple autochtone » (Tuhiwai Smith 1999, 88). Il y a donc différentes interprétations; des points de vue multiples.

1. De la colonie d'Habitation à la *survivance* [1535 à 1840]

1.1. L'agriculture comme aménagement colonial

Au milieu du 16^e siècle, l'arrivée des Européens introduit de nouveaux virus causant diverses épidémies chez les Premières Nations. Comme l'explique l'historien huron-wendat Georges E. Sioui, si ce climat bactériologique peut expliquer en partie la chute drastique des populations autochtones en Amérique (de 112 millions en 1492, à 5,6 millions au début du 19^e siècle), il n'absout pas les conquérants européens des atrocités commises (Sioui 1999, 7). En effet, on sait maintenant qu'à leurs arrivées dans le *Nouveau Monde*, les colonisateurs organiseront des génocides et la mise en esclavage de populations autochtones (Morgensen 2011, 61-61 ; Sioui 1999, 56-75). À l'époque, ces actions sont considérées par les institutions occidentales, à la fois, comme légales et morales.⁶ Si les guerres et le commerce des fourrures sont souvent posés à l'avant-plan des relations entre peuples autochtones et allochtones, l'arrivée de l'agriculture européenne a aussi joué un rôle structurant. L'établissement des premières colonies de peuplement implique alors l'aménagement d'un cadre de survie. Les colonisateurs importent alors de nouvelles espèces de plantes et d'animaux en Amérique, par exemple, le blé et les vaches domestiques. De manière imagée, l'historien Alfred W. Crosby avance que si « quelqu'un avait regardé les îles des caraïbes de l'espace entre les années 1492 et 1550, il aurait pu parier que le but du jeu était de remplacer les gens par des cochons, des chiens et du bétail. [traduction libre] » (Crosby 2003, 75). Ce chercheur explique qu'un tel échange n'est pas anodin. Ces aménagements territoriaux reconfigurent l'environnement américain en fonction des usages européens, perturbant les projets et traditions des peuples autochtones (V. D. Anderson 2006, 5). Par exemple, l'adaptation forcée à une nouvelle alimentation fera grimper le taux de mortalité infantile des Premières Nations au Canada (Bailey 1976, 56-57). L'élevage animal et l'exploitation agricole jouent ainsi un rôle sociopolitique central.

⁶ C'est que, l'Église catholique a bien résolu que les autochtones sont « humains », mais elle maintient des discours raciaux justifiant leur déshumanisation. À travers le célèbre débat de *Valladolid* en 1550, s'affronte l'idée selon laquelle les peuples autochtones doivent être amenés aux lois de l'Église sans force de coercition (tenue par de Las Casas) et celle qu'ils soient des barbares naturellement sujets à l'esclavage (tenue par Sepulveda). Au final, ces deux positions, en visant l'assimilation des peuples autochtones, vont justifier les pratiques racistes des sociétés du *Nouveau Monde*. (Morgensen 2011, 61-62).

1.2. La communalisation des Canadiens

C'est dans ce contexte que s'établissent les colonies françaises. De la Martinique à la Louisiane, l'*Habitation* — l'installation défensive et agricole des colonisateurs français —, charrie avec elle tout le « cadre spatial, monumental et social » des colonies de peuplement françaises centrées sur l'exploitation agricole (Huyghues Belrose 2004). Différents travaux font ressortir l'importance de l'agriculture dans les premiers temps de la colonie canadienne. Par exemple, le sociologue Marcel Rioux explique que le nouveau peuple de Canadiens se reconnaît et se distingue des Français à travers le mode de vie agricole : « Les habitants [sont] ceux qui habitent la Nouvelle-France en permanence, en gros ceux qui cultivent, qui ont décidé de faire leur vie ici » (Rioux 1969, 20). Sur ces premiers temps dans la colonie, l'historienne des annales, Louise Dechêne a apporté d'importantes connaissances.⁷ Notamment, elle montre que les habitants canadiens (contrairement à la croyance populaire) n'étaient pas les mythiques coureurs des bois influencés par les peuples autochtones, mais bien, majoritairement, des agriculteurs « qui n'osent guère s'éloigner des côtes déboisées » (Dechêne 1974, 22). Puis, arrive un deuxième moment de colonisation avec la conquête de 1760 par l'Empire britannique où l'agriculture jouera encore un rôle d'avant-plan. L'historien Michel Brunet explique que la colonie canadienne se trouve alors « décapitée » de sa bourgeoisie française (Brunet 2009 [1958]). Reclus des activités politiques et commerciales de la capitale, le peuple de Canadiens français⁸ vit alors en isolation dans un monde rural. Cette période sera, plus tard, appelée celle de la *survivance* : un récit héroïque de résistance des habitants agriculteurs sous l'Empire britannique⁹. Il reste à voir les manières dont ce mode d'occupation du territoire aménage le rapport aux nations autochtones.

⁷ Cette historienne met en lumière des aspects peu connus de la place des autochtones dans l'économie de la colonie naissante. Par exemple, elle décompte combien la colonie possédait d'esclaves autochtones, comparant ses résultats avec les travaux de Trudel (Trudel 1960) qui en compte 4000 entre le XVII^e et XVIII^e siècle - dont les deux tiers sont amérindiens et les autres des Noirs. Également, elle explique que le système financier de la colonie se bâtit sur un système de petits prêts aux autochtones qui sont bon-payeurs (Dechêne 1992, 9).

⁸ Notons que si j'utilise le terme Canadien français, par souci de clarté, le terme ne sera utilisé qu'à la deuxième moitié du 19^{ème} siècle. Ainsi, suite à la conquête anglaise, les colonisateurs seront alors appelés les *Anglais*. Il faudra ainsi attendre la création de la fédération canadienne en 1867, pour que le terme Canadien français soit utilisé pour se distinguer des citoyens des autres provinces. (Joncas 2009)

⁹ Pour relativiser cette idée de « survivance », notons qu'alors que la colonisation anglaise laisse aux paysans Canadiens leur catholicisme et mode d'occupation agricole, ces derniers se disent même satisfaits du changement de maître avec qui leur vie est parfois plus douce que sous l'Empire français (Brunet 1953).

1.3. Les premiers contacts : du traité au repli

La Première Nation innue s'est transmise par histoire orale sa propre version de la rencontre. Grâce au travail de la linguiste Sylvie Vincent et de la poète Joséphine Bacon, *Le récit de Uepishtikueiau* a été mis en 2003 sur papier. Dans celui-ci, les Innus sont les personnages principaux qui commandent et agissent. Ce récit débute avec une rencontre aux alentours de ce qui s'appelle maintenant la ville de Québec. On y découvre une version alternative d'un moment fondateur et sur l'origine du nom de la province : « Les Innus auraient dit : "Venez, débarquez". Ils ont dû dire "Kapak"^u aux Français et ceux-ci ont compris qu'on leur disait : "Québec". » (Vincent et Bacon 2003, 8-9) Cette histoire alternative avance que, plutôt qu'être conquis, les autochtones ont combattu, puis ont établi des rapports diplomatiques avec les nouveaux arrivants. Dans la ville de Québec fondée en 1608, les colons, aux prises avec la maladie et la famine, auraient ensuite vécu en position de dépendance avec les peuples autochtones dont ils demandent l'aide et honorent l'accueil avec différents dons (Vincent et Bacon 2003, 15-16). Toutefois, ce rapport diplomatique cèdera peu à peu la place à un rapport de dépossession et d'occupation. Grâce à l'agriculture, les colonisateurs gagnent plus d'indépendance vis-à-vis des peuples autochtones. Alors que les Innus partent à l'intérieur des terres pour chasser (pendant plusieurs mois), les Canadiens élargissent et clôturent leurs terres cultivées. Le rapport passera ainsi d'un rapport diplomatique de dons à un rapport économique : « La relation, dès lors, n'était plus amicale, mais commerciale. » (Vincent et Bacon 2003, 23) Déçus et se sentant trompés par les nouveaux arrivants, les groupes innus fréquentant le site de *Uepishtikueiau* se replieront dans les terres. Ils pourront alors continuer d'y vivre dans leur propre terme suivant *l'Innu Aitun*, la culture innue — c'est-à-dire des pratiques au quotidien qui concernent l'utilisation de la faune et la flore à des fins « de subsistance et [...] [de] pratiques rituelles et sociales » (Lacasse 2004, 42).

1.4. Constat sur les premiers contacts

La période des premiers contacts entre les Innus et les colonisateurs commence ainsi tôt dans la région de Québec, mais il faudra attendre le XIXe siècle pour la voir arriver dans la majorité du *Nitassinan*, le territoire national innu (Mailhot, 1996). L'étude de ce moment fondateur permet de constater comment le rapport interethnique et colonial s'est constitué en plusieurs strates. À un premier niveau, les colons anglais participent à

un processus de subordination des Canadiens français. Au deuxième, ces deux peuples colonisateurs s'approprient les territoires autochtones à travers des systèmes légaux, économiques et culturels raciaux. Dans ce paysage sociopolitique, l'agriculture se révèle comme aménagement colonial. C'est bien à travers elle que les habitants canadiens étendent leur occupation des territoires autochtones et deviennent autonomes. Alors que cet aménagement territorial deviendra subséquemment un symbole de survie pour les Canadiens français, pour les Innus, il inaugure, selon l'anthropologue Sylvie Vincent, « quatre siècles de dépossession » (Vincent 1977). Ce double colonialisme s'intensifiera avec l'ouverture du territoire à l'exploitation forestière amenant la métamorphose du cadre sociopolitique.

2. L'expansion agroforestière [1840 à 1940]

2.1. La fin du triple partenariat

Au début du 19^e siècle, l'Empire britannique, aux prises avec le blocus napoléonien — qui le coupe de ses réseaux d'approvisionnement forestiers européens — accélère drastiquement l'exploitation de la matière ligneuse dans ses colonies nord-américaines. Au Bas-Canada, l'industrie du bois s'étend alors dans un système des concessions privées détenues par des propriétaires anglais (Malenfant 1987, 37). La relation de triple partenariat¹⁰ qui s'était jusqu'alors établie entre les Innus, les compagnies commerciales et les missionnaires se termine petit à petit. Dans ce mouvement, la Compagnie de la Baie d'Hudson voit ainsi réduire son monopole sur la gestion des territoires nordiques au profit d'un élargissement de la colonie de peuplement. Notamment, l'ouverture des territoires de la Côte-Nord et du Saguenay Lac-Saint-Jean attire « colons, entrepreneurs forestiers et travailleurs saisonniers [...] suivis de près par les missionnaires oblates » (Mailhot 1996, 337). Dans cette nouvelle période se met en place un système d'expansion territoriale où le colon canadien-français, qui cherche à s'établir, fournit la main-d'œuvre et où l'exploitant forestier fournit un revenu d'appoint (Linteau et al. 1989a, 141).

¹⁰ Dans cette relation, la Compagnie de la Baie d'Hudson, notamment, faisait des dons et crédits aux autochtones lorsque la chasse faisait défaut. Les Innus amenaient de la nourriture fraîche, des fourrures. Finalement, les missionnaires itinérants du diocèse de Québec « sont chargés en premier lieu du bien-être spirituel et moral des Montagnais [Innus] » (Mailhot 1996, 330).

2.2. La résistance innue face à l'expansion

Devant l'envahissement de leur territoire, la construction de plusieurs moulins à scie sur les rivières de pêche et les projets agricoles dans leurs territoires de chasse, les Innus offrent une réponse immédiate. Dès 1844, plusieurs requêtes sont envoyées au gouvernement du Canada-Uni. En mai 1847, une pétition rédigée à Essipit et signée par 127 Innus réclame que le gouvernement reconnaisse leur souveraineté. Elle énonce les bases d'un plan pour assurer leur avenir économique (Mailhot 1996, 333). En mars 1848, ceux du Saguenay Lac-Saint-Jean, sujets à la famine en font autant. Les coupes de bois intensives amènent alors un appauvrissement de leurs ressources en gibiers. Ils vont demander le retour de leur souveraineté sur le territoire. Par exemple, ils écrivent :

qu'on nous donne un morceau de terre [...] à l'entrée de la Grande Décharge, là où on s'assemble tous les printemps pour tendre nos filets, vivre au poisson et faire nos canots. (Silberstein 1998, 71)

Ces pétitions montrent que les communautés innues continuent à mettre de l'avant leurs projets d'autodétermination et à défendre leur souveraineté sur le territoire. Comme l'explique Mailhot, ils vont « réclam[er] la possibilité de demeurer autosuffisant[s] grâce à la pêche, à la chasse et à un début d'agriculture » (Mailhot 1996, 333). On est loin d'un peuple ayant laissé tomber les gants face à la gouvernance coloniale. Soulignons qu'en date de 1845, l'ancêtre du ministère des Affaires indiennes n'est encore jamais intervenu directement dans les affaires des Montagnais [Innus]. Les Innus se perçoivent donc toujours comme gestionnaires de leurs ressources (Mailhot 1996, 330).

Entre temps, le cadre de gouvernance de l'Empire britannique et du gouvernement canadien s'est durci vis-à-vis des peuples autochtones. À partir de 1821, les politiques officielles de l'Empire britannique d'*amitié* ont été abandonnées et remplacées par une politique de civilisation (Manzano-Munguía 2011, 415). Les nouvelles mesures d'assimilation se centrent sur les *trois qualités victoriennes* : l'ordre, les bonnes manières et l'industrie (Francis 1998, 57). Les provinces mettent alors en place des politiques de mise en réserve permettant l'obtention de territoires, la sédentarisation, et l'éducation religieuse. Le gouvernement colonial répond donc aux requêtes des communautés innues en accordant des terres pour la création de réserves visant leur assimilation au mode de vie agricole et chrétien (Mailhot 1996, 334). Sur les réserves créées, un nouveau cadre administratif s'installe avec l'arrivée d'un agent des affaires indiennes en 1879. Alors que

le tuteur a comme mission auprès des Innus « qu'ils s'acheminent progressivement vers la civilisation » (Mailhot 1996, 350), son premier cheval de bataille sera de contrer les épidémies qui affectent le peuple autochtone, surtout dans les réserves. À cette époque, le gouvernement voit la dépendance à l'alcool qui émerge comme la cause plutôt que la résultante de leur détresse socio-économique. Il met donc en place de premières politiques d'interdiction de sa vente aux Amérindiens (Mailhot 1996, 352). Dans le sillage de cette loi criminalisante, une prison sera inaugurée en 1908 à Betsamite suivant l'arrivée de constables en 1901 à Havre-Saint-Pierre. Si, pour les Innus, l'expansion agroforestière amène des famines et le début de leur mise en réserve, les Canadiens y trouvent alors une voie pour quitter leur isolement.

2.3. La prolétarianisation des Canadiens français

Ainsi, l'industrie forestière (et manufacturière) anglo-américaine devient la porte de sortie de la pauvreté agricole¹¹, mais elle inaugure l'entrée dans une dépendance économique à la grande industrie anglo-canadienne et américaine. À ce sujet, Juteau explique que l'expansion du capitalisme anglo-américain marque un changement radical dans les rapports entre les Canadiens français et ceux anglais :

La disparition des frontières économiques entre les collectivités (une classe ouvrière francophone se trouvant sous un patronat anglophone) modifiait les rapports entre les communautés et rendait caducs les anciens mécanismes de protection. (Juteau 1999a, 55)

Les relations ethniques se modifient ainsi à l'intersection du changement des rapports de classe induit par le système industriel moderne.¹² Alors que, de nos jours, les figures du bûcheron et du draveur sont centrales dans la mémoire collective québécoise (Mathieu et Lacoursière 1991, 54), les récits héroïques invisibilisent des rapports de classe et interethniques. Comme l'explique Dubois, «le folklore cache des réalités difficiles. [...] C'est là que nos pères et nos grands-pères ont été confrontés le plus violemment aux diktats des grandes compagnies capitalistes étrangères» (Dubois 2015, 70-73). Cette prolétarianisation amènera, paradoxalement, l'éveil progressif des élites

¹¹ Le grand taux de natalité fait que les enfants ne peuvent pas tous se placer sur une terre et sont donc réduits à la pauvreté et l'exil vers les USA (Brunet, 2009 [1958] et Linteau et al., 1989a). En réponse l'État et le clergé intensifient alors des efforts de colonisation du Nord.

¹² Notons qu'Everett Hughes, lorsqu'il mènera ses études sur Drummondville, en 1937, décrira la continuité de cette hiérarchisation ethnique où les Anglo-canadiens sont les grands entrepreneurs industriels et les Canadiens français ouvrier et petits entrepreneurs (E. C. Hughes 2014, 1938).

canadiennes-françaises à travers la politisation de la classe ouvrière — par exemple, des membres du clergé fondent les premiers syndicats nationaux (Rouillard 1989, 97). Ce regard sur les premiers temps de la période industrielle (qui semblent oubliés de certains récits nationalistes axés sur une oppression ethnique) rappelle que la subordination et l'éveil politique canadien-français se croisaient avec le rapport de classe et ne peut se comprendre sans lui.

2.4. Constat sur l'arrivée de l'ère de la farine

Cette période d'expansion agroforestière module le colonialisme à deux strates, sans le changer totalement. D'un côté, les entrepreneurs anglocapitalistes sont financiers et bénéficiaires de la colonisation de nouveaux territoires qui se décline en projets de scieries, de barrages et de privatisation de rivière pour le tourisme. De l'autre, les Canadiens français n'occupent pas qu'une position de colonisés passifs. En ouvriers, bûcherons et agriculteurs, ils sont le bras agissant de l'envahissement industriel. Pour les Innus, cette arrivée de *l'ère de la farine* sur la Côte-Nord — un système de don en portion de farine pour compenser la destruction des écologies autochtones (Mailhot 1996, 334) — implique simultanément un mouvement de dépossession et de sédentarisation. En centrant le regard sur l'exploitation forestière, on voit que le mouvement de colonisation se renouvelle à l'intersection de structures ethniques, coloniales et capitalistes. Dans la prochaine section, je me tourne vers les complexes hydroélectriques. C'est le moment d'interroger les manières dont les projets nationaux québécois régénèreront les dépossession autochtones. Cet entremêlement idéologique et technique nous amènera jusqu'à *la Romaine*.

3. L'hydroélectricité québécoise [1940 à aujourd'hui]

3.1. La phase développementaliste des grands barrages

Entre 1930 et 1970, les grands barrages s'installent, en Occident comme des icônes de la modernité et de la domination de la technique sur la nature (Kaika 2009, 106). Ceux-ci participent au nouveau paradigme de *développement* qui propose, entre autres, que les problèmes des pays pauvres doivent être résolus par l'industrialisation, l'ouverture aux investissements et l'urbanisation. L'idée est que la modernisation viendra détruire les relations et superstitions vues comme archaïques (Escobar 1997, 86). Un projet, en particulier, deviendra un symbole de développement technocrate et apolitique.

Émergeant en 1933 dans la foulée du *New Deal*, il s'agit d'une société d'État chargée d'organiser le développement de régions du sud des États-Unis (notamment, par des complexes hydroélectriques), la *Tennessee Valley Authority* (TVA). Elle sera présentée, après la deuxième guerre mondiale par l'ex-président Franklin Delano Roosevelt comme la clé de la paix et de la prospérité post-guerre (Rook 2004, 61). Plus encore, le professeur d'histoire Daniel Klingensmith explique qu'avec la diffusion large du modèle de la TVA dans le Tiers-Monde, pendant la guerre froide, se joue :

une large évangélisation développementaliste [...] importante dans la nouvelle articulation du libéralisme national des États-Unis dans un âge d'un pouvoir américain politique et économique sans précédent, et pour la consolidation du libéralisme américain après la fin du *New deal* [traduction libre] (Klingensmith 2007, 67)

Ce projet justifiera l'arrivée d'experts occidentaux, notamment dans des pays comme l'Inde, la Chine, la Palestine, le Pérou, l'Iran, la Colombie et bien d'autres pour coordonner la création de larges complexes hydroélectriques. Toutefois, ces projets, liés à l'impérialisme américain, à sa mission civilisatrice et à la diffusion du nationalisme étatique moderne, vont la plupart du temps échouer à amener les bénéficiaires escomptés. Ils contribueront plutôt significativement à l'augmentation des dettes dues à des créanciers occidentaux dans de nombreux pays renforçant le débalancement des pouvoirs sur la scène internationale (Klingensmith 2007, 69). L'épopée des grands barrages québécois arrive dans ce marathon développementaliste.

3.2. Entre le Nouveau-Québec et la Révolution tranquille

Dans la province, un moment important de cette histoire est le premier mouvement de nationalisation de l'électricité. En 1944, inspiré du projet de la TVA, le premier ministre libéral Adélard Godbout crée Hydro-Québec. Cette société d'État se trouve alors responsable de prendre en charge la distribution et la production d'électricité relevant jusqu'alors de la *Montréal Light, Heat and Power Company* (MLH&P). La nationalisation partielle de l'industrie électrique fait alors suite à une controverse autour des tarifs plus coûteux et des services moins fiables de l'industrie privée. Elle amène les premiers Canadiens français à accéder à des postes d'ingénieurs et une baisse des tarifs de 13 % dans la région ciblée — celle de Montréal et ses alentours (Couturier et

Schepper-Valiquette 2015, 184). Dès les années 50, la nouvelle société d'État organisera ses premiers grands projets de barrages. À la tête de l'État québécois, le premier ministre Maurice Duplessis se tourne vers les territoires septentrionaux pour lancer la construction de ce qu'il nomme le *Nouveau-Québec*. À travers ses plans d'exploitation minière et forestière, Hydro-Québec entreprend un premier développement hydroélectrique en 1953. Il s'agit du complexe Bersimis sur la rivière Betsiamites (Lasserre 2009). Puis, en 1958, toujours sous Duplessis, l'État lance le grand projet des mégabarrages de la Manicouagan et des Outardes, en Côte-Nord. Des chercheurs notent que ces projets d'industrialisation perpétuent une hiérarchisation ethnique où « les capitaux sont américains, les patrons anglophones et le produit expédié à l'état brut à l'étranger » (J.-C. Fortin 1996, 430). Ces développements supposent également une vision des espaces du Nord où les droits autochtones sont effacés du paysage mental (Hamelin 2006, 77). D'ailleurs, les grands chantiers hydroélectriques sont créés sur des territoires non cédés suivant des politiques paternalistes d'offres d'emplois aux autochtones sans les consulter (Savard 2009, 49 ; Charest 1980, 331-335). Ils impliquent l'ouverture de premières réserves dans le territoire plus nordique près de Schefferville, aux alentours de 1950, et d'un premier pensionnat à Sept-Îles. À ce sujet, Samson explique que, pour les communautés innues de ces territoires, cela accélère un passage traumatique et dommageable de la mobilité à l'immobilité (Samson 2013, 21).

Si le complexe hydroélectrique de *la Manic* a été initié sous Duplessis, il se poursuit sous le premier ministre libéral Jean Lesage pour devenir un symbole d'un mouvement fondateur dans l'histoire nationale québécoise. À cette époque, la nouvelle classe moyenne francophone éduquée qui émerge à travers l'industrialisation devient dans l'après-guerre le « fer-de-lance de la Révolution tranquille » (Linteau et al. 1989b, 304). Cette nouvelle élite *technocrate*¹³ prend les rênes du gouvernement pour laïciser, franciser et démocratiser le paysage politico-économique. Un moment phare de cette *Révolution* est la réélection de Lesage, en 1962, avec la promesse d'une deuxième phase de nationalisation de l'électricité liée au slogan de campagne « Maître chez nous ». Pour

¹³ Le terme technocrate « désign[e] à la fois des hauts fonctionnaires et des hommes et femmes politiques qui se font connaître justement pour leurs compétences techniques (comme économistes, gestionnaires, ingénieures, etc.) » (Tremblay-Pépin 2015, 18)

Juteau, c'est à travers ces interventions de l'État qu'apparaît le sujet collectif québécois. Elle explique que le « fondement territorial de l'identification » se renforce alors, impliquant une rupture avec le reste de la francophonie canadienne (Juteau 1999a, 55). La montée de nouvelles élites laïques voit ainsi se substituer l'idéologie agriculturiste catholique et antiétatique dominante (voir Brunet 2009 [1958]) par celui d'un projet national québécois centré sur la langue française, l'État et le territoire. Dans ce mouvement, les grands barrages, notamment ceux du complexe de la Manicouagan, deviennent des symboles de la capacité des Québécois à prendre en charge leur destinée et s'affirmer comme peuple moderne.

3.3. Les résistances autochtones face aux projets de la Baie-James

Une troisième phase de développement hydroélectrique s'ensuivra culminant avec les complexes hydroélectriques prévus en Baie-James. D'abord, en 1967, au Labrador, débute le harnachement des Churchill Fall — aussi appelées les Chutes Hamilton — par un consortium mené par le gouvernement du Labrador en partenariat avec Hydro-Québec. L'ex-chef et autrice An Antane Kapesh, décrit ces projets de mégabarrage comme une dépossession pour les Innus :

Le Blanc aurait dû aussi demander la permission à l'Indien quand il songeait à construire des barrages sur les rivières. Par exemple sur notre rivière, la rivière Hamilton, qu'il a barrée, les terrains de chasse des Indiens sont tous sous l'eau et tous les animaux indiens sont perdus. (André/Kapesh 1982, 105)

À la même époque, en 1971, le parti libéral du Québec de Robert Bourassa annonce le nouveau projet des mégabarrages de la Baie-James¹⁴. Le premier ministre en parle en termes d'un projet de « conquête du Nord québécois » — une idée aussi populaire chez les péquistes (Lasserre 2009). Au-delà des considérations économiques, ce mouvement d'occupation prend un sens culturel et politique nouveau : il vise à raffermir l'ascendant de la province sur les territoires nordiques dans un moment d'émergence du mouvement souverainiste. L'État québécois cherche toutefois à imposer ses projets sur des terres déjà habitées et utilisées, notamment, par le peuple cri — ou *Eeyou Itschee* — et inuit.

¹⁴ Dans cet élan, tour à tour s'amorceront les chantiers des méga-barrages de la Grande Rivière par quatre centrales hydroélectriques (LG 1-2-3-4), en plus du détournement de la rivière Caniapiscou et de la Rivière *Eastmain*.

En réponse à ces annonces, une contestation à multiples facettes s'organise et se fait entendre. Des nations autochtones, des chercheurs et des environnementalistes dénoncent les projets (Savard 2009, 50). Toutefois, cette grogne surgit dans un contexte où les projets d'Hydro-Québec jouent un rôle d'avant-plan, à la fois dans l'imaginaire et dans les projets économiques nationaux des Québécois. Être consommateur de la société d'État crée alors une affiliation qui s'entremêle à l'émergence de l'identité québécoise. À ce sujet, Perron explique que le statut de client d'Hydro-Québec devient alors le « plus vaste réseau d'identité au Québec » (2006, 254). Dans le paysage quotidien, les différents grands barrages hydroélectriques et le réseau de pylônes se posent comme les manifestations les plus concrètes de la communion ethnique et de la réalisation nationale. Tirant avantage de ce rapport de symbiose, la société d'État diffuse, en 1973, le slogan « On est Hydro-Québécois » pour s'assurer du soutien de la population à ses projets face aux contestations (Perron 2006, 248). Notons que les grands barrages de *La Grande* apporteront subséquemment leur lot de scandales suscitant une attention internationale — ex. : la contamination au mercure de l'environnement, la noyade de 9,604 caribous et le déplacement forcé de communautés autochtones (Desbiens 2013, 53). Le discours identitaire québécois joue alors, à cette époque, un rôle clé dans la neutralisation des contestations écologistes et autochtones qui remettent en question la *maîtrise* des Québécois sur *leur* territoire national. De leur côté, les Premières Nations vont alors créer des coalitions politiques sans précédent dans l'histoire moderne québécoise.

La construction des grands barrages de la Baie-James se pose ainsi comme le moment d'une dénonciation autochtone assez large pour mener à la création d'un véritable « rapport de force » vis-à-vis du gouvernement (Savard, 2009 : 50). Notons que cette contestation s'appuie sur un mouvement pancanadien qui a d'abord jailli en réaction à la proposition du *Livre blanc* du gouvernement libéral de Pierre Elliott Trudeau, en 1969, qui propose d'effacer les législations et droits concernant les autochtones sur le territoire (Wilkes 2006). Réunis dans l'Association des Indiens du Québec, les autochtones contestent d'abord le projet de *La Grande* à la Cour Supérieure du Québec et obtiennent l'arrêt des travaux en 1973. La décision sera cassée quelques jours plus tard par la Cour d'appel. À ce sujet, l'ex-chef du grand conseil des Cris, Mathew Coon Come, explique que la technique légale utilisée pour le renversement est l'idée coloniale de la

terra nullius, qui les dépossède de leurs droits fondamentaux sur le territoire (2004, 160). Suite à cette décision, les Cris décident de négocier. Dans la foulée des contestations (juridiques et politiques) sur les nouveaux complexes hydroélectriques, les peuples cri et inuit obtiendront la signature de la Convention de la Baie-James et du Nord-du-Québec (CBJNQ) en 1975 — devenant le premier traité moderne au Québec. Les Naskapis, voisins proches des Innus, signeront ensuite en 1979 la Convention du Nord-Est québécois — couvrant des territoires partagés avec les Innus (Samson et Cassell 2013, 41). Ces ententes ne signifient pas pour autant une pleine reconnaissance des peuples autochtones. Elles cristallisent plutôt une volonté fédérale et provinciale d'éteindre les droits ancestraux contre des droits plus « certains » et des avantages économiques (Lacasse 2004, 211). Encore aujourd'hui, ces projets d'extinctions sont au cœur des politiques gouvernementales¹⁵.

3.4. Entre les traités modernes et le développement durable

Les ententes autour du barrage de la Baie-James amènent aussi un renouveau des rapports entre le gouvernement québécois et la nation innue. En 1979, suivant la vague d'ententes, les communautés innues, par le biais du Conseil Atikamekw-Montagnais (CAM), déposent un document de revendication territoriale orienté vers un « développement socio-économique autogéré » (Lacasse 2007, 190). Toutefois, comme les aménagements de la Manicouagan sont déjà terminés, cela depuis 1978, l'État québécois ne se presse pas pour entrer en négociation (Savard 2009). En l'absence d'ententes, les communautés innues vont créer différentes alliances et coalitions pour mener les pourparlers. Ainsi, suite à la dissolution du Conseil Atikamekw et Montagnais (CAM), en 1994, deux structures représentationnelles principales — déjà existantes — continuent les négociations pour les communautés innues. Premièrement, le *Conseil tribal Mamuitun* représentera les communautés d'Essipit, de Betsiamites, de Mashteuiatsh, et de Uashat mak Mani-Utenam. En 2004, ce conseil signe le document de l'Approche Commune jetant les bases d'une reconnaissance globale (Lacasse 2007, 191).

¹⁵ Par exemple, alors que la décision de la Cour suprême autour du cas *Tsilhqot'in Nation vs. British Columbia* reconnaissait, en 2014, un droit inhérent aux Premières Nations d'être consultées et d'exercer une juridiction et une gouvernance sur leurs territoires et leurs ressources, le gouvernement conservateur de Stephen Harper mettait de l'avant, en réponse, une révision de la politique fédérale. Cette dernière stipule que lorsque les droits constitutionnels autochtones ne sont pas reconnus par des traités, ils cessent d'exister (Diabo et Pasternak 2014).

Pour cette coalition, les partis sont toujours en train de négocier, changeant toutefois de forme et d'appellation alors que des communautés ont quitté le processus en cours de routes. Maintenant sous le nom du regroupement *Petapan*, cette instance représente la communauté d'Essipit, de Nutashkuan (jointe en 2000) et de Mashteuiatsh (Delisle L'Heureux 2016, 68). Deuxièmement, le *Conseil tribal Mamit Innuat* s'est fait le porte-parole des communautés de Pakua Shipi, de Nutashkuan, d'Ekuanitshit et d'Unamen Shipu (Dupuis 1993, 43). Renommé *Mamu Pakatatau Mamit* suite au départ de Nutashkuan, il refusait de signer, en 2004, le premier projet d'entente (Lacasse 2004, 217). Ce *Conseil* représentait toujours, au moment de la consultation, les communautés d'Ekuanitshit, de Unamen Shipu et de Pakua Shipi. Parallèlement, dans la corporation d'*Ashuanipi*, les représentants d'Uashat mak Mani-Utenam et Matimekush/Lac-John ont entrepris des négociations dès 2006 (Lacasse 2007, 191). Finalement, la communauté de Betsiamites a quitté des négociations pour mener une bataille juridique sur la question de ses droits de gestion sur le territoire forestier (Lacasse 2007, 191-92).

Parallèlement, en l'absence de signature de traités modernes, Savard avance que le paradigme du développement durable amène, dans les dernières décennies, une *stabilisation* des relations entre Hydro-Québec et les communautés autochtones (Savard 2009, 56). Par le biais de ce cadre, différentes communautés innues vont participer à des ententes économiques autour de projets hydroélectriques. Par exemple, en juillet 1994, la communauté de Uashat-Maliothenam signe une entente autour de la construction d'un complexe sur la rivière Sainte-Marguerite. Des accords similaires sont signés en 2000 pour le projet Betsiamites et Touloustouc avec les communautés de Betsiamites et d'Essipit, ainsi qu'en 2003 avec la communauté de Mashteuiatsh autour de Péribonka 3 (Savard 2009, 56). Alors que les communautés innues revendiquent toujours pour des ententes globales au moment de mise en branle de *la Romaine*, c'est ce paradigme (celui de développement durable) qui s'impose comme le cadre des négociations. Il reste à comprendre comment les rapports sociopolitiques entre les peuples autochtones et allochtones se renouvèlent à travers lui.

3.5. Constat sur l'essor de nationalismes en tension

Entre fierté nationale, aura scientifique et dépendance matérielle, différents fils idéologiques s'entremêlent pour façonner les rapports québécois aux aménagements

hydroélectriques. À travers la construction de grands barrages, autant les rapports québécois au Nord, à la nature qu'à la nation deviennent intimement imbriqués et refaçonnés socialement comme physiquement — c'est ce que Desbiens appelle le *nexus* de l'hydroélectricité (Desbiens 2013, 20). Dans ce tissage sociopolitique, le paradigme du développement moderniste et technocrate semble avoir marqué l'imaginaire national québécois naissant. Parallèlement, face à ces grands projets industriels, les voix dissonantes des Premières Nations réaffirment leurs projets nationaux. Les communautés innues s'engagent ainsi dans de nouvelles démarches visant le respect de leurs droits ancestraux. Avec ce mouvement de renouveau politique, une phase de pourparlers débute visant la conciliation entre les projets nationaux allochtones et autochtones. Cette négociation demeure irrésolue à ce jour au sein d'un rapport politique et économique inégal entre les États québécois, canadiens et les institutions innues.

Chapitre II : Entrer dans l'action : la conjoncture scientifique, économique et idéologique

En revisitant mon propre récit ethnique, j'ai montré que la relation entre Innus et Québécois s'est métamorphosée à travers différents aménagements territoriaux. Ce chapitre interroge maintenant la conjoncture sociopolitique dans laquelle le complexe hydroélectrique de *la Romaine* survient. Cette idée de décortiquer la « conjoncture » s'inspire des études culturelles, plus précisément, des travaux de Stuart Hall. Avec ce terme, Hall invite les chercheurs et chercheuses à replacer les rapports sociaux étudiés au cœur des réarticulations de discours, de configurations sociales et de l'essor de nouvelles forces sociales dans lesquels ils se trouvent (Grossberg 2006, 4-5). Dans cet état des lieux, je montre que l'alignement sociopolitique duquel émerge *la Romaine* se pose simultanément comme un moment de renouvellement et de contestation du régime hydroélectrique né avec la Révolution tranquille. C'est que, malgré des apparences de continuité avec les anciens grands projets hydroélectriques, je montre que ce complexe cristallise, en fait, de tout nouveaux cadres de gouvernance pour Hydro-Québec et l'État — conciliant néolibéralisme et développement durable. Toutefois, des voix contestataires demandent d'autres modèles de développement. D'un côté, les cadres onusiens de transition énergétique et de développement durable amènent des débats recoupant les technologies de l'énergie et le cadre sociopolitique : ce sont des controverses sociotechniques. À cet égard, l'essor de l'éolien et son cadre de gouvernance décentralisé, notamment, remettent en question le régime hydroélectrique. De l'autre côté, les groupes environnementalistes et autochtones s'approprient et dénoncent le nouveau paradigme du développement durable à travers les consultations et les ententes. Pour approfondir ce nouveau cadre de négociation, je dresse un état des lieux critique sur les discours du développement durable et le rôle de la consultation du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE). Finalement, je situe différentes institutions innues et québécoises, à la fois, dans l'histoire et le renouveau de la relation. Ce tour d'horizon expose véritablement les forces sociales qui modulent le renouvellement de la relation ciblée — une relation interethnique en mouvance à travers les oppositions et alliances de groupes professionnels, civiques et communautaires.

1. *La Romaine* et le Plan Nord : entre nouveau et continuité

Le projet de *la Romaine* s'inscrit-il dans un même mouvement révolutionnaire que les grands projets de la Révolution tranquille ? Lors de son discours d'investiture en 2007, le premier ministre de l'époque tente d'établir ce parallèle en puisant dans la mémoire nationale québécoise. Ainsi, Jean Charest dit avoir « choisi de revenir servir à Québec [en 1998] pour les mêmes raisons que Jean Lesage l'avait fait en 1958 » (J. Charest 2007). À ce moment, le mandat qu'il inaugure projette la construction du complexe hydroélectrique de *la Romaine* et le lancement du Plan Nord. S'il est monnaie courante que les chefs étatiques « [i]mite[nt] les épisodes et les personnages » en calquant les moments fondateurs et révolutionnaires, comme le remarque Étienne Balibar (Balibar 2007), il n'y a qu'un seul moment fondateur. À cet égard, *la Romaine* a bien des apparences de *déjà vu* parce qu'elle reconduit une tradition nationale de grands projets hydroélectriques en territoire autochtone non cédé. Toutefois, je vais montrer que, *malgré ces similitudes*, *la Romaine* implique bien une « révolution » de la gouvernance étatique ; le nouveau cadre sociopolitique néolibéral est bien différent dans ses logiques et ses effets de celui qu'appliquait Lesage en nationalisant l'électricité.

1.1. Descriptif du projet

Autorisée initialement par le gouvernement provincial libéral, en 2004, *la Romaine* est entrée en chantier en 2009, et demeure à l'état de construction : son achèvement est prévu pour 2020. Chacune des installations de production d'énergie comporte un barrage, un évacuateur de crue, une étendue d'eau aménagée servant de réservoir (d'un total de 279 km²) et une centrale munie de deux turbines. Par ailleurs, pour soutenir la production et diffuser le courant, la construction du complexe implique l'installation d'une route de 151,8 km de long (Hydro-Québec Production 2007, 13), une ligne de transport d'énergie de 500 km (Hydro-Québec Production 2007) ainsi qu'un centre d'hébergement permanent.¹⁶ Planifiée au nord de la municipalité d'Havre-Saint-Pierre, *la Romaine* doit se situer en Minganie où habitent quatre communautés innues (Ekuanitshit – Nutashkuan – Unamen Shipu – Pakua Shipi). Le harnachement de la rivière affectera principalement la communauté innue d'Ekuanitshit (Mingan), « car la

¹⁶ Notez que durant la durée des travaux sont prévus l'installation de deux campements pour les travailleurs et travailleuses (Hydro-Québec Production, 2007).

rivière La Romaine est l'autoroute nautique par laquelle ses membres rejoignent leurs campements de chasse respectifs depuis des temps immémoriaux. » (ICRA International 2009) Pour un coût de 6,5 milliards de dollars, ces quatre aménagements devront fournir 8 milliards de kilowattheures par année – assez pour alimenter 450 000 résidences. Notez que cette électricité est prévue à l'horizon d'une forte croissance de la demande en électricité au Québec et à l'international. Le complexe était déjà annoncé dans les projets d'Hydro-Québec en 2006 figurant au sein d'un grand plan de 4000 MW d'éoliennes et de 2000 MW d'hydroélectricité. Ainsi, ce projet de grand barrage s'inscrit à la fois dans un contexte de diversification – avec l'arrivée de l'éolien – et d'intensification des activités d'Hydro-Québec de production d'électricité visant l'exportation. La société d'État prévoit ainsi maximiser ses profits en vendant sur le marché nord-américain l'électricité produite par *la Romaine*. Elle ne serait utilisée complètement par le marché québécois qu'en 2036 (Hydro-Québec Production 2007, 10-14). Si un projet d'une telle envergure peut rappeler les barrages du complexe Manic-Outarde, ses visées politico-économiques trahissent plutôt la montée d'un cadre d'administration bien différent chez Hydro-Québec.

1.2. Un nouveau contexte de gouvernance

À ce sujet, dans une récente étude, l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS) expose les transitions qui ont amené un mode de gestion plus commercial. Elle explique qu'en 1981 la société d'État vit des restructurations importantes. Transformée en entreprise à fond social émettrice d'actions, sous le gouvernement péquiste de Parizeau, Hydro-Québec ne vise plus à donner les meilleurs services à meilleur prix à la population, mais être profitable pour l'État québécois (Couturier et Schepper-Valiquette 2015, 193-94). S'inscrivant dans le tournant néolibéral des années 80, le gouvernement cherche à rembourser sa dette et autorise l'Hydro à étendre son activité à « d'autres formes d'énergie que l'électricité et [d'en viser la vente] sur un territoire plus vaste que le Québec » (Couturier et Schepper-Valiquette 2015, 194). À la fin des années 90, sous la gouvernance d'André Caillé, mis à la tête d'Hydro-Québec par le premier ministre péquiste Lucien Bouchard, la société d'État vise ensuite une augmentation, une libéralisation et une privatisation de la production de l'électricité au Québec avec l'objectif de « devenir un grossiste important sur le marché nord-américain » (Couturier et Schepper-Valiquette 2015, 198). Notez qu'à cette époque, la

majorité de ces restructurations sont indépendantes des décisions étatiques. Pour l'IRIS, l'opacification des procédures, l'appel à des firmes privées pour les contrats et la hausse des tarifs témoignent d'une *dépossession* pour les Québécois et Québécoises d'un levier d'appropriation collective du secteur de l'énergie (Couturier et Schepper-Valiquette 2015, 211).

Dans le cas de *la Romaine*, cette logique d'enrichissement ne se révélera pas sans faille. En 2014, la Commission sur les enjeux énergétiques du Québec révèle que l'exportation de l'hydroélectricité de *la Romaine* (mais aussi de la dérivation de la Rupert, des centrales Péribonka et Chute-Allard) se fera finalement à perte — avec des coûts annuels de subvention de 500 millions de dollars (Mousseau et Lanoue 2014, 49). Elle explique que l'industrie du gaz de schiste est venue concurrencer l'hydroélectricité sur le marché nord-américain (Mousseau et Lanoue 2014, 19). Plus largement, les projections de croissance de la demande se sont avérées trop optimistes

[p]resque partout dans les pays de l'OCDE, la demande en énergie — notamment en électricité — stagne sous l'effet conjugué de l'efficacité énergétique, économiquement intéressante pour les entreprises, du ralentissement de croissance de la population et de la délocalisation de l'industrie manufacturière vers d'autres régions du globe. (Mousseau et Lanoue 2014, 45)

Au final, on voit que *la Romaine* implique des modèles de croissance économique, mais également de croissance énergétique qui sont de l'ordre de la spéculation, plutôt que de la prévision scientifique. Le gouvernement québécois, à travers sa société d'État, se fait ainsi prophète des marchés financiers, trahissant de nouveaux modèles de développement dans la mouvance néolibérale de financiarisation et globalisation des économies nationales. Toutefois, cette métamorphose relative de la gouvernance de la société d'État (qui met tout de même de l'avant encore de grands projets de barrage) s'accompagne de voix contestataires demandant de nouveaux modèles de développement. Pour comprendre comment, il faut élargir un peu l'angle de vue afin d'embrasser du regard le contexte des transitions énergétiques en cours.

1.3. Entre transition énergétique et régime hydroélectrique

En 1995, le protocole de Kyoto était finalement signé par 192 partis étatiques qui s'engageaient à réduire leur émission de gaz à effet de serre face aux risques de réchauffement planétaire et de changements climatiques. À travers l'évolution du

protocole, les grands projets hydroélectriques finissent par ne plus être considérés comme des sources d'énergie renouvelable. Notamment, l'État de New York invoquera Kyoto lorsqu'il annule son entente d'approvisionnement en 2004 (ICRA International 2009). En fait, pour réaliser leurs objectifs, les pays membres vont, surtout, passer par la commercialisation d'autres énergies renouvelables (ex. : solaire, éolienne, géothermique), l'efficacité énergétique et le changement de carburant (World Bank 2010, 62). Cette transition énergétique impliquera un changement culturel et technique sur la scène internationale. Dans la province, les études récentes de Fortin et Fournis (2016) expliquent que ce contexte crée des controverses sociotechniques : autant les structures techniques, culturelles, économiques et politiques liées à l'industrie de l'hydroélectricité sont remises en cause. Ainsi, l'essor du développement durable et le développement de l'éolien changent la donne autant dans la technologie que dans les modèles de gouvernance. Notamment, le mode de développement de l'éolien se fait selon de nouveaux rapports de partenariats et de décentralisation des décisions avec Hydro-Québec. Par exemple, avec le cas d'*Algonquin Power*, des communautés autochtones vont créer et gérer des parcs éoliens (Prémont 2016). Sur le plan culturel, Benoit-Barné et McDonald vont décortiquer, entre 2002 et 2004, un changement sur la représentation du vent. En effet, à l'occasion des consultations sur la centrale du Suroît, ils avancent que le discours public est passé d'une compréhension du vent d'un statut de force de la nature imprévisible à celui de « ressource naturelle pouvant être contrôlée et exploitée » (Benoit-Barné et McDonald 2011, 13). Dans ce cadre de polémiques sociotechniques, différents groupes de la société civile vont dénoncer *la Romaine* selon le motif qu'il ne répond pas aux impératifs de transition énergétique. Par exemple, l'organisme écologique Nature Québec va remettre en cause les logiques économiques et écologiques du modèle de gestion d'Hydro-Québec. Il affirme que les politiques d'efficacité énergétiques et la priorisation de la filière éolienne suffiraient pour combler les besoins projetés à moindre coût (Nature Québec 2008).

La Romaine arrive ainsi dans une tension entre différents modèles de développement énergétique qui ébranle les nouvelles certitudes de la gouvernance hydroquébécoise — ses récentes politiques de la rente et la reprise des grands développements hydroélectriques. Mais, ce n'est pas tout. Sur la scène québécoise, le complexe de *la*

Romaine se trouve contesté dans un tout autre débat où les communautés autochtones et allochtones s'opposent sur l'aménagement plus large du nord du Québec : le Plan Nord.

1.4. Au cœur du Plan Nord

Annoncé en 2008 et exposé en 2011, le Plan Nord est présenté par le gouvernement libéral de Jean Charest comme « le chantier d'une génération » et « l'expression du développement durable du Québec » (J. Charest 2007). Le complexe de *la Romaine* est budgété dans ce plan et devient sa préface : il le précède, mais ne s'explique et ne se comprend qu'avec lui. En pratique, le plan propose des investissements de 82 G\$ sur 25 ans qui se destine à

favoriser l'exploitation massive des ressources du Nord-du-Québec, principalement par l'industrie minière, au moyen d'investissements publics dans des infrastructures de production énergétique (essentiellement hydroélectrique) et de transport (routes, chemins de fer, ports, gazoducs, lignes électriques à haute tension). (Duhaim et al. 2013, 485)

Il comporte donc différentes subventions en infrastructure pour financer une industrie centrée sur l'extraction et l'exploitation des minerais. En plus des débats sur la rentabilité¹⁷, des chercheurs et chercheuses ont examiné le type de politiques socio-économiques utilisées. Notamment, un groupe de recherche avance que les grands investissements au service des entreprises dépassent largement ceux dédiés aux communautés¹⁸. Mettant aussi de l'avant le peu de redevances pour les coffres publics, ils et elles affirment que le cadre politique du Plan Nord témoignerait d'une vision néolibérale du développement territorial (Duhaim et al. 2013, 478). Le but présenté est, malgré tout, de développer le nord du Québec pour s'enrichir collectivement. Pour certains chercheurs, cette rhétorique et cet imaginaire du Nord comme espace à

¹⁷ Différentes études ont analysé les effets socio-économiques de ce plan. En février 2012, l'agence Secor publie une étude concluant que le Plan Nord mènera à un profit sur investissement « en moyenne à 5,9 milliards sur cette même période » (Apffel et al. 2012). Cette étude sera citée par les porte-paroles étatiques pour exposer et défendre le projet (Shields 2012). En mars 2012, la jeune Institut de Recherche et d'Information Socio-Économie (IRIS) avance, au contraire, que le Plan Nord amène un déficit : « entre ce que le gouvernement investira sur 25 ans et ce qu'il obtiendra en redevance, le déficit du Plan Nord s'élève à 8,45 milliards pour les contribuables québécois » (Schepper et Handal 2012).

¹⁸ Voir Duhaim et al. : « le gouvernement estimait que les mesures sociales (logement, santé et éducation) totaliseraient 382 M\$, soit une moyenne de 76 M\$ par année (MRNF, 2011a, 43). Durant ce temps, les investissements et mesures destinées à aider l'industrie, totalisant quelque 49 G\$ sur 25 ans, équivalaient à 1,96 G\$ par année, un ordre de grandeur bien différent. » (2013, 487)

développer ou ouvrir, renvoie bien plus à un imaginaire mythique qu'à l'exposé franc d'un plan ou des propriétés d'un réel espace géographique (Duhaime et al. 2013). Ce discours justifie l'expansion du modèle de développement du sud du Québec de même que la subordination de ces territoires à un centre non autochtone (Rivard et Desbiens 2011, 84). Ainsi, proches des cadres d'analyse postcoloniaux, Rivard et Desbiens affirment que ce plan

se présente moins comme une idée nouvelle que comme la phase la plus récente de l'expansion de l'espace culturel, économique et politique de ce qui constitue le cœur démographique du Québec, soit la vallée du Saint-Laurent. (Rivard et Desbiens 2011, 83)

Selon cet angle, le Plan Nord opèrerait selon une logique d'imposition de modèle de développement du sud au nord de la province. Également, le sociologue Martin Thibault interroge l'évolution du modèle québécois à travers la mise en branle de ce projet. Alors qu'il dénote que le développement durable est mis de l'avant par le gouvernement, le changement en cours semble pourtant se caractériser par « le choix de l'État de s'éloigner de l'approche partenariale qui a fait la marque du modèle québécois de deuxième génération » (Martin 2012, 412). Dans celui-ci, il avance que le gouvernement partage le pouvoir avec l'élite industrielle et les élus plutôt qu'avec la société civile. Du côté autochtone, le Plan Nord suscitera des mouvements de résistance et contestation. Après avoir répertorié les interventions algonquines, cries, inuites, naskapiés, atikamekw et de l'APNQL, Sylvie Vincent remarque que les peuples autochtones « ne s'opposent pas au développement dans l'absolu, mais encore faut-il que leur consentement soit requis et obtenu » (Vincent 2011, 62). Face à *la Romaine*, les négociations entre Allochtones et Autochtones, autour des termes du développement industriel, se renouvèlent donc dans un cadre marqué par le néolibéralisme et les discours de développement durable. Un moment central des échanges prendra la forme de consultations publiques sur le complexe hydroélectrique.

1.5. Participations et contestations autour de *la Romaine*

Ainsi, le 5 septembre 2008, la ministre provinciale du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, Line Beauchamp, demande au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) de tenir une consultation sur l'acceptabilité environnementale de *la Romaine*. Cette consultation œuvrera à titre de Commission

conjointe fédérale-provinciale. À ce moment, le promoteur, Hydro-Québec, a déjà signé, tour à tour, des ententes avec la communauté de Nutashkuan [4 juillet 2008] de Unamen Shipu et celle de Pakua Shipi [9 octobre 2008], toutes trois étant moins touchées que la communauté d'Ekuanitshit par le projet direct, mais bien affectées par la construction de la route (qui ouvre, notamment, le territoire aux touristes et chasseurs allochtones) et des pylônes (Hydro-Québec 2016). C'est donc dans un contexte de division des communautés innues, que se tiendront les audiences publiques. La consultation débute le 27 octobre 2008 sur le territoire de la communauté d'Ekuanitshit (Mingan). Les audiences se dérouleront à travers la Côte-Nord, avec un nombre final de neuf jours d'audiences tenues et de 116 mémoires (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 2009). Après la publication d'un rapport positif sur le projet¹⁹, le Conseil des Innus d'Ekuanitshit signe finalement une *Entente sur les répercussions et les avantages* (ERA) avec Hydro-Québec suivant la tenue d'un référendum (Lévesque 2009 ; Vincent 2008).

Notons que ces ententes et consultations, sous le signe du principe de développement durable, n'arrêtent pas les contestations. Ainsi, alors que le rapport de la Commission sur le complexe de *la Romaine* est applaudi par les élus locaux et les représentants des entreprises de construction, le complexe hydroélectrique sera critiqué par les mouvements écologistes et des groupes autochtones (Vincent 2008). Notamment, les communautés innues touchées continueront de contester les ententes et les consultations, tout comme le projet lui-même. Par exemple, la marche de femmes de Maliotenam (Lavoie 2012) ou les blocages routiers de Natashkuan (ICI.Radio-Canada.ca 2015) ont réaffirmé une opposition à certaines portions précises du complexe. Le processus se continue toutefois suivant le calendrier établi et, au printemps 2016, deux des quatre centrales — Romaine-1 et Romaine-2 — sont entrées en service. Selon les prévisions, le tout devrait se terminer en 2020 (Hydro-Québec 2015).

1.6. Constat sur la Romaine

La réalisation du complexe se pose ainsi dans une conjoncture où le rapport sociopolitique de l'État québécois aux développements hydroélectriques se

¹⁹ En février 2009, le BAPE statue que ce développement hydroélectrique était nécessaire : « la solution de rechange réalisable ne serait qu'un autre projet hydroélectrique similaire » (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 2009).

métamorphose. Les nouveaux contextes de transition énergétique, de développement de l'éolien et de gouvernance changent le paysage dans lequel émerge la construction de barrages. *La Romaine* se pose comme un modèle hydroélectrique à vocation d'exportation commerciale, mais toujours lié à l'imaginaire national des grands barrages de la Révolution tranquille. D'une part, le Plan Nord y symbolise un alignement des projets de l'État avec une élite québécoise entrepreneuriale. De l'autre, le discours du développement durable façonne autant les plans du gouvernement et les ententes que les consultations autour des impacts environnementaux.

2. Le développement durable en question

Le développement durable semble ainsi se trouver à l'avant-plan de la conjoncture sociopolitique, autant dans le discours du gouvernement du Québec que dans celui des Premières Nations. Par exemple, lors de son discours d'investiture, M. Charest décrit le développement durable comme la plus récente phase de ce qu'ont été les « lumières de la modernité » au Québec. (J. Charest 2007) Aussi, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) l'adopta, en 1997, comme stratégie (Savard 2009). Il importe alors de se demander comment ce principe vient changer les relations entre Innus et Québécois. Permet-il une meilleure prise en compte des intérêts autochtones autour des projets d'aménagements territoriaux ? En réitère-t-il l'effacement ? Dans la revue de littérature qui suit, il sera question, dans un premier temps, de traiter de l'émergence du terme « développement durable » et des ambiguïtés autour de ses utilisations. Ensuite, je mets de l'avant, tour à tour, les cadres d'analyse du néolibéralisme et celles des critiques du *développement* sur ce principe onusien. Loin d'épuiser la vaste littérature scientifique sur la question du développement durable, cette revue vise à offrir un tour d'horizon ciblé pour permettre de questionner la mobilisation de ce principe par des acteurs de la sphère économique et politique en contexte d'enjeux coloniaux non résolus.

2.1. Naissance du concept et diffusion

Le sociologue Jean-Guy Vaillancourt explique que le concept de développement durable a été choisi dans une tension en tant que « [c]ompromis proposé comme voie de sortie de la crise économique et environnementale [...] entre partisans de l'environnement et artisans du développement » (Vaillancourt 1992) à la *Commission mondiale sur l'environnement et le développement*. Le terme sera popularisé en 1987

avec le rapport Brundtland, comportant notamment un accent important sur le désarmement, une dimension souvent oubliée (Vaillancourt 1992). Sa définition officielle sera de viser « [u]n développement qui répond aux besoins et aux aspirations du présent sans compromettre la capacité de celles du futur [*traduction libre*] » (Brundtland 1987, 49). Sa naissance le vouait ainsi à être au cœur de différends politiques alors que d'un côté, des mouvements environnementaux militaient déjà pour la décroissance face à la crise environnementale et, de l'autre, les teneurs du développement mondialisé croyaient la marche du progrès à l'épreuve des risques écologiques.

La diffusion de la notion a donné d'abord lieu à une appropriation populaire, mais non engageante. Par exemple, suite au sommet de Rio sur le développement durable en 1992, Hydro-Ontario l'inclut dans ses principes de manière volontaire. De leur côté, la plupart des compagnies forestières du Québec affirmeront leur engagement, dès les années 90, alors même qu'elles pratiquent des coupes à blanc dans la forêt boréale (Boiral 2006, 95). Ce premier moment de diffusion large suscite un engagement souvent superficiel

reflétant un contexte institutionnel qui entend favoriser les approches volontaires plutôt que coercitives [...] chacun ne pouvant que souscrire au principe général d'une éthique intergénérationnelle qui entend assurer la pérennité du développement sans, apparemment, remettre en cause le confort et les acquis du progrès. (Boiral 2006, 97)

Le développement durable y est alors un principe facile d'adhésion pour les acteurs économiques dû à sa charge positive et l'absence de régulations ou définitions strictes (Boiral 2006 ; Castro 2004). Par la suite, le développement durable continue une diffusion de grande envergure. Par exemple, au début des années 2000, les Nations Unies vont mandater l'UNESCO pour qu'elle « stimul[e] les opérations de réforme de tous les systèmes d'éducation du monde visant à réorienter les curriculums vers la promotion du développement durable » (Sauvé 2007, 2). Aujourd'hui, face à la multiplicité des usages, différentes classifications émergent — entre définitions fortes et faibles ; du *statu quo*, réformistes et transformatrices (Hopwood, Mellor, et O'Brien 2005). Le développement durable est ainsi approprié et revendiqué, à différentes sauces, en fonction des intérêts.

2.2. Un outil du néolibéralisme ?

Des recherches ont également interrogé la manière dont le développement durable a été approprié par la vague néolibérale. Rappelons que l'émergence du néolibéralisme, comme politique étatique, se retrace en 1962, lorsque le professeur d'économie Milton Friedman de l'école d'économie de Chicago publie son livre *Capitalisme et liberté*. Alors que celui-ci propose des politiques de gouvernance étatique qu'il qualifie de « libérales », leur popularisation avec les années 78-80, donne lieu à ce qui sera qualifié de *révolution ou tournant néolibéral* (Harvey 2005 ; Klein 2008). Ces pratiques étatiques — appliquées notamment par Thatcher et Reagan — se basent sur des théories d'économie politique selon lesquelles

le bien-être humain peut être le mieux avancé en libérant les libertés et compétences entrepreneuriales à l'intérieur d'un cadre caractérisé par une forte propriété privée, un libre marché et un libre échange soutenu et imposé par l'État. [Traduction libre] (Harvey 2005, 2)

De manière générale, cette idéologie pose les intérêts des entreprises et des marchés financiers, comme relevant du bien commun. Par la suite des théories ont exposé comment le néolibéralisme s'est infiltré à tous les niveaux sociaux.²⁰ Spécifiquement, pour les peuples autochtones, l'activiste et professeur de théorie politique Glen Coulthard (déné) explique que cette vague renouvelle le rapport colonial :

L'escalade d'assauts violents et de privatisation du territoire [enclosures] orchestrée par l'État suivant l'ascension du néolibéralisme à l'hégémonie a démontré, sans erreur possible, le rôle persistant qu'une dépossession violente et non dissimulée joue dans la reproduction des relations sociales capitalistes et coloniales autant dans le contexte domestique que global. [traduction libre] (Coulthard 2014, 9)

Le néolibéralisme se traduirait ainsi en des régimes politiques contemporains qui renouvèlent et exacerbent les dynamiques de dépossession des peuples autochtones au Canada et sur la scène internationale.

²⁰ Par exemple, la sociologue des sentiments Eva Illouz explique qu'il exacerbe « pas seulement la privatisation des industries nationales, mais aussi de la psyché [traduction libre]» (Illouz 2012) résultant en un grand marché de la thérapie qui dépolitise et individualise les émotions. Le professeur des théories raciales critiques, David Théo Goldberg, soutient le néolibéralisme « privatise la race » créant un invisibilisation politique à la couleur de peau notamment, pour les États (il se concentre sur les États-Unis) qui coupent dans leurs filets sociaux et leurs programmes d'accès à l'égalité (Goldberg 2009 [2008]).

Ces nouvelles politiques étatiques ont changé également le rapport sociétal à la nature. Notamment, le néolibéralisme aurait fait reculer les lois sur l'environnement se posant à la fois comme un assaut « sur les mouvements des droits du travail, ceux environnementaux et l'État-providence » (Faber et McCarthy 2003, 38). Le rapport néolibéral aux enjeux environnementaux se matérialiserait également dans l'idée que le développement économique assurerait, à long terme, une situation plus écologique. Cette hypothèse se verra, notamment, soutenue par la théorie de la *Courbe environnementale de Kuznets* (EKC) qui modélise la façon dont « la croissance économique est le moyen vers une amélioration environnementale [traduction libre] » (Stern, Common, et Barbier 1996). Une telle proposition sera décrite comme une vision néolibérale de la durabilité, une théorie séduisant même certains théoriciens marxistes (voir Castree 2010, 1743). Des chercheurs intéressés aux mouvements sociaux envisagent toutefois que cette *révolution néolibérale du rapport à la nature* puisse être contrecarrée par des réactions citoyennes et changements de politiques étatiques. Notamment, le géographe Noël Castree, soutient que ces changements environnementaux d'exploitation plus intensive de l'environnement (progressifs et inégaux) pourraient amener une politisation accrue du rapport à la nature et des mouvements sociaux qui forceraient l'État à intervenir. (Castree 2010) À ce sujet, Naomi Klein dresse un portrait riche sur ces tensions et soulèvements globaux dans son livre *Tout peut changer : capitalisme et changements climatiques*. D'un côté, elle remarque que les tenants du néolibéralisme se butent maintenant à un contexte de conscientisation aux problèmes environnementaux où des mouvements sociaux pluriels et des voix scientifiques demandent l'action concertée des États-nations. De l'autre, elle critique le développement durable et explique que les petits gains écologiques obtenus à travers cette idée sont constamment défaits par les tenants des nouvelles architectures du commerce et de la finance liés à ce paradigme (Klein 2014, 77).

D'ailleurs, différentes recherches affirment que ce principe onusien a émergé et ne se comprend qu'avec l'idéologie politique néolibérale. Déjà en 1992, au Sommet de la Terre, le développement durable aurait été endossé et diffusé par la plupart des États-nations : « dont la majorité était gouvernée par des élites engagées à des principes de néolibéralisme [traduction libre] » (Castro 2004, 197). À ce moment, les documents du sommet vont associer le développement durable à des principes de libre marché, de

libéralisation du commerce et former des experts dans le domaine pour enseigner ces politiques dans les pays « en développement » (Castro 2004, 197-99). Plus récemment, le professeur de sciences politiques, Thomas Wanner, conclue que le développement durable consiste lui-même en une « révolution passive » un nouveau discours « hégémonique », que les élites néolibérales s'approprient face aux critiques environnementales. Il avance ainsi que, depuis 2008, avec les crises financières, les nouveaux discours d'économie/croissance verte se posent comme l'extension de ce projet pour « sauver l'hégémonie capitaliste et ses intérêts [notamment techniques] afférents [traduction libre] » (Wanner 2015, 27).

2.3. Se développer comment ? Et pour qui ?

« ... l'idée de développement se pose aujourd'hui comme une ruine de notre paysage intellectuel [...] son ombre [...] obscurcit toujours notre vision... »
José de Souza Silva

D'autres recherches prendront un cadre critique postcolonial sur le développement durable. À la base, elles rejoignent les critiques des politiques du *développement* — des analyses qui sont venues surtout des périphéries de l'occident ou directement du Sud Global. Notamment, l'économiste équatorien Alberto Acosta explique qu'à la suite de la Deuxième Guerre mondiale ce paradigme a émergé sous la forme de projets, de méthodologies, de manuels et d'opportunités de banques spécialisés dont « la quête trépidante pour atteindre ce but insaisissable n'est pas encore terminée [traduction libre] » (Acosta 2012, 192). Il explique que l'idée de *développement* justifie et normalise l'intervention et l'interférence de pays du Nord, pris comme point de référence, vis-à-vis de ceux en périphérie ou *sous-développés* (Acosta 2012, 192). Pour Arturo Escobar, le développement, comme le développement durable « était — et continue d'être en bonne partie — une approche *top-down*, ethnocentrique et technocratique [traduction libre] » (Escobar 2001 [1995], 44). Ce dernier soutient que le *développement*, même dans son nouvel emballage de durabilité, consiste toujours à convertir ou assimiler à la modernité occidentale les peuples des périphéries du système capitaliste (Castro 2004, 208 ; Escobar 2001 [1995]). Également, la théoricienne québécoise Lucie Sauvé explique que le développement durable en vient à être confondu avec un projet de société, alors

qu'il est, avant tout, un « programme politico-économique (promu par certains types d'acteurs sociaux) » (Sauvé 2007, 2). Elle affirme que ces rhétoriques participent à un *blanchiment* écologique (greenwashing); c'est-à-dire qu'elles vont justifier les projets économiques occidentaux de croissance économique sous une allure écologique.

Plusieurs chercheurs et chercheuses ont approfondi la manière dont les nations autochtones ont fait face aux discours *développementalistes*. Blaser, Feit et McRae par exemple, expliquent que durant les cinq siècles de relations entre peuples autochtones et d'eurodescendants, « plus souvent qu'autrement, le développement est dans le chemin de projets de vie [autochtones]. [traduction libre] » (Blaser, Feit et McRae 2004, 26) Néanmoins, pour ces chercheurs, le développement durable contribuerait à « élargir la craque par laquelle les projets des peuples autochtones peuvent se poursuivre » (Blaser, Feit et McRae 2004, 9). Ainsi, malgré les critiques faites aux développements durables, des avis sur son influence dans les projets des peuples autochtones s'avèrent positifs. Le nouveau paradigme de la durabilité impliquerait de tenir compte des volontés des communautés autochtones supposant des « pleins partenariats avec les peuples autochtones et leur communauté » (United Nations Conference on Environment and Development 1992, cit. dans Castro 2004, 199). À cet effet, il servirait d'outil pour demander des normes plus strictes et mettre l'emphase sur le rôle des peuples autochtones et leur savoir traditionnel (TEK) (McGregor 2004). Toutefois, la montée de ce paradigme s'inscrit dans une période néolibérale de désengagement de l'État. Ainsi, les ONG et le secteur privé en général prennent plus de place dans un double mouvement de démocratisation et de privatisation. Dans ce contexte, les Premières Nations voient leur intérêt se jouer à travers des coalitions et réseaux d'institutions internationales (Feit, Blaser et McRae 2004, 12) changeant l'organisation sociopolitique de la dynamique coloniale. Il reste à faire le point sur les avancées et reculs des peuples autochtones dans ce nouveau contexte.

2.4. Constat sur le développement durable

Au vu de cette littérature critique, interroger les usages du terme de développement durable à *la Romaine*, demande de questionner autant son rapport à l'hégémonie néolibérale, mais également son utilisation comme blanchiment vert de politiques coloniales. Cette revue appelle aux nuances. D'un côté, les dispositifs et

institutions liés à ce principe apparaissent potentiellement comme des ressources pour l'émergence de coalitions environnementalistes et de résistance — refaçonnant les rapports entre peuples innu et québécois. De l'autre, ce principe se poserait comme un des discours servant l'hégémonie néolibérale, c'est-à-dire l'établissement du consentement citoyen à la dépossession renouvelée des peuples autochtones décrite par Coulthard (2014). Notamment, dans le cas de *la Romaine*, interroger le sens et les fonctions de ce principe onusien nécessite de mieux comprendre le rôle du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) qui a, peu à peu, inclus le développement durable dans son mandat.

3. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE)

3.1. La naissance du BAPE

C'est en 1978, à travers la refonte de la Loi québécoise sur la qualité de l'environnement qu'était créé le BAPE (Baril 2006, 29-30). Son mandat consiste à recueillir les avis divergents de différents acteurs, de même que ceux d'experts pour statuer sur l'acceptabilité environnementale d'un projet. Depuis, il s'est vu confier plus de 250 mandats dont 72 % impliquaient la tenue d'audiences publiques sur l'environnement (Gauthier et Simard 2011, 3). Naissant dans une période de prise de conscience sur les problèmes écologiques globaux, il s'inscrit dans un mouvement international de plus grand encadrement des impacts environnementaux. À cette époque démarraient des conférences sur la prise en charge par les états de politiques écologistes — celle de 1972 des Nations Unies sur l'environnement humain, celle de l'UNESCO sur l'éducation relative à l'environnement en 1977, et la Commission Brundtland (Baril 2006, 15-16 ; Guay 1999, 43-44). D'un côté, le sociologue Louis Guay le voit comme une manifestation de la rationalisation du rapport à l'environnement pour faire face aux changements climatiques (Guay 1999, 36-37). Sur le plan des mouvements sociaux, le sociologue Jean-Guy Vaillancourt explique que cette institution accompagne et symbolise le renouveau « plus pratique et concret » des mouvances écologistes québécoises des années 80 (Vaillancourt 1982, 142).

3.2. Son rôle normatif

Le BAPE matérialise de nouveaux modèles de démocratie participative. À partir de la fin des années 70, avec un grand essor dans les années 90, les théories libérales et critiques des démocraties vivent un tournant délibératif (Dryzek 2000). Cette vague délibérative inaugurée par l'article de Besette, *Deliberative Democracy: The Majority Principle in Republican Government*, voit débattre les politologues, chercheurs en communication et philosophes d'un nouveau modèle idéal et normatif pour repenser les démocraties libérales (Besette 1980). La vision américaine *pluraliste* centrée sur l'idée de confrontation d'intérêts rivaux perd en popularité; le nouveau modèle envisagé réinvente le contrat social et pose l'échange de raisons par la discussion pour arriver à un accord consensuel sur les intérêts communs comme le nouvel idéal démocratique (Dryzek 2000; Kahane et al. 2010). Ce modèle, surtout propagé et implanté par des universitaires influents américains et européens, soutient que nos démocraties gagnent à mieux organiser — physiquement et théoriquement — les échanges d'arguments rationnels permettant d'arriver à des accords consensuels (Cohen 1989; Gutmann et Thompson 2009).

Les critiques de l'idée de démocratie délibérative — surtout des pensées féministes — ébranlent ces visions. D'abord, celles-ci expliquent que le projet libéral de citoyenneté universelle — basé sur le postulat d'une ressemblance, égalité et intérêts communs déjà existants, plutôt que comme une équité à réaliser — réitère un standard privilégié, blanc et masculin (Young 1989; Fraser 1990). Ce modèle libéral délibératif invisibiliserait l'hétérogénéité des besoins, d'intérêt, et de désir participant ainsi à l'exclusion et la minorisation historique de groupes déjà altérés et déshumanisés (Benhabib 1985). Cette critique propose que le débat sur l'idée de démocratie — politique et philosophique — gagne à l'étude de nos instances démocratiques concrètes. Comme l'écrit la philosophe féministe, Nancy Fraser, en boutade, il faut chercher à comprendre et critiquer notre « *actually existing democracy* » (Fraser 1990). Axé dans ce projet de compréhension sensible aux inégalités, j'interroge à la fois les enjeux sociopolitiques qui rendent possible et limitent un dialogue entre peuples innu et québécois.

3.3. Le « défi » des Premières Nations

Pour le juriste Baril, la place des peuples autochtones au sein des consultations publiques relève, d'un véritable « défi » pour le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (Baril 2006, 154). Il explique que le BAPE se trouve confronté aux évolutions des droits autochtones, notamment en tension avec l'obligation de consulter, autant fédérale que provinciale (2006, 158). Selon lui, les revendications autochtones feront avancer les procédures d'évaluation environnementale et de développement durable au Québec (2006, 160). Si quelques études dénotent certains enjeux autour de la place du BAPE dans les rapports entre les Premières Nations et la société québécoise (Grammond 2008 ; Loiselle-Boudreau 2009 ; Teitelbaum 2015), il reste à cerner, plus en profondeur, les impacts de ses interventions dans ce contexte sociopolitique. Par exemple, autour du projet de barrage hydroélectrique Sainte-Marguerite-3, il a été démontré que, lors de l'intervention du BAPE dans l'obtention d'un accord du milieu, un rapport de force déséquilibré s'instigie où : « le promoteur et les acteurs socio-économiques sont mieux outillés » — plus outillés, notamment, que les partis autochtones (Filiatrault 2007). Également, l'intervention des peuples autochtones aurait amené au BAPE des réflexions sur l'accessibilité publique des consultations et le développement d'expertise environnementale supplémentaire. (Gauthier et Simard 2009)

3.4. Constat sur le BAPE

Au regard de la littérature historique et sociopolitique abordée, les enjeux sociologiques au cœur des « défis » de consultation des autochtones demandent plus d'analyses. Alors que cet exercice répond au principe de développement durable et de renouveau démocratique, il reste à mieux saisir comment il s'insère dans la relation Autochtone/Allochtone. Est-ce que le développement durable limite ou ouvre le dialogue interethnique ? Quels groupes ont-ils plus aisément accès aux consultations ? Si différents chercheurs ont étudié le BAPE, notamment en communication, en droit et sociologie de l'environnement (Baril 2006 ; Benoit-Barné et McDonald 2011 ; Gauthier et Simard 2011 ; Guay 1999 ; Halley et Forte 2004), le rôle du BAPE dans la métamorphose du contexte sociopolitique québécois demeure sous-étudié (Gauthier et Simard 2007) — cela malgré la richesse des documents qu'il met à la portée des chercheurs et le grand nombre de controverses couvertes.

4. Les discours institutionnels : agents et laboratoires idéologiques

À la Consultation conjointe fédérale-provinciale organisée par le BAPE, différentes institutions sont venues faire entendre leur voix en défendant une vision favorable ou défavorable à *la Romaine*. Leurs argumentaires s'inscrivent dans les conjonctures sociopolitiques propres à chaque groupe communautaire, professionnels, de loisirs, etc. Sous cet angle, ils sont de véritables agents et laboratoires idéologiques et discursifs. Autour de *la Romaine*, ces institutions sont appelées à créer des mémoires défendant leur position, en négociation avec le processus de développement durable qui encadre la discussion sur l'acceptabilité environnementale. Il s'agit d'un filon empirique pour comprendre les nouveaux discours innus et québécois liés à l'aménagement du territoire. Plutôt que de dresser un portrait exhaustif des institutions ayant participé aux consultations, je pars de deux cas québécois et deux cas innus. À tour de rôle, je m'appuie sur la littérature scientifique pour introduire, à la fois, le contexte historique et le moment de renouveau idéologique actuel dans lequel ces institutions se trouvent.

4.1. La Fédération des chambres de commerce du Québec

Au lendemain de la décision du BAPE sur *la Romaine*, la présidente de la Fédération des chambres de commerce du Québec, Françoise Bertrand, se réjouit de la décision positive. Cette nouvelle confirme la vision de son organisme à propos du développement durable : « [L]a lutte aux changements climatiques peut aussi passer par des projets lucratifs pour le Québec. C'est ce que j'appelle du "développement économique durable". On serait fou de s'en passer ! » (Bertrand 2009). À titre de représentante des entrepreneurs, elle se fait la voix d'une élite québécoise dont le discours entremêle nationalisme québécois, entrepreneuriat et développement durable. L'histoire de cette institution nous plonge dans le Québec industriel du début du 20^e siècle. Fondée en 1909, elle aurait occupé un rôle pionnier dans le développement du capitalisme au Québec (Ouellet 1959). Les sociologues et historiens du milieu du 20^e siècle la positionnent au cœur de la création d'un nouveau leadership dans la province. Dans cette période, la contestation de l'idéologie traditionnelle n'aurait pas mené au rejet de l'ancien élitisme bourgeois, mais plutôt à l'émergence d'une élite canadienne-française (Bélanger 1968). Par exemple, le sociologue Fernand Dumont parle de l'émergence de cette idéologie élitiste en la décrivant comme centrée sur le rôle de l'État et la création d'une

politique industrielle dont les Canadiens français seraient les maîtres. (Dumont 1965, 21) De son côté, le sociologue Jean-Charles Falardeau soulignait « l'importance des Chambres de commerce comme laboratoire de leurs attitudes et de leurs idéologies [des hommes d'affaires au statut de catégorie dirigeante] et en tant que cadre professionnel d'organisation. » (voir Bélanger 1968, 85) Hormis ces études du milieu du 20^e siècle, peu d'analyses sociologiques récentes semblent s'être chargées de documenter l'évolution idéologique de ce grand réseau. Cela ne signifie pas pour autant qu'ils n'aient pas joué un rôle sociopolitique important, bien au contraire.

Ainsi, différentes recherches ont exposé l'importance de la classe entrepreneuriale, dans les dernières décennies. Celles-ci ont interrogé le renouveau des questions sociales — ex. : les nouveaux rapports d'altérités et d'inégalités sociales — au prisme d'une nouvelle culture économiste néolibérale au Québec. Par exemple, l'historien Jocelyn Létourneau explique que les discours savants et le récit de l'élite technocratique sont devenus des trames idéologiques centrales dans l'espace public de la province (Létourneau 1992). De son côté, le politologue Daniel Salée explique que les changements socio-économiques des dernières années « semblent n'avoir débouché sur rien de plus que la sacralisation de la raison techniciste/productiviste individualisante » (Salée 1996, 8). Aussi, il souligne l'importance de cette classe comme une force structurant les rapports de l'État québécois, et de ses institutions, aux Premières Nations. Notamment, ce rôle s'est cristallisé lors de la montée d'un « front commun des milieux d'affaires et nationalistes contre les aspirations identitaires des Cris dans le dossier Grande-Baleine (Fontaine 1991, A1) » (Salée 1996, 30). Également, avec *la Romaine* et le Plan Nord, des chercheurs et chercheuses soutiennent que se réaffirme l'alignement néolibéral des décisions de l'État avec les intérêts de la classe entrepreneuriale (Duhaime et al. 2013).

Des chercheurs ont également interrogé ses mutations en lien avec le développement durable. Si, dans les dernières années, la figure de l'entrepreneur social émerge comme le nouveau héros du capitalisme (Boutillier 2012), l'entrepreneur vert ou éco-entrepreneur n'est pas loin derrière. Ainsi, les chercheurs ont noté l'émergence de cette figure qui prend acte du développement durable et des changements climatiques dans ses plans d'affaires (voir Berle 1993 ; Isaak 1998 ; D. W. Taylor et Walley 2003 ;

Walley et Taylor 2002). En particulier, le rapport de la *Fédération des chambres de commerce du Québec* au principe de développement durable a bien évolué. Alors qu'en 2005, elle dépeint le développement durable comme « formule obscure [...] que chacun interprète selon son bon vouloir sans jamais le définir tout à fait » (Chassé et Boiral 2009, 49), à la grande consultation de 2008-2012, elle en fait un de ses quatre axes de priorité « directement liés aux facteurs de compétitivité et de croissance pour les entreprises du Québec » (Fédération des chambres de commerce du Québec 2014). Notons que les Chambres de commerce, dans les municipalités, sont des lieux de sociabilité des entrepreneurs où s'imaginent et se diffusent des plans de développement économique à la grandeur du Québec. L'étude de leurs discours (sur le développement durable, la nation québécoise et les Innus) s'avère fort prometteuse pour créer de nouvelles connaissances sur une force sociale majeure au Québec. Un autre groupe professionnel-clé issu de la Révolution tranquille se prononce à la consultation sur *la Romaine* : celui des ingénieurs-conseils.

4.2. L'Association des ingénieurs-conseils du Québec

Fondée en 1974, en fin de Révolution tranquille, l'Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ) représente 54 firmes et 19 000 personnes. Son origine est intimement liée à la création de grands projets énergétiques hydroélectriques au Québec. (Association des Ingénieurs-Conseils du Québec 2008, 55) La classe technocrate qui la compose, relativement récente, a acquis rapidement une grande influence et portée symbolique. Par exemple, dans un essai sur l'inclusion des femmes dans le projet moderniste de souveraineté politique, la professeure de sciences politiques Diane Lamoureux explique que, durant la Révolution tranquille, la figure masculine nationaliste triomphante du coureur des bois qui « faisait corps avec la nature » se trouve remplacée par l'ingénieur qui « dompte la nature [alors que] nos symboles de fierté nationale sont devenus Hydro-Québec, SNC-Lavalin ou Bombardier » (Lamoureux 1999, 29). L'IRIS remarque que les membres de ce groupe ont pu, dans les dernières décennies, compter sur les projets d'Hydro-Québec qui confiait majoritairement ses projets à des firmes d'ingénieurs privés pour asseoir leur projet au local, puis se développer à l'international (Couturier et Schepper-Valiquette 2015, 209-10).

Alors que cette classe est liée à la création de grandes infrastructures au Québec, différents chercheurs ont exposé le rôle des entreprises d'ingénierie comme des forces centrales dans l'établissement de dynamiques coloniales modernes. Notamment, Parent explique que le modèle d'affaire des firmes d'ingénieurs-conseils québécoises se base sur un modèle de ventes impériales de leurs expertises — à partir des sociétés d'ingénierie du Nord vers des pays en voie d'industrialisation —, créant notamment, des dynamiques de dépendances (Parent 1983, 77). Rappelons également qu'à travers les projets de grands barrages, les ingénieurs ont participé à la diffusion et l'imposition des modèles occidentaux de développement occidentaux et leurs masculinités professionnelles (Klingensmith 2007, 76-93). Cette dynamique coloniale n'est pas terminée et les firmes d'ingénieurs-conseils québécoises y tiennent maintenant un rôle-clé dans différents projets d'infrastructure — notamment hydroélectrique — à travers le globe. Ainsi, aidées par le financement d'*Exportation et Développement Canada*²¹, les firmes d'ingénieurs-conseils québécoises ont mis la main à la pâte à de nombreux projets controversés dans le Sud Global²², notamment, dans des territoires autochtones non cédés — ex : les barrages de l'Urrea en Colombie, Ralco au Chili, etc. (voir Halifax Initiative 2000)

Des critiques internes au champ de l'ingénierie ont, cependant, demandé plus d'encadrement sur le plan des normes éthiques autant dans la formation que dans les pratiques. Par exemple, en mettant de l'avant les principes de justice sociale, des chercheurs et chercheuses critiquent les liens que cette profession possède avec le complexe militaro-académico-industriel²³ (voir Riley et Lambrinidou 2015). Dans la

²¹ Voir le portrait critique dressé par un collectif d'organisation canadienne, *Halifax Initiative*, sur les prêts de l'EDC intitulé *Reckless Lending*. (Halifax Initiative 2000)

²² Prenons, par exemple, le mégabarrage du Manantali - entre le Sénégal, la Mauritanie et le Mali. Le Canada a fait partie du financement international de 620 millions de dollars. Ce projet débuta en 1981, avec des prêts de la CIDA (Canadian International Development Agency) et de l'EDC qui ont fourni initialement un total de 46\$ M, servant, pour la plupart, à financer la contribution de différentes compagnies canadiennes, notamment Hydro-Québec International, Sulzer Canada et SNC-Lavalin et SNC-Shawinigan. À ce sujet, la Commission mondiale sur les barrages statuait en 2000 que ce projet a détruit les moyens de survie de 500 000 à 800 000 personnes. Par ailleurs, on sait que la création de bassins d'eaux stagnantes a répandu dans la région des maladies infectieuses amenant, notamment, la plus grande épidémie de schistosomiasis de l'Afrique sub-saharienne (Halifax Initiative 2000) une maladie qui tue des dizaines de milliers de personnes chaque année sur ce continent.

²³ Le terme, de complexe militaro-industriel désigne l'alliance informelle entre l'industrie militaire, de la défense et des politiques publiques au sein d'une nation. Il a été popularisé par le président Dwight D. Eisenhower qui pose ce système comme une menace à la démocratie. Le théoricien en pédagogie critique

même veine, certains chercheurs vont interroger le rapport au développement durable qui demanderait, notamment, aux ingénieurs de passer du rôle d'« avocat des technologies » à celui de l'« honnête courtier » des savoirs techniques et scientifiques — un courtier sensible aux limites et aux côtés sombres de cette expertise (Mitchell, Carew, et Clift 2004, 30). Inspiré de ces visions critiques, cette recherche propose d'approfondir le rôle de l'Association des ingénieurs-conseils du Québec en contexte colonial et interethnique québécois.

4.3. Le Conseil des Innus d'Ekuanitshit

Le 2 décembre 2008, à l'intérieur de la Salle communautaire d'Ekuanitshit, le conseil de bande de l'endroit débute son mémoire en disant ne pas venir défendre le projet, mais plutôt expliquer ce qui le pousse à signer un accord de principe avec le promoteur devant mener à une *Entente sur les répercussions et les avantages* (Conseil des Innus d'Ekuanitshit 2008). Notez qu'il s'agit de la communauté dont les terres ancestrales sont les plus touchées, au moment de la consultation, et qui s'était, jusqu'alors, toujours opposée au projet de concert avec la communauté d'Uashat Mak Mani-Utenam (la plus peuplée de la Côte-Nord). Ayant une fonction représentative et administrative, le *Conseil* négociera ensuite des ententes autour de *la Romaine*. L'histoire de cette institution nous ramène à un moment fondateur pour le Canada.

Ainsi, en 1876, presque une décennie après la Confédération (1867), la *Loi sur les Indiens* (initialement appelé *l'Acte des Sauvages*) vient uniformiser la situation des Premières Nations au Canada. Les conseils de bande y sont définis comme les instances représentatives officielles. Créée dans les termes du gouvernement du Canada, elles concurrencent, puis remplacent, les modes d'organisation ancestraux. La juriste Renée Dupuis explique quel rôle ont aujourd'hui ces organes :

Le conseil de bande, qui peut être élu selon la coutume indienne ou selon la procédure électorale définie dans la loi, est l'autorité locale politique et administrative. Il détient un pouvoir de réglementation des affaires internes de la communauté, mais [...] ce pouvoir est largement soumis, *a priori* ou *a posteriori*, à un important pouvoir de contrôle du gouvernement fédéral. (Dupuis 2001, 54)

Henry Giroux, avance que le président avait ciblé, à la base, également le monde académique et invite à conceptualiser un système militaro-académico-industriel. (Giroux 2007)

Alors que le Conseil des Innus d'Ekuanitshit joue un rôle d'avant-plan à *la Romaine*, il a fallu attendre le milieu du 20^e siècle pour le voir naître. Ainsi, c'est « [a]u cours des années 1950, devant l'encerclement progressif qu'ils subissent » (Charron 1994), que cette communauté innue quitte le mode de vie nomade et demande un territoire réservé. Rappelons qu'il s'agit de la période d'expansion industrielle (minière, hydroélectrique, agroforestière) de conquête du Nord du *Nouveau-Québec* de Duplessis. C'est à travers ce jeune conseil qu'en 1969, les Innus de Mingan militent et « acceptent les limites de la "réserve" créée » (Charron 1994) et, en 1979, réclament la gestion des îles de l'archipel de Mingan. Également, cette même communauté a milité lors de la Guerre du Saumon²⁴ pour l'accès aux rivières. En 1988, le Conseil encadrera une meilleure gestion de celle-ci — « la communauté décide de se priver du plaisir de pêcher pour permettre à la rivière de se régénérer » (Charron, 1994, 28) — en coopération avec la Fédération du Saumon de l'Atlantique qui lui décernera un prix (Mckenzie et Vincent 2010). Cette institution a, ensuite, participé à différentes coalitions politiques. Notamment, le Conseil est membre de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL), du Conseil Tribal Mamit Innuat et de l'Assemblée Mamu Pakatau Mamit — dans lequel il vise à négocier un traité avec le gouvernement conjointement avec les Premières nations de Unamen Shipu et Pakua Shipi.

Il existe seulement une littérature restreinte et éparse sur les conseils de bande. Toutefois, il est possible de replacer leur travail contemporain dans l'horizon général des mouvements politiques autochtones. Le théoricien Glen Coulthard (de nation déné) explique qu'autour de la thématique de la *résurgence* de multiples pratiques de luttes et d'organisations décoloniales ont été mises de l'avant dans les dernières années. Plus encore, différents intellectuels autochtones contemporains la théorisent, l'observent et la mettent de l'avant, notamment Taiaiake Alfred (Mohawk) et Leanne Betasamosake Simpson (Anishinaabe). Ces théoriciens et activistes parlent de *résurgence* comme

²⁴ Ce conflit s'insère dans l'application, depuis 1951, des lois provinciales empêchant la pêche pour les autochtones suite au renouvellement de la loi sur les indiens les assujettissant aux lois provinciales. En 1981, l'anti-émeute intervient dans la communauté de Mingan et cinq cents policiers dans la communauté Micmac de Ristigouche. La Guerre du Saumon se termine avec l'ouverture du dialogue entre les associations de pêcheurs sportifs et les autochtones ; l'intervention de la Ligue des Droits et Liberté du Québec, mais également avec la loi constitutionnelle de 1982, où l'État reconnaît finalement les droits ancestraux des autochtones et donc leur droit de pêche (Mckenzie et Vincent 2010).

d'une position demandant aux peuples et communautés autochtones de "se détourner" du réformisme assimilatif de l'approche de reconnaissance libérale, pour plutôt, construire [leur] libération nationale sur des efforts de revitalisation des valeurs et pratiques politiques "traditionnelles" [traduction libre]. (Coulthard 2014, 154)

La logique mise de l'avant est celle de développement par et pour les Autochtones impliquant une réhabilitation, par exemple, des traités, des systèmes juridiques, des traditions diplomatiques, etc.²⁵

Des recherches rendent compte de mouvances semblables chez les Conseils innus. Par exemple, Charest rapporte que certains Conseils ont instigué, dans la dernière décennie, des mouvements de réoccupation du territoire — mouvements qui, note-t-il, créés des discours négatifs de la part des blancs québécois (par exemple : les « Indiens ont tous les droits » (P. Charest 2003)). Boucher explique que la scène politique à ce niveau, chez les Innus (notons la différence linguistique d'Innu pour cette communauté) de Mashteuiatsh, a été dominée, dans les années 70-80, par les entrepreneurs, les « Métis ». Toutefois, depuis les années 90, des « Traditionnels » sont portés au pouvoir (Boucher 2008). Le mémoire de Mathilde Capone, sur la communauté de Pessamit va, de son côté, répertorier tout un système

d'espaces politiques et sociaux de la communauté qui favorisent la protection de la culture innue (notamment sa langue), la valorisation d'un renouveau spirituel, la guérison de la population, l'occupation quotidienne des terres. (Capone 2014, i)

où elle dénote, entre autres, « [l]e maintien de pratiques traditionnelles » (Capone 2014, 158). Dans ce contexte, le mémoire du Conseil des Innus d'Ekuanitshit sur *la Romaine* se pose comme un observatoire des manières dont une instance représentative influente articule un discours entre la résurgence de ses traditions nationales, un rapport à la modernité coloniale et à l'ambiguïté du développement durable.

4.4. Le Regroupement Mamit Innuat

D'abord créé sous forme d'un organisme consultatif en 1982, le Regroupement Mamit Innuat acquiert au fil du temps les responsabilités de gestion des programmes de développement économique et social pour les communautés d'Ekuanitshit, d'Unamen

²⁵ Cela résonne également avec l'idée de *recouvrement des peuples autochtones* de Linda Tuhiwai Smith. (Tuhiwai Smith 1999)

Shipu, de Nutashkuan et de Pakua Shipi (Conseil Tribal Mamit Innuat 2011). En 1994, à la dissolution du Conseil des Atikamekw, ce Regroupement se charge des négociations pour ces communautés jusqu'à 1998, l'année où Nutashkuan se retire. En 1999, alors que les conseils de bande prennent en charge leur service de santé, il voit sa mission inclure, notamment, les services aux patients. S'il n'existe, à notre connaissance, peu (pour ne pas dire, pas) d'études sur cet organe politique, il est possible de le replacer dans l'horizon plus large des recherches sur les institutions de développement et les représentations autochtones.

À cet effet, la création de cet organe s'inscrit, dans le tournant de gouvernance des années 80 centrée sur les ONG — due à la démocratisation et à la privatisation néolibérale décrites plus haut. Cet exemple du contexte canadien enrichit les cartographies des cadres de gouvernance décrites par Blaser, Feit et McRae :

Dans des contextes où les mouvements autochtones ont un contrôle et apport relativement élevé, mais un poids démographique bas, les formes d'organisations incluent, avec un degré varié de souveraineté et d'autonomie, quelques formes reconnues par l'État de gouvernance tribale, ou des gouvernements autochtones qui exercent la souveraineté sur des territoires restreints, ou un gouvernement régional ethniquement contrôlé de facto à l'intérieur d'une structure nationale. [traduction libre] (2004, 14)

Ainsi, en plus des « formes de gouvernance tribale reconnues », on voit qu'en contexte québécois, les conseils de bande créent ainsi des institutions intertribales servant d'interface avec les ministères provinciaux et fédéraux. Par ailleurs, ce type de gouvernance s'inscrit dans ce que Tuhiwai Smith décrit comme les 25 projets autochtones qui comportent notamment le *recadrage* : « Recadrer signifie de reprendre un plus grand contrôle sur les façons dont les enjeux et les problèmes sociaux autochtones sont discutés et pris en charge [traduction libre] (Tuhiwai Smith 1999, 153). Sous cet angle, le regroupement *Mamit Innuat* y répond autant dans sa forme (une coalition gérant les ressources gouvernementales selon un modèle défini dans leurs propres termes) que dans son contenu (elle met de l'avant les problèmes sociaux des communautés entières). L'étude du discours de l'Association *Mamit Innuat* donne donc potentiellement un aperçu des manières dont une institution autochtone peut recadrer les

discours étatiques québécois sur des problématiques sociales communautaires et leurs solutions.

4.5. Constat sur les institutions

Suite à ce portrait superficiel de ces quatre institutions, on comprend que les relations entre les Innus et les Québécois sont complexes et traversées de discours et de projets de différents groupes sociaux. À travers leur travail de représentation, ces organes diffusent de nouveaux discours par lesquels se repensent les relations. D'un côté, les associations des ingénieurs, comme des entrepreneurs participent au renouvellement des discours sur les intérêts du Québec tels que compris dans un contexte néolibéral. De l'autre, les associations innues créent des contre-discours permettant de penser autrement le sens et la fonction du développement durable et de *la Romaine*. Ces argumentaires renseignent, à la fois, sur la dimension coloniale des discours québécois — professionnels et des élites politiques — actuels, mais aussi sur quelles formes prennent les nouveaux projets innus.

Chapitre III : Un recul réflexif : le cadre théorique et la problématique

« La révolution postcoloniale indique ce qui fait défaut en sociologie : un engagement avec la différence qui fait une différence par rapport à ce qui était pensé initialement. [traduction libre] »

Gurminder K. Bhabra

Suite à une revue historique de l'évolution de la relation et un portrait de la conjoncture sociopolitique autour de *la Romaine*, j'en suis venu à m'interroger sur le renouveau des rapports entre les Innus et l'État québécois entremêlé à différents nouveaux discours. Qu'en est-il de l'état des savoirs académiques sur ces relations? Comme les réalités autochtones se trouvent au centre de l'objet d'étude, il a fallu faire un tour d'horizon des concepts et des théories qui en rendaient compte. Toutefois, la littérature sociologique à cet égard s'avère cruellement superficielle. À ce sujet, dans les dernières années, plusieurs sociologues ont critiqué l'absence d'une prise en compte des réalités coloniales au sein de la discipline (Bhabra 2007 ; Bilge 2014b ; Rodriguez, Boatcă, et Costa 2016). Cette vague de critiques déplore que le champ sociologique ait laissé les dynamiques coloniales non théorisées, alors même que les empires étaient en pleine expansion lors de l'essor de la discipline. Elle plaide pour des modèles sociologiques plus complets. Prenant acte de ce manque, je propose d'abord une réflexion originale sur la posture épistémologique qu'implique le fait d'étudier les réalités autochtones à partir d'une position de chercheur blanc francophone. Ce cadre scientifique posé, j'introduis mon appareillage conceptuel. À cet effet, la mobilisation du concept de frontière ethnique de la sociologue québécoise Danielle Juteau me permet de penser les relations entre peuples de manière non-essentialiste, matérialiste et relationnelle. Le rapport spécifique entre les Autochtones et les Allochtones au Canada se trouve approfondi à l'aide du concept de « colonialisme d'occupation blanche » (*white settler colonialism*). Subséquemment, la mobilisation du concept d'hégémonie et de système de représentation, tels que définis par Stuart Hall, me donne les outils nécessaires pour problématiser les argumentaires sur *la Romaine* comme lieu d'analyse de rapports sociaux de pouvoir. Au final, on découvre que prendre en compte les réalités (et théories)

autochtones demande de repenser à la fois la positionnalité du chercheur et de son cadre théorique pour tenir compte des dynamiques coloniales contemporaines.

1. Considérations épistémologiques liminaires

Depuis les années 70, l'idée que la science se trouve située socialement est venue politiser les questions épistémologiques de « Que peut-on savoir ? » et « Comment peut-on savoir ? ». Alors qu'en sociologie classique, de Durkheim à Bourdieu, le but était d'exposer la manière dont le chercheur créait une position de neutralité — en se coupant du sens commun et de son objet de recherche — les études féministes contestent l'idée même de la neutralité scientifique. Notamment, la philosophe Sandra Harding soutient qu'en reconnaissant que le savoir scientifique se trouve partiel et politique, plutôt qu'universel et objectif, les sciences auraient une objectivité plus forte (Harding, 2004, 127). Cette révolution épistémologique demande à la sociologie de sortir de l'illusion des connaissances neutres et universellement valables, pour s'interroger sur le point de vue avec lequel se crée la connaissance et le positionnement de la recherche au sein des rapports de pouvoir. De leur côté, les études autochtones vont se saisir de ces avancées et demander d'en compléter les réflexions féministes sur le savoir. Elles vont avancer qu'il faut aborder la méthodologie et la base épistémologique de la recherche en tenant compte de l'existence des peuples autochtones — avec des mots comme ceux de colonialisme, de décolonisation et d'autodétermination (L. T. Smith 1999, 6). Suivant ces réflexions, cette courte section pose le cadre épistémologique de cette recherche permettant l'étude du fait colonial en contexte canadien et québécois en dialogue avec le champ de l'intersectionnalité et des études autochtones.

1.1. Une recherche décoloniale ?

« Le mot recherche en lui-même est probablement un des plus sales dans le monde autochtone.

[Traduction libre] »

Linda Tuhiwai Smith (1999, 1)

Cette phrase-choc de la chercheuse maorie Linda Tuhiwai Smith en dit long sur l'étendue de la critique des études autochtones sur les recherches occidentales. À travers

cette affirmation largement diffusée à l'académie²⁶, la professeure interpelle les chercheurs et chercheuses à réfléchir sur le rôle colonial (passé et présent) de la recherche occidentale. Elle souligne que les projets des peuples autochtones sont toujours centrés sur leur *survie* et qu'une démarche de recherche aujourd'hui ne peut plus oblitérer cette condition (L. T. Smith 1999, 4). Les peuples autochtones, explique-t-elle, ont leurs propres projets de recherche, différents de ceux occidentaux :

L'agenda de recherche autochtone est large dans sa portée et ambitieux dans son intention. [...] Les éléments qui sont différents peuvent être trouvés dans des mots clés tels que guérison, décolonisation, spirituel, récupération. Ces termes semblent en désaccord avec la terminologie de la recherche de la science occidentale, trop politiquement intéressée plutôt que neutre et objective [traduction libre]. (LT Smith 1999, 117)

Ainsi, elle critique la posture universaliste des savoirs occidentaux, avançant qu'ils sont, en fait, positionnés pour servir les intérêts des nations colonisatrices. Selon Tuhiwai Smith, décoloniser la méthodologie implique de s'interroger sur les intérêts servis par les projets scientifiques, mais aussi sur leurs impacts possibles sur les communautés et les visées d'autodétermination autochtones. Sous cet angle, la présente recherche peut-elle contribuer à décoloniser les savoirs concernant les peuples autochtones ?

La première réponse est non. De par mon utilisation de nombreux concepts et cadres d'analyses occidentaux pour approcher les réalités autochtones, ma recherche réitère le *modus operandi* décrit notamment par Kimberly M. Blaeser (professeure de littérature métisse ojibwée) où l'autorité émane des centres critiques occidentaux vers les réalités amérindiennes (M. Blaeser 1993, 55-56). Ce mémoire produit ainsi un savoir dont la création sert le parcours académique d'un chercheur blanc francophone, ainsi que l'institution universitaire québécoise, et non directement une nation autochtone. Notons, pour éclairer ma positionnalité, que je réalise cette recherche à l'extérieur des réalités des Premières Nations, tout en étant solidaire de leur projet de recouvrement national. Sous

²⁶ Cette phrase a fait école et a été citée dans plusieurs ouvrages de référence en méthodologies qualitatives, dont les manuels de la maison d'édition SAGE et de Routledge (Denzin et Lincoln 2008: 3; Savin-Baden et Major 2010).

cet angle, la deuxième réponse est que cette recherche n'est peut-être pas décoloniale, mais plutôt postcoloniale. C'est-à-dire qu'elle s'ancre dans une visée de reconnaissance et d'inclusion des savoirs théoriques autochtones dans les institutions occidentales modernes (Bhambra 2014, 116) — cela sans défaire vraiment les dynamiques coloniales. Ce travail permet notamment de faire mieux connaître et comprendre ces perspectives analytiques (et non « des voix » comme on l'entend souvent), et en cela, il fait une contribution aux études francophones des réalités autochtones au Canada. Au final, ce mémoire participe à créer un savoir sur les dynamiques coloniales contemporaines de la société québécoise et sur les pratiques et les projets de résurgence inuus. Toutefois, il ne peut pas remplacer des recherches menées pour, par ou avec des membres de nations autochtones — en accord avec leurs propres agendas de recherche. Maintenant que j'ai exposé certaines limites de mon étude, je passe à l'intérêt théorique qu'il y a de tenir compte des rapports coloniaux au pays.

1.2. La pensée et sensibilité intersectionnelle

À ce sujet, le professeur Glen Coulthard (déné) affirme que mettre l'accent sur les dynamiques de dépossession territoriales des nations autochtones, au Canada, se pose comme une perspective de recherche à la fois prioritaire et fertile. Il parle de ce programme d'analyse en termes d'« intersectionnalité radicale » (Coulthard 2014, 14). Qu'est-ce qu'une telle affirmation signifie ? Des stratégies de recherche peuvent-elles dépendre du contexte ? Pour saisir pleinement le propos de Coulthard, il faut entrer de plain-pied dans les recherches autour de l'*intersectionnalité*. Constituant, à la fois, un champ d'étude académique et de réflexions activistes, ce concept est maintenant central pour théoriser la manière dont les rapports de pouvoir (notamment, de classe, de race et de genre) sont fondamentalement co-constitutifs et imbriqués. Comme l'explique Bilge et Collins (Collins et Bilge, 2016, 67), la pensée politique qui l'a forgé s'enracine dans le vécu et l'organisation politique des femmes noires américaines²⁷. Sur le plan conceptuel,

²⁷ Par exemple, pour certains et certaines, cette pensée et sensibilité est déjà bien présente, en 1851, dans le discours de la prédicatrice noire américaine (abolitionniste et féministe), Sojourner Truth, où elle lança « *Ain't I a woman ?* ». Cette dernière interpellait ainsi une foule débattant du mouvement des suffragettes en montrant que son corps musclé au dur labeur démentait le stéréotype sexiste sur les femmes comme plus faibles que l'homme et, donc, naturellement inégales. Du même coup, elle réclamait le droit, en tant que femme, de pouvoir parler et participer au mouvement féministe - s'attaquant ainsi à la mentalité raciste au cœur du mouvement. Pour d'autres, cette pensée politique émerge dans le mouvement des femmes noires,

si le terme d'*intersectionnalité*, en tant que tel, vient d'un article de Kimberlé Crenshaw (1989), il s'inscrit dans un mouvement de pensée critique des études juridiques critiques [*Critical Legal Studies*]. Plus largement, ce concept s'inscrit dans la tradition des recherches sur la manière dont les structures de pouvoirs se conjuguent et s'agencent.

Quel rapport avec le contexte canadien ? C'est que, comme les oppressions sont contextuelles, la *praxis intersectionnelle* demande de s'engager à comprendre quelles dynamiques de pouvoir sont nécessaires à éclairer ici et maintenant.²⁸ L'affirmation de Coulthard s'insère dans un argumentaire où il conteste l'idée selon laquelle les pratiques d'occupations coloniales se réduisent, en dernier lieu, au système de reproduction capitaliste. Selon lui, le colonialisme doit être approché comme un cadre hérité [*inherited background*] où différentes formes d'oppression convergent à la dépossession territoriale des nations autochtones (Coulthard 2014, 13). Une démarche centrée sur la problématisation de cette structure est indispensable pour la création des savoirs qui sont à même de confronter le *statu quo* en sciences sociales et humaines. Un tel angle de vue transformera potentiellement notre compréhension du fonctionnement à la fois des systèmes de pouvoir de classe, de race, de nation et de genre (Coulthard 2014, 14). Notons aussi, comme l'expose Rachel Luft, que les méthodologies intersectionnelles peuvent inclure ce type de tactique où privilégier un axe des structures de domination permet de ne pas aplanir les rapports de force que ce type d'analyse essaie de faire reconnaître (Luft 2009, 146-47). Donc, on comprend que se pencher sur les réalités autochtones possède un fort potentiel au niveau du renouvellement des savoirs sur l'architecture des rapports sociaux de pouvoir en étude canadienne et québécoise.

notamment, au sein du manifeste du *Combahee River Collective*, dans lequel un groupe de féministes noires américaines affirmaient que les oppressions de sexe, de classe et de race sont inséparables dans leur vécu et leurs luttes (Combahee River Collective 1977).

²⁸ Notons également que cette *praxis intersectionnelle* demande d'inclure les théories des groupes minorisés et celles des mouvements sociaux progressistes. Ainsi, dans ce champ d'études, les manières dont d'autres termes ont été et peuvent être utilisés sont souvent mises de l'avant et passées en revue. Ceux, par exemple, d'espace frontalier [*borderland*] de Gloria Anzaldúa, de double poids [*double jeopardy*] de Frances Beal ou encore celui de conscience oppositionnelle de Chela Sandoval sont autant de concepts parents de l'intersectionnalité. En dessinant cette carte théorique, les chercheuses de l'intersectionnalité vont également souligner, entre autres, les différentes manières dont les femmes noires et de couleur se sont déjà engagées sur différents plans d'organisation militante et de pensée politique (Collins et Bilge 2016). Cette politique méthodologique que propose l'intersectionnalité laisse la porte ouverte à un dialogue avec les travaux de penseurs et penseuses autochtones qui travaillent sur et à travers l'imbrication de rapports de pouvoir.

2. Le cadre conceptuel

2.1. L'ethnicité

Plus précisément, dans ce travail, ce sont des discours institutionnels sur un projet en territoire autochtone non cédé que je souhaite étudier. Pour ce faire, je recours au concept d'ethnicité. Les recherches créées par ce champ d'études permettent de sortir des stéréotypes sur les peuples (les Américains sont comme-ci, les Français comme ça), pour s'interroger franchement sur la complexité et l'évolution de ces identités collectives. Comme le remarque Le Espiritu, ce domaine de recherche a bien eu, à ses débuts, des *a priori* nationalistes tendant à homogénéiser les différences culturelles, « en tenant pour acquise l'hétérosexualité et subordonnant les enjeux de genre et de classe sociale [traduction libre] » (1999, 511). Toutefois, il s'est ouvert rapidement aux qualités « mutuellement constitutives des structures sociales » — cela dans un contexte de recherche interdisciplinaire en dialogue avec les études féministes, *queer*, postcoloniales, des études culturelles et des communications (1999, 512). De manière générale, depuis sa naissance au cœur des années 60-70, ce champ d'études confronte les clichés racistes et ethniques normalisés (1999, 512). Figure phare de ce champ, au Québec, la théoricienne Danielle Juteau va même jusqu'à inviter les descendants des Canadiens français à « regarder leur histoire en face et se rappeler que les colonisés sont aussi des colonisateurs » (Juteau 1999e, 174). Dans cette section, je montre que ses recherches ouvrent la porte bien grande, en étude québécoise, à l'analyse des peuples majoritaires, comme des minoritaires, mais aussi des dynamiques de domination plurielles qui traversent leurs relations. Grâce à cette lentille d'étude, je problématise les relations entre les Innus et les Québécois sans tomber dans l'essentialisme.

2.1.1. Un construit social

« On ne naît pas ethnique, on le devient. »

Danielle Juteau

D'abord, qu'est-ce que l'ethnicité ? Lorsqu'il est question d'aborder cette notion, la conceptualisation classique du sociologue allemand Max Weber est aujourd'hui un incontournable en sociologie. Ancrée dans un projet de sociologie compréhensive, cette catégorie sociale vise à rendre compte à la fois de l'expérience humaine subjective vis-à-

vis d'une filiation (véritable ou non), mais aussi de dynamiques d'orientation mutuelle collective en fonction de celle-ci. Plus précisément, ce théoricien définit les *communautés ethniques* comme

[c]es groupes humains qui nourrissent une croyance subjective à une communauté d'origine [...], de sorte que cette croyance devient importante pour la propagation de la communalisation — qu'une communauté de sang existe ou non objectivement. (Weber, 1971 [1921-1922], 416).

Cette définition implique que l'expérience relationnelle autour d'une origine commune, imaginaire ou réelle, peut orienter des actes et projets communs. Au niveau de la teneur de la communalisation, alors que l'idée d'ethnicité se lie fondamentalement à un principe de filiation, celui-ci est, avant tout, de l'ordre d'une croyance, du social. Sur ce plan, l'idée de posséder le bon *quantum* de « sang indien » et celle d'être « à moitié » québécois sont autant de normes et de discours qui naturalisent des catégories construites socialement. Ainsi, si pour le sociologue ces catégories sont sociales et construites, pour ceux qui les vivent, elles renvoient à des imaginaires et des discours de filiation naturalisés.

2.1.2. Une frontière organisée et évolutive

Les études de l'avant-guerre n'embrasseront pas la vision proposée par Weber et continueront de faire de l'ethnicité des catégories exotisées, « routinières et naturalisées » (Costey 2006). Il faudra attendre l'apport de l'anthropologue norvégien Fredrik Barth, dans les années 60, pour voir s'approfondir la réflexion sur la dimension construite, mais aussi évolutive de l'ethnicité. Ce dernier apportera une vision organisationnelle de ce concept qui met l'accent sur les processus par lesquels se reconnaissent et se différencient les membres de communautés ; la manière dont évolue et se traverse la « frontière ethnique ». Cette théorie, dite interactionniste, axe ainsi les recherches sur « l'aspect relationnel et processuel » de la communalisation ethnique (Bilge, 2002, 223). Pour Barth, cette différenciation se signale à travers deux formes de catégories : « les caractéristiques saillantes, tels la langue, la religion et le style de vie, ainsi que les critères de moralité et d'excellence comme les valeurs et les attitudes » (Juteau 1999a, 41). Cet apport permet d'envisager la « frontière » entre Innu et Québécois comme évolutive et, donc, redéfinie à travers de nouveaux marqueurs avec le temps. Par exemple, lorsque les

colons imposèrent le français et la conversion au catholicisme aux communautés innues, ils tentèrent d'assimiler ce peuple autochtone en leur instiguant les caractères de leur propre groupe ethnique. C'est à travers un imaginaire racial et colonial d'assimilation centré sur un projet de conversion religieuse que s'organisait et se vivait notamment, à cette époque, cette « frontière » entre Innus et Québécois. Depuis la Révolution tranquille, on voit que d'autres éléments deviennent saillants. Par exemple, autour des aménagements hydroélectriques, les visées du développement québécois — industrielles, modernes et nationalistes — semblent se poser comme les valeurs phares auxquelles les majoritaires ont tenté (et tentent toujours) d'assimiler les membres des nations autochtones. Ainsi, les différences culturelles dans les rapports interethniques évoluent et se métamorphosent à travers l'histoire sociopolitique de la relation. Dans notre étude de discours institutionnels autour de *la Romaine*, il sera question de mieux comprendre la teneur actuelle de la « frontière ethnique » entre les peuples innu et québécois.

2.1.3. Une frontière à « double face », autrement dit un double rapport

Dans ce portrait, comment rendre compte, à la fois, de l'agentivité des communautés vis-à-vis du projet et de l'existence de structures (politiques, économiques, juridiques) restrictives ? Quelles places ont ces dimensions dans la constitution de la « frontière ethnique » ? C'est justement ce que Juteau approfondit avec son concept de « frontière à double face ». Elle décortique l'interaction entre l'aspect sociopolitique imposé (la face externe) et les éléments culturels autodéfinis (face interne). Avant d'aller plus loin, il est important de comprendre que, pour elle, la construction des frontières ethniques se fait au sein de rapports politiques, économiques et symboliques inégaux — une dimension d'inégalité aussi présente chez Barth et Weber. Pour montrer l'intrication de ces deux faces de la frontière, la théoricienne prend, entre autres exemples, la catégorie « Indien ». Affublée aux Premières Nations (cris, innues, etc.), cette catégorie sociale a servi à opérationnaliser les politiques coloniales étatiques de dépossession. Sur le plan légal, en 1867, la catégorie Indien se fixe avec la loi fédérale de l'*Acte des Sauvages* à un système racial moderne (Juteau 1999d, 162), mais elle est réappropriée dans les mouvements de résurgence des Premières Nations (Lawrence 2003, 23-24). À nouveau, notons les différentiels de pouvoir au sein des rapports interethniques. On voit que le minoritaire possède suffisamment d'agentivité pour contester (ou s'approprier) les

attributions imposées par les majoritaires. Toutefois, leurs propres catégorisations et définitions auront moins de chance de devenir dominantes étant donné leur subordination. Enfin, Juteau explique que de nos jours être autochtone signifie autant

être dépossédé et se définir en fonction de ses ancêtres qui, eux aussi, ont été dépossédés [...] et revendiquer, entre autres, l'égalité, l'institutionnalisation des composantes juridique, politique et sociale de la citoyenneté et la reconnaissance de certains droits collectifs (Juteau 1999d, 162).

À ces dimensions, on pourrait ajouter qu'être autochtone au Canada, se trouve souvent modulé par le fait d'appartenir à une des Premières Nations et, à ce titre, pouvoir se référer à un héritage spirituel, une histoire orale, des traditions d'habitation et un territoire national. Dans cet exemple, l'idée est de montrer que les « frontières reposent aussi bien sur des situations et expériences économiques, politiques et culturelles objectives que sur des réalités subjectives. » (Juteau 1999d, 162). Comment l'imposition d'une catégorie sociale influe-t-elle sur les opportunités socio-économiques ? Quelle valeur la langue du minoritaire vient à prendre dans un rapport de subordination colonial ? Ce sont autant de questions que peut poser l'étude de cette intrication entre la culture dite ethnique et le rapport sociopolitique externe.

Dans l'extension de cette théorisation, l'examen des relations entre les Innus et les Québécois que je propose permet de comprendre que les grands projets d'aménagements territoriaux — agricole, forestier, hydroélectrique — jouent un rôle central tant dans les constantes que dans la métamorphose des relations interethniques²⁹. Par exemple, sur la face externe, l'imposition de la condition agricole aux colonisateurs canadiens a joué un rôle de premier plan dans la communalisation et la perpétuation matérielle du cadre sociopolitique : les habitants canadiens ont appris à se reconnaître avec cet aménagement, puis à survivre à travers lui sous la colonisation anglaise. Dans la relation avec les Innus, tel que le mentionnent Vincent et Bacon, l'invasion agricole a amené le passage de la relation d'un cadre diplomatique à un rapport économique d'échanges marchands (Vincent et Bacon 2003, 8-9). Sur la face interne, pour les Québécois d'ethnicité

²⁹ À ce sujet, on trouve déjà chez Barth une théorisation de la dimension territoriale à l'ethnicité, notamment sur les différents rapports de co-constitution écologiques — symbiose, dépendance — vis-à-vis d'autres populations (Barth 1995 [1969], 221) et sur les limitations du territoire occupé en fonction de l'industrie si « une population dépend de son exploitation d'une niche naturelle » (*Ibid.*).

canadienne-française, le récit de la période de *survivance* s'entremêle au récit patrimonial de perpétuation du français et du catholicisme. Les Innus, de leur côté, ont inclus dans leur histoire orale l'arrivée de l'agriculture comme un moment fondateur dans la mémoire de la colonisation. Nous voyons que centrer l'étude sur les aménagements territoriaux s'avère riche pour comprendre l'entrelacement entre frontière interne et externe dans l'analyse des rapports interethniques.

2.1.4. Un système de production à cerner

Pour cadrer le rôle des institutions dans ce portrait, il faut maintenant entrer au cœur de ce que Juteau a appelé le « système de production de l'ethnicité ». Insatisfaite des explications marxistes de son époque qui affirmaient que les superstructures — cultures, idéologies, appartenances ethniques, etc. — pouvaient se réduire et s'expliquer, en dernier lieu, par des rapports de classe (Juteau 1999b, 11), elle propose une autre voie. L'ethnisation comporte, affirme-t-elle son propre processus de travail; celui d'humanisation, de socialisation, qui possède ses systèmes et enjeux de pouvoir à travers les institutions familiales, communautaires et étatiques. Elle le baptise le système de « production de l'ethnicité » (Juteau 1999c, 99). Ce système opère d'abord dans la transmission familiale et communautaire du bagage ethnique qui nécessite un *travail* — celui féminisé de maternage, d'enseignement et de soin (Juteau 1999c, 89-93). Pour les peuples qui contrôlent les structures étatiques modernes, il s'est généralisé et s'est homogénéisé à travers le modèle national d'enseignement (Juteau 1999c, 101). Notons que, dans ce domaine d'étude, la thèse de Bilge propose une typologie des systèmes interethniques allant de l'influence des relations interpersonnelles microsociales aux structures macrosociales internationales (Bilge, 2002, 246).

Pour ma part, je propose de prolonger ce travail en centrant le regard sur les institutions québécoises et innues parties prenantes de *la Romaine*. En dépassant l'idée normative que la consultation et les institutions sont des éléments de processus démocratique de représentations, je questionne leur rôle dans la perpétuation, la transmission (au niveau de la socialisation secondaire) et le renouveau des rapports sociaux interethniques. Quel rôle culturel la Chambre de commerce du Québec joue-t-elle dans le renouveau des relations entre les Innus et le Québec? Quelles nouvelles représentations de l'autochtonité le Conseil des Innus d'Ekuanitshit défend-il?

J'interroge ainsi ce niveau interinstitutionnel du système de production de l'ethnicité québécois et innu — un niveau où s'organise un travail de socialisation et de représentation interethnique à la croisée de différents intérêts communautaires, professionnels et activistes. Toutefois, ces institutions n'ont pas les mêmes moyens et opportunités. Cela nous amène à aborder les structures de pouvoir au cœur des rapports interethniques.

2.1.5. Un rapport de pouvoir

Dans le langage populaire, l'ethnicité désigne le minoritaire. Notamment, Bilge explique qu'«à l'intérieur des rapports sociaux inégalitaires, "l'ethnique" sera assigné aux groupes périphériques et aux dominés» (2002, 238). Cette dynamique, de Rudder, Poiret et Vourc'h, expliquent qu'elle consiste à «évinc[er] réellement ou symboliquement l'ethnalisé hors du groupe (communauté, nation...), sauf s'il se convertit (s'assimile) et que disparaît sa différence» (de Rudder, Poiret, et Vourc'h 2000, 34). L'ethnisme serait ainsi le processus par lequel le groupe social majoritaire altérise ou marginalise les minorités culturelles de sa société. À cet égard, l'analyse de Juteau, en affirmant que tous et toutes sont ethniques³⁰, se pose en porte à faux avec certaines conceptions populaires et académiques (ex. les travaux de l'École de Chicago). Cette théorisation justifie, pour ce mémoire, l'étude symétrique de discours institutionnels : deux innus et deux québécois.

Également, Juteau soutient que le fait ethnique opère en s'«articulant» à d'autres rapports sociaux de manière très concrète. Par exemple, elle explique qu'il s'imbrique aux structures du patriarcat ; le travail invisibilisé et féminisé de maternage se trouvant au cœur de son processus de production (Juteau 1999c, 92). Aussi, elle avance que les groupes ethniques autochtones se renouvèlent et se pensent à travers la dépossession matérielle (Juteau 1999d, 160). Elle ouvre ainsi la porte à l'étude de l'entrelacement de l'ethnicité aux structures coloniales et patriarcales, suivant une logique proche de celle

³⁰ Sur cette question, notamment, Juteau affirme que le concept d'ethnicité ne se limite pas à l'étude de caractéristiques de certains groupes humains, mais plutôt, s'applique à toutes les sociétés et les types de socialisations humaines : « l'ethnicité renvoie à l'humanité et, inversement, qu'être humain, c'est être ethnique et que, par conséquent, l'humanisation et l'ethnisation ne constituent qu'un seul et même processus. » (1999 [1983]: 97) Cette proposition, qu'elle trouve également chez Leroi-Gourhan (1964 ; 1965), rejoint la vision défendue dans « Nouvelles ethnicités », défendue par un théoricien majeur des études culturelles, Stuart Hall, qui voit la situabilité ethnique comme un fait social universel. (Hall, 2008 [1989] :294)

développée par l'intersectionnalité. En centrant le regard sur la relation entre les peuples innus et québécois, je propose de poursuivre sa réflexion sur le croisement entre les rapports interethniques et les structures coloniales en contexte canadien. Pour ce faire, je mobilise le concept de société d'occupation blanche [*white settler society*]. Tenant compte du fait que le Québec a été fondé et se renouvelle par la dépossession des nations autochtones, ce concept permet de mieux penser les spécificités des rapports de pouvoir qui sont examinés dans ce mémoire.

2.2. Les sociétés d'occupation blanche [*white settler society*]

2.2.1. La colonisation comme moment fondateur

Alors que les études de l'ethnicité ont établi que les relations interethniques naissent de déplacements humains, que ce soit la migration, la conquête ou le colonialisme (Juteau 1999e, 178 ; Weber 1971, 416), un nouveau champ de recherche approfondit spécifiquement le rapport entre les occupants coloniaux [*settlers*] et les peuples autochtones. Sur la scène anglophone, la popularisation du concept de *white settler colonialism*³¹ jette ainsi un regard nouveau sur les sociétés fondées par la colonie de peuplement. Ce domaine d'études affirme que les cultures et les projets coloniaux de ces sociétés se distinguent des colonialismes des empires — ex : français, espagnols, britanniques. Ce qui différencie les sociétés d'occupations, notamment, est le fait qu'elles ne visent pas à affirmer leur emprise sur des sociétés exogènes, mais bien à former une communauté sur le territoire d'une autre société. Ces peuples ont été définis synthétiquement comme des

collectifs autonomes qui affirment un "devoir de souveraineté" et une "capacité régénératrice" sur de nouveaux territoires [...], elle tient sa prémisse dans la domination d'une majorité qui devient autochtone (les occupants sont créés par la conquête et l'immigration) [traduction libre]. (Veracini 2010, 3-5)

Ces sociétés se constituent ainsi à partir de populations colonisatrices qui passent de simples envoyés des métropoles à un peuple d'occupants permanents clamant leur souveraineté et leur indigénéité au territoire. Des différents pays qui sont étudiés comme

³¹ Celle-ci se dénote, notamment, par la fondation de la revue *Settler Colonial Studies*, en 2011, qui s'est donné pour but d'étudier les *settler societies* – les sociétés d'occupation coloniale – distinctement du colonialisme impérial. (Veracini 2011).

tels on compte, entre autres Israël, la Nouvelle-Zélande, l’Australie, le Canada, les États-Unis et l’Afrique du Sud³² (voir Bell 2014 ; Veracini 2011 ; Wolfe 2006).

Sur la scène canadienne, le concept suscite un engouement relativement récent. Par exemple, dans un article de blogue sur *Acadiensis* d’avril 2016, qui a circulé largement depuis dans les réseaux universitaires, l’historien Jerry Bannister affirme que « le colonialisme d’occupation [*settler colonialism*] est ce vers quoi le vent académique souffle [traduction libre] » (Bannister 2016). À ce sujet, l’historienne Laura Ishiguro remarque que ces analyses, particulièrement en Colombie-Britannique, n’ont pas émergé d’une brise calme, mais doit plutôt beaucoup aux traditions de résistance autochtone et d’activisme ainsi qu’aux études qui ont identifié cette province comme un lieu fondamentalement colonial (Ishiguro 2016, 7). Si ce vent ne souffle pas encore fortement en étude québécoise, plusieurs travaux y recourant indiquent que l’arrivée du concept commence à se faire sentir³³. À cet égard, sa mobilisation permet de lier une recherche en étude québécoise à tout un champ d’études transnational comparatif qui affine notre compréhension des rapports de pouvoir (notamment raciaux, patriarcaux et nationaux) propre aux sociétés d’occupations blanches.

Pour faire le pont avec ce champ d’études, j’ai dû chercher une manière de le traduire. Il y avait bien le terme « colonie de peuplement libérale » (Cornellier 2011), celui de « Pays du Nouveau Monde » (Vautier 2003) et celui de « nations et cultures du Nouveau Monde » (Bouchard 2001), mais aucun d’eux ne convenaient au sens que prenait le terme dans ce mémoire. Je voulais un terme qui englobe l’idée d’aménagement territorial (ce que ne faisait pas le terme de « peuplement ») et mettait au centre la dépossession coloniale des peuples autochtones (l’idée de *Nouveau Monde* invisibilise cette dépossession en faisant comme s’il s’agissait de nouveaux territoires). La traduction que je propose — les termes de société d’occupation blanche (pour *white settler society*)

³² À ce sujet, l’acronyme CANZAUS est utilisé pour désigner l’Australie, le Canada, les États-Unis et la Nouvelle-Zélande, parce que ces pays ont assez en commun pour être reconnus comme un groupe particulier de sociétés d’occupation blanche. (Bell 2014, 13) On soulignera qu’en 2007, ils ont été les seuls pays à voter contre la *Déclaration des droits des peuples autochtones*.

³³ Voir, par exemple, les travaux de Cornellier sur le cinéma québécois (2011, 2013, 2016), ceux de Vautier en études littéraires postcoloniales du roman québécois (2003), de Gombay sur le braconnage chez les Inuits au Québec (Gombay 2014) ; du sociologue Darryl Leroux sur les commémorations de l’histoire québécoise et Canadienne française (Leroux 2010; 2016) et de Samson sur les relations entre Innus et Québécois (Samson 2013).

et de colonialisme d'occupation (pour *settler colonialism*) — requiert un arrêt justificatif sur les termes choisis.

2.2.2. L'occupation : se pencher sur l'aspect structurel et matériel

Il fallait d'abord trouver un terme qui rende compte du fait que ces sociétés ont la particularité de se créer et se renouveler en s'appropriant des territoires déjà habités par des peuples autochtones ; cet aspect territorial étant son élément caractéristique et irréductible (Wolfe 2006, 388). Le terme d'*occupation* s'est imposé lorsque j'ai lu un texte de l'anthropologue britannique Tim Ingold où il conceptualise différents modes de tracer sa voie ou d'évoluer dans l'espace. Il avance que ce concept décrit, fondamentalement, la manière dont un mouvement colonial s'impose sur une pluralité de modes d'habitations préalables. Ce terme permet de cibler à la fois les systèmes de planification, d'entretien et de surveillance de l'espace que l'appropriation territoriale implique (Ingold 2007, 81). Ce choix s'est vu confirmé à la lecture de textes d'études postcoloniales et décoloniales sur ces sociétés qui y recouraient déjà. Par exemple, Achille Mbembe, dans l'article « Nécropolitique », l'utilise pour parler du cas de l'Afrique du Sud :

L'occupation coloniale elle-même était une question de mainmise, de délimitation et de prise de contrôle physique et géographique — il s'agissait d'inscrire sur le sol un nouvel ensemble de relations sociales et spatiales. (Mbembe 2006, 42).

En sus, l'autrice et activiste anishinaabe, Leanne Betasamosake Simpson, le mobilisait pour parler de l'« occupation continue de son pays [*traduction libre*] » en contexte canadien et des voies pour créer des alternatives en « dépit d'être occupé [*traduction libre*] » (Simpson 2014, 8-16). Vis-à-vis de l'idée de « colonie de peuplement », il permet d'inclure les différentes structures d'appropriation du territoire (matérielle et immatérielle ; contemporaines et passées), plutôt que se centrer sur l'implantation humaine initiale.

Un tel choix résonne également avec différents travaux qui demandent de mettre de l'avant les dimensions matérielles et techniques concrètes au cœur de cette relation coloniale. Par exemple, le géographe canadien Cole Harris plaide pour des études qui analysent, au plus près, « Comment le colonialisme a dépossédé ? [*traduction libre*] » au niveau des différents outils, scientifiques et techniques (Harris 2004). Ses travaux

exposent les manières dont, au Canada,

[l]a gestion de la dépossession des colonisés de leurs terres reposait en un lot de technologies disciplinaires à travers lesquelles les cartes, les chiffres et les lois étaient, peut-être, les plus importants. [traduction libre] (Harris 2004, 179)

Ses travaux s'inspirent notamment des théories de Fanon pour qui la violence physique, la production d'armes, la sphère industrielle en général et donc la « puissance économique » supportent toute l'entreprise coloniale (Fanon 2002 [1961], 23). Autour de la même question, les études postcoloniales, des sciences et des technologies appellent déjà à étudier la relation entre les technologies modernes et le colonialisme en interrogeant, spécifiquement, « quels rôles ont joué les sciences et technologies occidentales dans les histoires coloniales, et quel rôle le colonialisme a joué dans l'histoire des sciences et technologies occidentales [traduction libre] » (Harding 2011, 4-7). Dans le contexte sociopolitique actuel, Glen Coulthard approfondit cette relation entre rapport économique et système d'occupation coloniale. Alors que le marxisme avait posé le mouvement initial de dépossession territorial à la base du capitalisme — l'accumulation primitive — dans un passé révolu, il explique qu'une analyse centrée sur le colonialisme d'occupation permet de cerner les formes contemporaines de transformations violentes des formes de vies et peuples non capitalistes en formes capitalistes (Coulthard 2016, 12-14). Le chercheur et activiste autochtone explique que tenir compte de la dépossession matérielle en cours permet de problématiser les discours de reconnaissance et de coopération pour les envisager comme liés à des processus d'endoctrinement à la propriété privée, à l'individualisme possessif et au travail salarié (Coulthard 2015, 12-13). Ainsi, cet angle de recherche permet de dénaturiser les discours et politiques industrialistes ambiantes en exposant leur rôle politique au cœur de la relation autochtone/occupant — à l'intersection des rapports de pouvoir (notamment, capitaliste, raciaux et coloniaux).

À cet égard, des travaux ont déjà exploré le rôle des grands barrages

hydroélectriques dans des sociétés d'occupation. Par exemple, au Zimbabwe³⁴, les barrages jouent un rôle matériel et culturel de justification : « [I]es Blancs justifient leur prise de possession des terres à la fois sur le terrain de la *conservation* et du *développement*, un exploit rhétorique considérable [traduction libre] » (D. M. Hughes 2006, 269). Au Manitoba, le cadre légal utilisé pour écrire l'acte de l'hydroélectricité perpétue des logiques raciales et d'occupation au cœur de la loi provinciale (Dawn Gill, 2002, 175). Au Québec, j'ai exposé comment l'expansion agroforestière se posait dans une occupation coloniale à deux strates où les grands entrepreneurs anglo-américains affirmaient leur emprise sur la société d'occupation canadienne-française et des territoires du peuple innu. Les barrages de *La Manicouagan* et de *La Grande*, ensuite, ont été construits sous le signe du développement industriel, d'une intervention étatique québécoise forte et d'un système de lois fédéral colonial. Toutefois, le complexe de la Baie-James a également occasionné la signature de nouveaux traités modernes pour les peuples cris et inuit. Comment se réorganise ce système de dépossession et de négociation à *la Romaine* ? Alors que des structures économiques de partenariat viennent donner certaines compensations financières aux communautés touchées, le cadre de la relation interethnique et d'occupation coloniale est-elle fondamentalement changée ? Afin de saisir les enjeux au cœur de cette métamorphose, il faut approcher le niveau discursif et culturel de la relation d'occupation coloniale.

2.2.3. La blanchité : cerner les discours et systèmes raciaux en jeu

« Est-ce un péché d'avoir la peau foncée ? »

An Antane Kapesh

Pour ce faire, ma proposition de traduction nécessite d'être complétée. Avant tout, rappelons que ce colonialisme a la particularité de se créer en camouflant derrière différents discours — la dureté du travail agricole, le métissage, l'idée d'un territoire vide, etc. — les conditions de sa production, *c.-à-d.* l'effacement conceptuel et matériel des peuples autochtones sur le territoire sur lequel il se fonde (Veracini, 2015). Dans ce contexte, l'utilisation de l'adjectif *blanche* pour qualifier le terme d'*occupation* met au

³⁴ Sur ce pays, le théoricien des sociétés d'occupations coloniales Lorenzo Veracini explique qu'une vague décoloniale a bien eu lieu dans les années 75 et 80, mais que subsiste encore la présence et l'influence dans la métropole des occupants colonisateurs européens (Veracini 2007, 2).

centre le regard sur les discours et dynamiques raciales intrinsèques à la colonisation du territoire. Avant d'aller plus loin, il est crucial de donner une introduction aux rapports raciaux. Alors que les races humaines biologiques n'existent pas, il existe bien des groupes racisés selon des logiques de dominations sociales. Par exemple, la sociologue féministe Colette Guillaumin explique que le système de marque, basé sur la couleur de peau a émergé suite à l'intensification de la traite des noirs (Guillaumin 2002). Dans cette conjoncture s'est opérée une naturalisation d'un rapport social de déshumanisation, de marchandisation et d'appropriation de la force de travail. Alors que la marque (ici un phénotype visible) a été sélectionnée de manière arbitraire au sein d'un rapport de domination, elle a, par la suite, été vue comme la cause du classement. Plus largement, on parle de racisme « non seulement lorsqu'il est fait référence à la nature biologique d'*alter*, mais quand les traits culturels qui lui sont attribués sont essentialisés ou substantivés de telle sorte qu'ils forment une "seconde nature" » (de Rudder, Poiret, et Vourc'h 2000, 34). À partir de cette brève introduction, voyons comment les rapports raciaux se manifestent dans les sociétés d'occupation blanches.

D'abord, pour les peuples autochtones, l'anthropologue Patrick Wolfe explique que le colonialisme d'occupation a joué un rôle central dans la différenciation des taxonomies raciales dès les débuts de l'histoire américaine. Aux États-Unis, l'esclavagisme et le racisme vis-à-vis des populations noires fonctionnaient selon la loi du « *one-drop rule* » — un système où la présence d'un seul ancêtre noir démontré suffisait pour discriminer racialement. Elle visait l'appropriation de la force de travail d'un plus grand nombre d'individus. Pour les populations amérindiennes, les politiques étatiques raciales vont plutôt impliquer que le métissage amène l'assimilation et la fin de la reconnaissance des droits (Wolfe 2006, 388). Le but étant, avant tout, l'appropriation du territoire. Il y a donc un système racial particulier au colonialisme d'occupation à comprendre. Ensuite, sur le plan analytique, négliger d'utiliser le qualificatif « blanc », de qualifier le majoritaire, explique Frankenberg, c'est perpétuer une asymétrie (Frankenberg, 1997, 2). Alors que les populations autochtones sont posées comme ethniquement situées, la localisation culturelle des peuples blancs européens reste invisible si elle n'est pas nommée comme telle. Pour Frankenberg, l'étude de la blancheur est cruciale parce qu'elle permet, non seulement de comprendre les subjectivités

blanches, mais également, toutes les positionnalités raciales et culturelles (Frankenberg 1997, 1-2). Comme Audre Lorde l'explique, « la production de la blancheur opère précisément en assignant une race aux autres [traduction libre] » (Lorde 1984, 116, cit. dans Ahmed 2004). À cet égard, cette catégorie sociale demeure centrale dans tous les systèmes raciaux comme référent et position des dominants. D'ailleurs, son étude comporte intrinsèquement une dimension politique : « étudier la blancheur, comme une position raciale, c'est donc, déjà, de contester sa dominance, comment elle fonctionne comme une "norme mythique" [traduction libre] » (Ahmed 2004).

À ce sujet, plusieurs chercheurs et chercheuses ont étudié la manière dont la mise en place de l'occupation nécessite la création d'un *settler self* [soi d'occupant] et sa blancheur. Sur cette question identitaire, la théoricienne féministe Sherene Razack affirme que le colonialisme d'occupation blanche est intimement lié à l'idée européenne de hiérarchisation des populations en fonctions d'idéaux posés comme universaux. Elle explique que de pouvoir imposer ses codes moraux, ses notions de propriété et sa culture dans un autre territoire se trouve à être le processus même par lequel le sujet blanc — celui sans marques — émerge, se renouvelle et se performe (Razack 2002, 12-17). L'appropriation, posée comme vertueuse, du territoire et la racisation des populations autochtones seraient indissociables et feraient partie d'un même mouvement. Notons que ce rapport entre système moral et système racial a été approfondi par le philosophe David Théo Goldberg qui conclut que la race a émergé comme la manière de poser la limite ou les exceptions à notre système de moralité³⁵. Suivant la logique de Goldberg, les critères moraux sur lesquels se basent les rapports raciaux doivent être vus comme historiquement situés et changeants. Morgensen approfondit le rapport entre performance de la blancheur occidentale et l'occupation coloniale. Pour lui, le colonialisme d'occupation est une structure clé dans la création de la gouvernementalité moderne :

Dans la mesure où il a réussi, le colonialisme d'occupation a rendu les lois occidentales spatialement non spécifiques et manifestement universelles, longtemps avant les mécanismes modernes tardifs de

³⁵ Ainsi, à travers une revue historique jusqu'à nos jours, il a notamment conclu que les « principes primaires de nos traditions morales – la vertu, l'autonomie du péché et l'égalité, l'utilité et les droits – ont été délimités de différentes manières par le concept de "race" » (Goldberg 1993, 224) démontrant que la racisation et la déshumanisation qu'elle implique est inhérente aux systèmes moraux occidentaux.

gouvernance globale et que leur condition généalogique. [traduction libre] (Morgensen 2011, 66)

Le colonialisme d'occupation blanche serait donc un élément primordial du projet moderne performant l'universalité de celui-ci, jouant un rôle majeur dans sa justification et son prolongement. Au final, étudier les peuples occupants blancs nécessite de saisir le processus historique par lequel les lois et normes occidentales se seraient universalisées pour ensuite s'imbriquer aux structures de gouvernances modernes et donc, simultanément les diffuser, les valoriser et les naturaliser.

Ce tour d'horizon théorique, loin d'être complet, permet d'ouvrir la porte sur les enjeux matériels et raciaux au cœur de la société québécoise contemporaine. Comment les identités professionnelles québécoises renouvèlent des dynamiques d'occupation blanche ? Est-ce que le discours de partenariat, en accord avec le développement durable, réitère des logiques coloniales d'effacement des Premières Nations ? Les discours institutionnels sur *la Romaine* se posent comme des objets d'étude riche pour saisir le renouveau du rapport interethnique innu/québécois – des rapports en mouvance à travers des discours professionnels, environnementaux, raciaux, etc. À cet égard, les concepts d'ethnicité et de société d'occupation blanche me fournissent les bases théoriques pour saisir la structure de la relation entre Innus et Québécois. Toutefois, elles ne sont pas suffisantes pour étudier spécifiquement les discours institutionnels ciblés. Sur ce plan, les études culturelles fournissent des concepts importants pour approcher la consultation sur *la Romaine* comme un lieu d'analyse du renouvellement de rapports interethniques et raciaux.

2.3. Discours, pouvoir et hégémonie

2.3.1. Pour l'étude culturelle des audiences publiques

Alors que des interprétations marxistes orthodoxes faisaient de la structure capitaliste un modèle explicatif totalisant, les études culturelles refusent de considérer que tous les rapports de pouvoir — ceux interethniques par exemple — se réduisent, en dernière instance, aux enjeux de classes. Elles vont créer des modèles théoriques capables de concilier les modèles explicatifs de déterminations économiques et les rapports de genres, de race et coloniaux. Suivant ce projet, elles demandent de dépasser la vision

nationale ou/et bourgeoise de la culture comprise comme des ensembles de livres, d'objets et de valeurs désignés, mais aussi celle marxiste qui la réduit au produit des structures économiques, politiques et étatiques (Hall 2008b, 53-54). Par l'examen des cultures dominantes comme des cultures alternatives, ce champ d'études reconnaît à la sphère culturelle des sociétés une dimension sociale structurante et une complexité interne. Prolongeant des réflexions marxistes structuralistes d'Althusser, les études culturelles attribuent également à la culture une « autonomie relative » vis-à-vis des instances économiques, politiques et idéologiques (Hall 2008b, 53-55). Avec ce champ de recherche, les espaces de débat (publics et privés), les sous-cultures (artistiques comme politiques) et les grands médias deviennent des lieux d'analyse cruciaux sur la diversité et la conflictualité des réalités sociales. Grâce aux cadres conceptuels et méthodes des études culturelles, j'envisage la consultation sur *la Romaine* comme lieu constitué des luttes de sens au cœur des rapports entre le peuple innu et la société québécoise.

2.3.2. Comprendre les rapports raciaux comme façonnés par les discours

Plus précisément, j'examine quels systèmes de représentation et discours idéologiques viennent modeler ce rapport. Un des penseurs clés des études culturelles, Stuart Hall, prend le parti de faire le point sur la notion de *discours*. Dans ce résumé, il explique que :

[I]es discours sont des manières de parler, de penser ou de représenter un sujet ou un thème. Ils produisent des connaissances significatives sur ce sujet. Ce savoir influence les pratiques sociales et donc a des conséquences et effets réels. Les discours ne se réduisent pas aux intérêts de classe, mais opèrent toujours en relation avec le pouvoir — ils font partie des manières dont le pouvoir circule et est contesté.
[traduction libre] (Hall 1992, 205)

Suivant ses théories, une analyse du discours peut porter autant sur les mots et idées avec lesquels se construit l'objet représenté que sur les représentations du sujet qui sait (individuel et collectif), imbriqué dans les rapports de domination (ex. : de classe, de race de genre). Ensuite, Hall exemplifie la notion avec une description de la naissance du discours sur l'Occident — en dialogue avec les travaux charnières d'Edward Saïd (1977)

autour de l'orientalisme³⁶. La « découverte », des Amériques, explique-t-il, a été un moment central de production du discours pour signifier l'Occident. Plus précisément, une division entre « l'Occident et le reste » justifiait alors la mise en esclavage et la colonisation de populations altérisées. Ce système de représentation a été ainsi utilisé dans des pratiques concrètes au cœur de la constitution des sociétés occidentales, leurs savoirs et leur rapport aux autres peuples (Hall 1992, 187). Ultimement, Hall soutient que ce discours légitimateur reste toujours présent dans les manières occidentales — académiques et profanes — de voir le monde. Ainsi, il conclut son article en affirmant que les régimes coloniaux de représentation ont évolué avec le temps, mais gardent le résidu des représentations anciennes (Hall 1992, 224). Inspiré par son travail, mon analyse des argumentaires institutionnels interroge le renouveau des systèmes de représentation raciale et coloniale, dans la province, au prisme de discours et processus du développement durable.

2.3.3. Décortiquer l'hégémonie chez les Québécois et les Innus

Un tel projet demande d'approfondir le rôle des discours, à la fois, dans l'établissement et le maintien des rapports de domination sociale. Pour approcher cet enjeu, Hall mobilise le concept d'hégémonie. Il s'agit d'une notion développée par le révolutionnaire et théoricien italien Antonio Gramsci. Elle permet de cadrer la sphère culturelle comme lieu d'imposition et de contestation des rapports de pouvoir. Pour cette recherche, je retiens deux choses de ce concept large³⁷. Premièrement, les manières légitimes, populaires et naturelles d'aborder un sujet dans les sociétés occidentales sont délimitées, en fait, par des définitions dominantes, par exemple : les « intérêts

³⁶ Rappelons que Saïd définit l'orientalisme comme : « L'entreprise qui maîtrise la représentation de l'Orient - en faisant des déclarations, en propageant des opinions, en le décrivant, en l'enseignant, en s'imposant et en le dominant. En gros, l'Orientalisme est une façon occidentale de dominer, restructurer et avoir de l'autorité sur l'Orient (Saïd 1994, 3, cit. dans Gravel-Patry 2015, 14) ».

³⁷ Notons que Hall l'introduit comme « un concept étendu et complexe. Par essence, il renvoie à tous les processus par lesquels un groupe social fondamental (Gramsci parle d'alliance de strates de classes, non d'une « classe dirigeante » unitaire et non problématique) prend la direction d'un « noyau économique décisif » et produit des discours. L'hégémonie est contextuelle, fait de moments mouvants d'autorité et de leadership social, politique et culturel à travers la société civile et l'État, par lequel un groupe tente d'unifier et de reconstruire la formation sociale autour d'une tendance organique à travers une série de « tâches nationales. (voir Hall, 2007 [1982]: 65).

nationaux », des géopolitiques simplistes, etc. (Hall, 2007 [1973], 182). L'idée est que, les rapports de domination sociale passent par un *leadership culturel*. Dans celui-ci, une alliance contingente de la classe dominante établit le consentement de leur domination et maîtrise des processus économiques à partir du niveau discursif. Leurs idées et discours deviennent ainsi les visions légitimes, celles populaires ou le *sens commun*. À ce sujet, Hall affirmera que la lutte autour du sens devient un niveau crucial d'analyse et d'action sociale :

[l]a signification des événements fait partie de ce pour quoi il faut se battre, car c'est le moyen par lequel sont créés les accords sociaux collectifs, et donc le moyen par lequel le consentement à tel ou tel résultat peut être mobilisés. (Hall 2008a, 146)

Le concept d'hégémonie pose donc le niveau discursif, à la fois, comme lieu d'exposition et de réalisation des rapports de domination. Deuxièmement, ce concept postule que c'est par un *processus* mettant en concurrence l'État, les groupes de la société civile et les institutions que passent ces luttes de cadrage (Hall, 2007 [1982] 65-66). Sous cet angle, l'examen des argumentaires institutionnels déposés à la consultation est crucial ; il permet de décortiquer les systèmes de représentation qui s'opposent dans le renouvellement des rapports sociaux entre les peuples québécois et innus. Quelles différentes fonctions sociopolitiques donnent les argumentaires institutionnels au complexe hydroélectrique de *la Romaine* ? Comment les sujets québécois et innus seront-ils interpellés et représentés ? Ce sont quelques-uns des enjeux discursifs qui seront explorés dans la portion d'analyse. Mon étude, en portant sur des argumentaires institutionnels, vise spécifiquement à décortiquer les discours d'élites hégémoniques. Il sera question de groupes influents dans la société québécoise, mais aussi d'institutions centrales pour les communautés innues. Mon but est de tenir compte autant des rapports de pouvoir dans la société québécoise (auxquels sont subordonnées les communautés autochtones), sans négliger les dynamiques d'hégémonie interne à la vie politique innue. Outillés de ces concepts théoriques, nous débouchons maintenant sur la question de recherche qui guidera l'analyse de discours.

3. La problématique

Dans le premier chapitre, la trame historique a permis de montrer que les rapports entre les peuples innus et québécois se sont renouvelés à travers différents cadres sociopolitiques et types d'aménagement du territoire. L'examen de la conjoncture d'où émerge *la Romaine* a, ensuite, permis de faire un état des lieux sur différents discours et institutions influentes en ce début de 21^e siècle. Le développement durable s'y affirme comme un nouveau paradigme dominant à interroger. Maintenant que j'ai problématisé le rapport interethnique entre les peuples québécois et innus, on comprend que l'examen de ce discours dominant est crucial. Sous l'angle des études des rapports interethniques, il reste à éclaircir de quelle manière il participe au (re)façonnement des nouveaux discours sur les Québécois, les Innus et leurs projets nationaux respectifs. Arrivant dans une société d'occupation blanche, le cadre du développement durable s'insère dans des structures raciales et coloniales. De quelles manières va-t-il les moduler? Comme j'examine précisément des argumentaires déposés à une consultation, j'ai eu recours aux théories des études culturelles pour lier l'objet d'étude et les théories. Notamment, les concepts d'*hégémonie* et de *discours* me permettent de problématiser le niveau discursif comme un lieu d'analyse privilégié des relations sociales et des structures de pouvoir. Grâce à ce cadre, je débouche sur les questions qui guideront l'analyse « Comment les processus du développement durable et les discours qui l'accompagnent participent-ils aux régimes de représentations interethniques et racialisées qui sont en place? Et comment les modulent-ils? Font-ils émerger de nouveaux discours et représentations? » Comme les rapports interethniques étudiés se renouvèlent en s'imbriquant dans un cadre sociopolitique — des rapports en mouvance à travers les oppositions et alliances de groupes professionnels, civiques et communautaires —, je vise à exposer comment les institutions négocient et s'approprient le cadre du développement durable. Pour ce faire, je recours à une méthode d'analyse de discours des espaces publics sociotechniques sur 4 mémoires déposés au BAPE.

4. Méthodologie

4.1. Le choix de matériel d'analyse

En effet, le matériel choisi pour ce mémoire consiste en des rapports créés dans le cadre de la consultation publique du Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

(BAPE) sur le complexe de *la Romaine*. Rappelons que ce processus débute le 27 octobre, pour une durée de quatre mois de travail impliquant l'action conjointe du gouvernement fédéral et provincial. Au décompte final, la consultation comportait neuf jours d'audiences tenues dans différentes municipalités de la Côte-Nord. Pour les gens de l'extérieur et des grands centres qui n'ont pas pu se déplacer³⁸, les procès-verbaux et 116 mémoires sont disponibles sur le site web du BAPE (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 2009, 225). Pour cette recherche, je circonscris mon matériel au nombre restreint de quatre argumentaires, dû aux contraintes de temps et la volonté de décrire, malgré tout, différentes positions rhétoriques et sociales. L'analyse porte d'abord sur deux mémoires déposés respectivement par la *Fédération des chambres de commerce du Québec* (FCCQ) et de *l'Association des ingénieurs-conseils du Québec* (AICQ). Pour ce premier groupe, ces deux institutions panquébécoises représentaient des exemples tout choisis pour comprendre le renouvellement du discours d'une élite technocrate influente liée au régime hydroquébécois né avec la Révolution tranquille. Ensuite, j'examine deux mémoires produits par des organisations innues : le *Conseil des Innus d'Ekuanitshit* et le *Regroupement Mamit Innuat*. Le choix de ces deux institutions a été motivé par la sélection de deux organes centraux dans la communauté touchée — des instances qui participent, à la fois, à l'organisation des partenariats, la gouvernance et à la contestation autochtone. En dehors des différentes perspectives énoncées, ce choix se justifie par les contraintes de temps et la volonté de décrire, malgré tout, différentes positions rhétoriques et sociales. Voyons maintenant la grille d'analyse qui me permet d'examiner le tissage des discours.

4.2. Méthode d'étude des espaces publics sociotechniques

Ma méthodologie d'étude s'ancre dans le champ des analyses sociotechniques inspiré, en cela, des travaux de la chercheuse et professeure Chantale Benoit-Barné. Suivant la proposition de Callon, Lascoumes, Latour et Barthes, son projet de théorisation examine des espaces publics contemporains comme des entreprises rhétoriques, polémiques et hybrides où se révèlent et s'établissent les interdépendances entre les champs des sciences de la politique et des technologies (Callon, Lascoumes, et

³⁸ Notez que plusieurs groupes ont dénoncé le manque d'accès au processus pour les gens des grands centres en soutenant qu'il s'agissait d'une consultation d'intérêt national, notamment, Alliance Romaine. (The Gazette, 2008)

Barthe 2001). Pour ce faire, Benoit-Barné va proposer des recherches qui appliquent aux espaces des débats démocratiques les cadres d'études de la construction sociale des technologies. Elle crée ainsi un cadre d'analyse pour saisir la place des technologies comme limites et opportunités argumentatives. L'idée est que, dans l'espace démocratique sociotechnique, on :

1. Envisage notre futur collectif au sein d'innovation technique et scientifique ;
2. Met en jeux de multiples acteurs, du scientifique au citoyen néophyte ;
3. Amène des questions hétérogènes allant de l'éthique, l'environnementalisme, l'économie ;
4. Demande l'intervention de scientifiques et artefacts techniques. [Traduction libre]. (Benoit-Barné 2007, 216)

En puisant dans les travaux de Latour sur les porte-parole (Latour 2004) et le champ du façonnage social des technologies (Bijker 1997 ; Mackenzie 1999 ; Williams et Edge 1996), elle théorise ainsi la participation des technologies au processus de (re)définition et de (ré)orientation des limites et opportunités de la démocratie délibérative. Elle explique que la mobilisation par les locuteurs d'*artefacts* — tout produit d'innovation scientifique et technologique — va, à la fois, contraindre et ouvrir les capacités rhétoriques. Elle précise que ces associations discursives.

peuvent nourrir la délibération en offrant des sources d'interprétation quasi inexhaustible ; en facilitant la collaboration entre des acteurs hétérogènes ; en donnant des objets possibles à adapter à différents points de vue, ou encore, en déterminant le développement des interactions en matérialisant la position d'acteurs particuliers. [traduction libre] (Benoit-Barné 2007, 217)

Cette théorisation des artefacts me permet d'analyser les différentes visions du complexe hydroélectrique qui sont au cœur du renouveau des rapports interethniques entre Innus et Québécois.

Plus précisément, ma méthode d'analyse s'inspire de la grille d'étude des espaces de délibérations sociotechniques que Benoit-Barné a développé par le biais de recherches sur une instance de discussion citoyenne autour de logiciels libres (voir Benoit-Barné 2007, 226). Toutefois, celle que j'utilise diffère de la sienne, notamment, par un découpage en 3 colonnes qui structure l'analyse en termes des stratégies rhétoriques prises vis-à-vis du complexe hydroélectrique. Cette dernière division permet d'examiner les différentes positions rhétoriques dans lesquels les mémoires s'engagent

simultanément : la revendication (d'une position pour ou contre le complexe), mais aussi la négociation et l'affirmation de leurs intérêts.

Tableau 1. — La grille d'analyse³⁹

Les 3 visions	– Vision 1 – Revendication	– Vision 2 – Négociation	– Vision 3 – Affirmation
<i>La sphère de provenance de la représentation</i>			
1. Représentation de l'environnement			
2. Représentation des réalités innues			
3. Représentation du développement durable			
4. Représentation du complexe de la Romaine			
5. L'aspiration formulée			
6. Les formes d'autorités			

Avec les divisions en rangée, je mets en lumière les ressources discursives relevant de chaque stratégie argumentative. Avec les trois premiers découpages horizontaux, j'interroge quelles visions des communautés autochtones, de l'environnement et du développement durable sont implicites aux rhétoriques utilisées. Avec la quatrième rangée, je précise la définition de l'artefact technologique (le complexe hydroélectrique de *la Romaine*) mobilisée. Finalement, les deux dernières divisions permettent de circonscrire les aspirations et les positions d'autorité utilisées par les locuteurs.

Notez que le *domaine de provenance* s'inspire de la notion d'intertextualité. Le philosophe du langage russe, Mikhaïl Bakhtine, a développé ce concept d'analyse en études littéraires. Sa démarche réussit à rendre compte de la manière dont la subjectivité

³⁹ Les résultats de mes analyses de discours sont synthétisés dans les différentes grilles disponibles en annexe du mémoire.

humaine est constamment reconstituée à travers différents matériaux idéologiquement situés. Avec les notions de polyphonie, d'intertextualité et de dialogisme, ce penseur propose aux chercheurs et chercheuses d'étudier le caractère inachevé de l'humain reconstitué constamment dans un dialogue à travers une multiplicité de modes d'expressions et de mots déjà marqués par leur utilisation antérieure (Bakhtine 1970). Cibler les dynamiques d'intertextualité dans les rhétoriques éclaire le recours à des appareillages institutionnels et idéologiques — récits nationaux, principes professionnels et cadres juridiques, etc. — par les argumentaires institutionnels. Grâce à cette grille, je serai à même d'examiner le tissage dialogique au cœur du renouvellement des rapports sociaux interethniques entre Québécois et Innus.

Chapitre IV – Le développement (économique, technique et durable) du Québec, un discours colonial ?

En établissant mon cadre conceptuel, j'ai avancé que centrer le regard sur les espaces et les réalités autochtones permettait d'enrichir nos connaissances sur les rapports interethniques en contexte québécois. Ce chapitre d'analyse met maintenant en œuvre cette proposition en interrogeant le discours d'institutions québécoises sur un projet d'aménagement en territoire autochtone non cédé. Le but est de situer et dénaturiser les représentations sociales (ex. : du territoire, des complexes hydroélectriques et de la nation innue) utilisées par les argumentaires politiques d'une élite influente dans la province. À cet effet, je prends comme objet d'analyse la parole politique d'institutions d'ingénieurs-conseils et d'entrepreneurs favorables à *la Romaine*. Étudier cette parole est d'autant plus nécessaire dans un contexte où ces deux corps de profession sont devenus des figures centrales dans la redéfinition du sujet collectif québécois⁴⁰. Inspiré des études d'occupation coloniale blanche (ex. : Veracini 2010), je situe les représentations des peuples autochtones et québécois fournies par ces argumentaires au regard des systèmes de représentation coloniale et raciale historique au Québec. Comme le débat examiné s'insère dans un processus de développement durable, j'interroge les différentes appropriations et négociations du principe onusien par ces institutions favorables au projet. Finalement, j'examine les imaginaires (de développement technique, national et économique) sur lesquels s'appuient leurs argumentaires de justification du complexe hydroélectrique *la Romaine*. Ultimement, le but est d'explorer quels régimes de représentations interethniques propose cette parole politique et, surtout, d'interroger ses dimensions coloniales.

⁴⁰ À ce sujet, Létourneau écrit que le nouvel être collectif québécois s'est constitué à travers un récit de dépassement du Canadien français traditionnel. Par exemple, dès la Révolution Tranquille, la figure mythique du coureur des bois - qui fait corps avec la nature -, trouve son envers moderne dans l'ingénieur - qui, lui, dompte et maîtrise la nature (Lamoureux 1999, 29). De manière général, le Canadien français, porteur d'eau, devient le négatif stéréotypé avec lequel se pense un nouvel être collectif québécois : un Homme Performant, audacieux et sans complexe (Létourneau 1991, 24). Avec les années 90, ce sont, plutôt, les modèles d'entrepreneuriat - comme Cascade et Desjardins - qui deviennent les figures nationales de réussite. Le Québec « se construit désormais par l'entremise des entrepreneurs » (Létourneau 1991, 24).

1. La Fédération des Chambres de Commerce du Québec

1.1. Qu'est-ce que l'*entrepreneurship* nous dit sur l'ethnicité québécoise ?

La *Fédération des Chambres de commerce du Québec* inaugure son mémoire avec un passage descriptif qui installe sa position d'autorité dans le débat. Elle y explique être la porte-parole du milieu de l'entrepreneuriat à travers le Québec : « Grâce à son vaste réseau de 161 chambres de commerce, la FCCQ représente plus de 40 000 entreprises et 100 000 gens d'affaires [...] sur l'ensemble du territoire québécois » (FCCQ 2008, 1). La mention du territoire québécois n'est pas anodine. Dès le départ, la *Fédération* rattache ainsi son entreprise aux intérêts de la « nation », comme communauté imaginée (Anderson 1983), qui est naturalisée comme la propriétaire légitime du territoire. Plus encore, elle avance qu'« elle contribue au développement économique du Québec en se portant à la défense de la liberté d'entreprendre (FCCQ 2008, 1) ». La liberté d'entreprendre est posée ici, de manière implicite, comme une valeur fondamentale de la société québécoise, ce qui permet de présenter la *Fédération* comme une institution indispensable à l'accomplissement du Québec. Cela facilite également la présentation des intérêts particuliers d'une élite entrepreneuriale comme des intérêts de l'ensemble de la nation.

La *Fédération* enchaîne sur les principes sur lesquels se base sa crédibilité. Ces principes énumérés donnent un aperçu des nouveaux standards de mesure et des idéaux (individuels et collectifs) pour les sujets nationaux québécois à l'ère néolibérale⁴¹. Quatre angles sont abordés pour introduire ses idéaux « du développement québécois [...] : l'*entrepreneurship*, la liberté d'entreprendre, la relève et la pérennité des entreprises (FCCQ 2008, 1). Je me concentre sur le premier. L'*entrepreneurship* renvoie à une forme anglicisée d'entrepreneuriat. En sociologie des professions, cette occupation a été déjà théorisée. Par exemple, Thornton explique qu'il « définit l'entrepreneuriat comme la création de nouvelles organisations qui émergent dans un processus dépendant du contexte social et économique [traduction libre] » (Thornton 1999, 20). Au-delà des définitions académiques, l'utilisation de ce terme anglais, sur la scène québécoise, est

⁴¹ Rappelons que cette idéologie politique a des effets lourds sur le plan culturel. Comme l'explique David Harvey « Le néolibéralisme est, en bref, devenu hégémonique comme un mode de discours. Il a des effets envahissants sur les manières de penser, au point où, il est devenu incorporé dans la voie du sens commun [*common sense way*] à travers lesquelles plusieurs d'entre nous interprètent, vivent et comprennent le monde. [traduction libre] » (Harvey 2005, 3)

fortement connotée. Sur le plan culturel, elle évoque l'imaginaire entrepreneurial américain, celui du modèle de *self-made-man* ; le sujet normalisé au cœur du libéralisme américain (Wills 1970, 586). Au Québec, un tel langage témoigne de l'ascendant du capitalisme anglo-américain, qui comme l'explique Juteau, s'est intensifié avec l'industrialisation au milieu du 19^e siècle (Juteau 1999a, 55). Aujourd'hui, ce rêve américain est repris par une élite québécoise pour affirmer son ethos et ses projets de développement national. Si cet idéal charrie la mise en scène d'un Soi, d'un sujet québécois influent, la rhétorique entrepreneuriale recadre aussi le rapport à l'Autre, le peuple innu.

En effet, les seules mentions directes des Innus sont cadrées en termes d'identité entrepreneuriale. D'abord, la *Fédération* rappelle le projet de la Sainte-Marguerite 3. Celui-ci, explique-t-elle, aurait permis le « [d]éveloppement de compétences » pour les communautés autochtones :

plusieurs entreprises innues ont obtenu des contrats de gré à gré sur le chantier, ce qui a permis le développement de nouvelles entreprises telles que Innu Construction. De plus 26 Innus ont acquis leur carte de compétence dans le secteur de la construction. (FCCQ 2008, 11)

Les Innus apparaissent alors comme des entrepreneurs et constructeurs en formation. Sur cette lancée, la *Fédération* explique que *la Romaine* permettra de relancer une usine de scierie par l'initiative de Produits Forestiers Innu — « [un groupe] formé du Conseil des Innus de Nutashkuan et de trois partenaires forestiers, dont le groupe Rémabec » (FCCQ 2008, 13). Donc, les seuls moments où les Autochtones surgissent, c'est lorsqu'ils participent à un projet entrepreneurial. Un tel discours renouvelle la figure coloniale du *bon indien* — une figure d'autochtones industriels et assimilables aux projets du majoritaire. Ainsi, cette représentation d'entrepreneurs innus est doublement utile pour le projet d'occupation. Elle justifie *la Romaine* au regard d'intérêts autochtones — définis par le majoritaire. Puis, elle réduit l'existence d'une Première Nation à une somme d'individus à évangéliser aux projets capitalistes québécois. Cette représentation permet ainsi de neutraliser la *différence* du peuple autochtone en effaçant discursivement les projets et les droits collectifs innus sur le territoire. Au final, on voit que les principes d'entrepreneuriat libéraux à *l'américaine* se trouvent utilisés autant pour mettre en scène

le Soi québécois que pour esquiver l'altérité innue qu'on représente comme un entrepreneur à former.

Complétons ce portrait en explorant le système de représentations interethniques sur lequel il s'appuie. La *Fédération* va constamment affirmer de manière prescriptive ses aspirations pour la communauté nationale. L'idée des « intérêts du Québec » revient souvent, liée à différents impératifs économiques. Par exemple, elle affirme que « Pour assurer [sa sécurité énergétique], le Québec doit se donner les moyens de productions et de transports suffisants pour être en mesure d'absorber la croissance » (FCCQ 2008, 1) et qu'« Hydro-Québec doit se doter d'une marge de manœuvre [...] pour [...] la demande intérieure [au Québec] » (FCCQ 2008, 2). Ces interpellations signalent un imaginaire où la communauté humaine proposée — à sécuriser et à développer — correspond à la nation québécoise. Dans ce paradigme, les membres de la communauté nationale mentionnés sont décrits comme des « entreprises » et de « ménages québécois » (FCCQ 2008, 1). La nation, ainsi composée de consommateurs et de producteurs, a tout intérêt, explique la *Fédération*, à voir la croissance économique et énergétique se perpétuer. Suivant cette logique, l'État québécois doit toujours produire plus d'électricité — sous peine d'« entraîner une flambée des prix » ou une « pénurie et un rationnement de la demande » (2008, 1). La FCCQ aspire, ainsi, à ce que l'État intervienne pour organiser et soutenir, à même les fonds publics, les besoins énergétiques des entreprises — actuels et futurs. Notons que demander ainsi l'intervention du gouvernement est bien compatible avec un agenda néolibéral. Cette théorie politico-économique fonctionne théoriquement par la demande de désengagement de l'État, mais elle va souvent impliquer, en pratique, que le gouvernement devienne subventionnaire des projets entrepreneuriaux (vus comme relevant des intérêts nationaux)⁴². Sur cette lancée, la *Fédération* l'invite à toujours envisager plus que le nécessaire, c'est-à-dire, de préparer « une croissance de la demande supérieure aux prévisions » (FCCQ 2008, 1). Sur le plan colonial, ces argumentaires de sécurité énergétique et de croissance économique (envisagées seulement pour le collectif québécois) vont évacuer les besoins des communautés autochtones tels qu'identifiés par ces communautés mêmes. C'est ainsi que la rhétorique néolibérale devient le nouvel

⁴² Par exemple, la professeure Faranak Miraftab parle des partenariats privés-publics en tant que *cheval de Troie* du néolibéralisme (voir Miraftab 2004)

atour de la dépossession coloniale des Innus. Le projet de *la Romaine* se trouve alors justifié dans un paradigme de développement québécois — économique et énergétique — inexorable. Le principe du développement durable va-t-il permettre de nuancer cet argumentaire au regard des limites environnementales ?

1.2. Le développement durable, une opportunité d'affaires ?

Il semble plutôt que la *Fédération* va poursuivre une rhétorique où les intérêts nationaux québécois et ceux entrepreneuriaux riment avec les impératifs de développement économique. Pour ce faire, elle propose une vision du développement durable qui sera subordonnée aux logiques économiques :

La FCCQ adhère à l'esprit du développement durable tout en étant d'abord, de par sa vocation, vouée au développement économique du Québec. Nous recherchons donc des stratégies de développement économique et social compatibles avec la protection de l'environnement. (2008, 1)

Elle entre ainsi de front dans les négociations de la consultation sur les manières de cadrer les dimensions environnementales, économiques et sociales du projet. Dans cette lutte définitoire, elle utilise la métaphore de « *l'esprit du développement durable* », témoignant d'un engagement de principe vague, plutôt qu'un engagement pratique et prioritaire. De cette manière, elle se désengage de normes établies du développement durable pour le définir et le mettre en pratique dans ses propres termes. Elle ne jette pas pour autant les gants dans la lutte sur les enjeux environnementaux. En disant qu'elle recherche « des stratégies [...] compatibles avec la protection de l'environnement » (FCCQ 2005, 1), la *Fédération* avance qu'elle a, dans sa manche, des modes de gestion valables sur le plan des enjeux environnementaux. Son argumentaire implique tout un système de représentation de la nation québécoise, de *la Romaine* et des Premières Nations en contexte de transition énergétique.

À cet égard, la *Fédération* définit le rôle des dispositifs⁴³ du développement durable dans le rapport aux Premières Nations. Pour elle, les « ententes de partenariat »

⁴³ Cette utilisation du terme *dispositif* pour désigner le développement durable renvoie à la définition foucauldienne, tel que synthétisée par Agamben « 1) un ensemble hétérogène qui inclut virtuellement chaque chose, qu'elle soit discursive ou non [...] Le dispositif pris en lui-même est le réseau qui s'établit entre ces éléments. 2) le dispositif a toujours une fonction stratégique concrète et s'inscrit toujours dans une relation de pouvoir. 3) comme tel, il résulte du croisement des relations de pouvoir et de savoir. » (Giorgio Agamben 2007, 10-11).

sont des approches « efficaces pour débloquer des projets sans les rendre conditionnels au règlement de différends territoriaux d'une grande complexité » (FCCQ 2008, 14). Cette rhétorique fait d'un processus de développement durable un outil de facilitation de la gouvernance, mais pas seulement. Sur le plan du rapport colonial, cette idée d'aller de l'avant sans régler les demandes des peuples autochtones se trouve fortement connotée. Elle rappelle les politiques coloniales théorisées par Pamela Palmater de « reporter, dévier et nier » qu'utilise le gouvernement fédéral canadien mettant à mal les projets de vie et d'autodétermination autochtones (Palmater 2011). D'ailleurs, en mettant de l'avant que les partenariats permettent de *débloquer* les projets, la *Fédération* pose directement les peuples autochtones comme des obstacles, des indésirables. Pour reprendre l'expression du chef Cri Matthew Coon Come, les autochtones sont posés « dans la voie du développement [traduction libre] » (2004). Sous cet angle, les processus de développement durable sont des organes coloniaux. Ils servent de dispositif pour promouvoir les projets de développement national québécois et évacuer ceux des Autochtones. Il reste à délinéer le système de représentation des enjeux environnementaux que la *Fédération* met de l'avant pour donner sens à *la Romaine*.

Il convient de souligner que la *Fédération* présente sa propre définition des risques environnementaux. Elle parle d'un « [p]roblème d'envergure planétaire » dans lequel « le Québec peut aider les États voisins à réduire leur émission de GES [Gaz à effet de serre] » (FCCQ 2005, 1). Cette définition met de l'avant une vision de luttes aux changements climatiques qui se pensent en termes de comparaison entre nations. Dans ce portrait, le projet de vente d'électricité de *la Romaine* se métamorphose sur le plan discursif en *bonne action* et réussite nationale. Cette rhétorique évacue, d'abord, le fait que ce projet accompagne l'augmentation de la production industrielle (le Plan Nord) et, donc, une production accrue de CO². Ensuite, cette parole d'entrepreneurs pose le développement durable comme une opportunité d'affaires. En effet, elle va décrire le contexte du marché comme marqué par une « grande sensibilité aux émissions de GES » (FCCQ 2008, 4) provenant, notamment, d'une « pression de l'opinion publique » (FCCQ 2008, 4). Cette rhétorique concilie ainsi lutte environnementale et développement industriel. Sur le plan colonial, j'avance l'argument que cette vision du développement durable secondarise la destruction des territoires autochtones — cela à l'intersection des

logiques capitalistes, nationales et coloniales. C'est que, cibler ainsi les problèmes environnementaux comme des enjeux universels et internationaux, invisibilise les enjeux de destruction d'écosystèmes locaux autochtones. Rappelons qu'une part du territoire innu sera sacrifiée (inondée) pour ce complexe hydroélectrique. Le discours de la *Fédération* met ainsi, en pratique, une forme de racisme environnemental(iste) vis-à-vis des projets de vie et de développement innus. Les réalités autochtones sont, d'abord, exclues du cadrage des enjeux environnementaux (touchant une humanité globale et homogène). Ensuite, leurs droits ancestraux sont bafoués dans l'application des solutions. Au final, la *Fédération* à travers son argumentaire rend claire que les nouveaux processus de développement durable peuvent tout à fait participer aux vieux systèmes de représentation coloniaux et raciaux. Il reste à voir comment elle mobilisera spécifiquement, dans sa rhétorique, le projet de grand barrage et sa symbolique nationale forte.

1.3. *La Romaine*, pour une « réalisation sans ambages [sic] »

Faisant justement appel à la mémoire collective québécoise, l'institution replace ce complexe hydroélectrique en continuité avec les différents grands-barrages du Québec : « Comme tous les projets antérieurs d'Hydro-Québec, celui de *la Romaine* vise à répondre, à terme, à la croissance de la demande intérieure. » (FCCQ 2008, 3) Dans un même souffle, elle explique que *la Romaine* ne sert pas tout de suite cette demande intérieure, mais bien l'exportation en vue de création de richesse. On voit donc que la figure emblématique du complexe hydroélectrique donne l'opportunité de naturaliser les nouvelles politiques néolibérales. En sus, la *Fédération* est tellement assurée du bien-fondé de ce plan qu'elle exige sa mise en place. À cet effet, elle écrit qu'« [e]n vertu de l'objectif visant l'utilisation de l'énergie comme moteur de création de richesse la FCCQ appuie sans réserve le projet de *la Romaine* » (2008, 3). Plus encore, elle demande une réalisation « sans ambages [sic] » (FCCQ 2008, 3). Cette institution pose ainsi comme superflu et non désirable, tout ce qui retarde la construction du complexe. Cette thèse sans concession s'appuie, nous le verrons, sur des logiques de développement financiarisé, peut-être moins solides que l'entrain avec laquelle la *Fédération* les défend.

En effet, dans ses mots, le projet de *la Romaine* se trouve justifié par sa mise en service pour la demande extérieure projetée en électricité. Ce faisant, elle fait appel, de

manière intertextuelle, à un réseau d'études économiques allant de l'expertise d'Hydro-Québec à celle de firmes financières :

Dans l'étude d'impact, Hydro-Québec se fonde sur les prévisions de demande et d'ajout aux moyens de production émis par les réseaux de New York, de la Nouvelle-Angleterre et de l'Ontario, notamment. Les documents publiés par ces réseaux indiquent qu'il y a un marché pour l'énergie produite par *la Romaine* ce qui représente un énorme potentiel. (FCCQ 2008, 3)

À l'époque, la crise financière de 2007-2009 bat son plein. Elle remet en question les assises de l'architecture de nos économies financiarisées centrées sur les intérêts des entreprises. À cet égard, les références de la *Fédération* témoignent d'un maintien de ce que Soederberg appelle l'idéologie entrepreneuriale et financière [*corporate-financial*] caractéristique du néolibéralisme (2009, 44). Armée de prévisions économiques, l'institution aspire toujours à ce que l'État devienne un acteur plus impliqué dans le système financier mondial contesté. Elle veut qu'il investisse 6,5 milliards sur *la Romaine* en prévision d'un profit spéculatif sur le marché de l'énergie. Défendant cette cause, la *Fédération* va prendre un ton pédagogique : « Le gouvernement a besoin de revenus additionnels pour financer ses missions et baisser les impôts, et encore plus s'il veut commencer à rembourser la dette. » (FCCQ 2008, 2) Cette élite québécoise met ainsi de l'avant tout un programme néolibéral de gouvernance politique. Si celui-ci est posé comme impératif au regard du paiement de la dette, il naturalise et impose une vision de l'environnement, à la fois, coloniale et capitaliste.

Pour le comprendre, arrêtons-nous sur le passage où la *Fédération* dit s'être « réjouie lorsque [...] le gouvernement a affirmé [...] d'utiliser nos ressources hydrauliques » (FCCQ 2008, 2). L'expression d'un bonheur simple devant l'idée d'exploitation d'une rivière trahit la force du modèle idéologique capitaliste. En effet, cette personnification de la *Fédération* suppose et impose une subjectivité québécoise pour laquelle la complexité des rapports possibles au territoire est noyée par une figure *d'homo economicus* — un modèle d'humanité réduite aux logiques de rationalité économique (voir Bourdieu 2000, 257). Simultanément, l'utilisation du déterminant « nos » (soulignant la possessivité) renforce l'idée qu'il s'agit aussi bien d'un sujet nationaliste qui s'enthousiasme devant la transformation de l'eau vive en hydroélectricité.

Notons que pour les peuples autochtones, cette rivière n'est pas qu'une ressource hydraulique en devenir, mais un lieu central pour le transport, les rites, ainsi que l'approvisionnement en nourriture suivant le mode de vie traditionnel innu (les aînés innus le souligneront dans le prochain chapitre d'analyse). Au final, cette représentation efface les besoins et nécessités plurielles des membres de la communauté nationale répondant à la logique homogénéisante raciale propre au fonctionnement de l'État nation — tel que dénotée par Goldberg (2002).

Ainsi, en plus d'une logique capitaliste, ce que la *Fédération* valorise, c'est aussi tout un système racial et colonial. En effet, comme le rappelle Coulthard (2014), dans une société d'occupation, les projets industriels contemporains prolongent un mouvement colonial qui ne s'est jamais terminé. Les territoires sont toujours habités et utilisés par des nations autochtones. Celles-ci ont encore leurs propres projets et leurs propres rapports à l'environnement. Sous cet angle, le complexe hydroélectrique *La Romaine* implique bien plus que la construction de barrages, elle affermit l'emprise de tout un système de valeurs et de gouvernance occidentale sur un territoire ainsi colonisé. Par exemple, comme l'expliquent Plumwood et Moreton-Robinson l'imposition de la propriété privée est venue — et elle vient toujours — dévaloriser et concurrencer les rapports autochtones au territoire suivant des logiques raciales (Plumwood 1993 ; Moreton-Robinson 2015). La joie de la *Fédération* ne trahit donc pas qu'une célébration de la culture capitaliste, mais aussi la victoire de l'occupation coloniale blanche occidentale sur de nouveaux territoires. Cet argumentaire favorable au projet implique finalement, une dernière représentation des populations locales.

Pour justifier un aménagement *utile* dans les projections économiques nationales, mais *inutiles* pour les besoins régionaux (et nationaux) directs en énergie, la *Fédération* sort la carte de création d'emploi. Elle énonce comment la population manquerait de travail en recourant à des moyennes :

la Côte-Nord accuse un taux de chômage de cinq points plus élevé que la moyenne québécoise [...] Pour l'année 2006-2007, on dénombre sur la Côte-Nord 2185 entrants et 2871 sortants, d'où un solde négatif de 686 individus. (2008, 8)

Les populations et leurs intérêts sont alors réduits à des indicateurs économiques sur le taux d'emploi et de chômage. La *Fédération* dresse ainsi un tableau de la région

administrative provinciale comme lieu de sous-emploi, d'inactivité et d'exode des régions. Cet argument présente *la Romaine* comme nécessaire sous l'angle d'une population périphérique à mettre à l'ouvrage. Les communautés innues de la Côte-Nord seront à la fois incluses, et effacées dans ce lot de chômeurs indifférenciés. D'ailleurs, cette réduction des Innus à l'identité d'employés futurs sert une logique centralisée et paternaliste de création d'emplois — rappelons-le : ces emplois ne seront ni permanents ni nécessairement adéquats pour les populations ciblées. Au final, le portrait statistique ne rend pas compte ni de l'effet actuel de la colonisation sur ces communautés ni de leurs projets économiques alternatifs. À ce sujet, soulignons également le fait que leur mise en emploi suivant des projets industriels reconduit un modèle d'imposition de modèles de travail occidental. L'étude des discours institutionnels innus va nous permettre, dans le prochain chapitre, d'approfondir les différences de regards sur le développement entre les Allochtones et les Autochtones.

1.4. Constat sur le discours de la FCCQ

Quelles conclusions tirer de ce rapport institutionnel québécois au regard des réalités innues ? En prenant une posture critique sur des discours aux atours modernistes (le développement durable, technique et économique), mon analyse expose leur rôle dans la régénération d'un imaginaire colonial d'occupation blanche. On voit que cet argumentaire d'une élite entrepreneuriale valorisée sous le néolibéralisme propose ainsi des régimes de représentation interethnique — raciaux et coloniaux. D'abord, j'ai exposé que son appel à des modèles d'*entrepreneuriat* libéraux américains implique une nouvelle figure du *bon indien* coloniale : les Innus sont mentionnés et reconnus seulement comme entrepreneurs potentiels, effaçant leur existence nationale. Ensuite, on découvre que la définition mobilisée des enjeux environnementaux (comme globaux) secondarise les enjeux de destruction environnementale des territoires autochtones — selon un imaginaire racial d'homogénéisation des besoins humains. Finalement, en exposant les bienfaits régionaux pour la région du projet, la *Fédération* pose implicitement les Innus comme élément des populations chômeuses de la Côte-Nord — des populations à mettre au travail et *développer*. Voyons maintenant les manières dont *l'Association des ingénieurs-conseils* va aussi, à sa manière, régénérer cet imaginaire qui invisibilise la présence d'une Première Nation sur le territoire.

2. L'Association des ingénieurs-conseils du Québec

2.1. L'AICQ au cœur de l'histoire du « Québec moderne »

C'est d'abord en affirmant son rôle de représentant « de 54 firmes d'ingénierie qui ont à leur emploi plus de 19 000 personnes » (AICQ 2008, 3) que se présente l'*Association des ingénieurs-conseils du Québec*. Elle installe ainsi, sa position d'autorité, comme porte-parole d'un grand nombre d'employeurs et de professionnels du développement technique. Puis, elle met en scène ses visées et intérêts politiques en exposant un portrait de ses « valeurs primordiales ». Ses idéaux se déclinent ainsi :

l'amélioration de la qualité de vie par l'application de la science et de la technologie, la protection de la santé, la sécurité et le bien-être du public dans un contexte de développement durable (2008, 4).

Sur le plan rhétorique, une telle énonciation cadre les visées privées des firmes de génie-conseil comme relevant de l'intérêt public. Elle plaque sur leurs pratiques commerciales de vente d'expertises techniques des aspirations au bien commun. D'où viennent ces principes ? Comment sont-ils devenus des visées publiques normalisées ? Que signifient-ils sur le plan interethnique ? Dans cette section, je vais exposer quels systèmes de représentation des Québécois, des Innus et de *la Romaine* supposent cette mise en scène d'une parole influente d'ingénieurs-conseils. Rappelons, avant d'aller plus loin, que le rapport entre développement technique et accomplissement national ne va pas de soi. L'essentiel de l'argumentaire d'affirmation de l'AICQ, de la création de son ethos, consistera donc à défendre une vision où les projets de développement techniques et les intérêts publics québécois sont bien imbriqués.

Arrêtons-nous sur cette idée de « la santé, la sécurité et le bien-être du public » (2008, 4). Dans les codes d'éthique des ingénieurs, les responsabilités du métier consistent justement à assurer la « sécurité, la santé et le bien-être du public [traduction libre] » (Riley et Lambrinidou 2015, 4). L'*Association* mobilise donc des principes liés à une pratique professionnelle privée pour cadrer ses visées d'association politique. Déjà, dans la pratique des ingénieurs, ces valeurs ont été scrutées et critiquées. Évoquant une littérature critique, Riley et Lambrinidou passent en revue différents auteurs qui affirment que les ingénieurs ne sont pas équipés pour juger de ces enjeux de bien commun (ex. : Mitcham 2009, 339). C'est que les ingénieurs, en étant seulement munis de savoirs et logique techniques, n'auraient pas les moyens et les standards pour évaluer des

conséquences humaines et politiques de leurs actes. Prenant acte de ces manques, Riley et Lambrinidou vont plaider pour l'introduction de principes de justice sociale dans leur éducation et leurs pratiques. Au regard des premiers appels aux intérêts publics de *l'Association*, cette critique ouvre différentes questions : la santé et le bien-être de quelle population seront-ils protégés ? De la sécurité de quel groupe social parle-t-on ? En se basant sur des principes modernistes universels (la sécurité, la santé et le bien-être), *l'Association* invisibilise la diversité des besoins et des conditions de vie humaines. En étudiant plus profondément leur argumentaire, nous verrons que ce sont des intérêts nationaux québécois dont il est question et que les intérêts des nations autochtones sont secondarisés selon des logiques raciales.

Prenons, ensuite, le principe d'« amélioration de la qualité de vie par l'application de la science et de la technologie [...] dans un contexte de développement durable » (2008, 4). Cette visée du progrès par la technique, qui inaugure l'énumération, évoque un imaginaire moderniste qui a traversé le 20^e siècle. Toutefois, à la fin du millénaire, les projets d'amélioration techniques n'auraient pas rempli les promesses escomptées. Pour la géographe Maria Kaika, les années 70 inaugurent une période où les grandes industries et les aménagements techniques du territoire ne sont plus baignés d'une aura de modernité, mais bien contestés et imposés comme des nécessités dans le capitalisme avancé (Kaika 2009, 108). Pour ce qui est du « contexte de développement durable » (AICQ 2008, 4), il ne viendrait pas rééquilibrer les visées technocrates. Au contraire, l'anthropologue Arturo Escobar explique que le discours moderne de progrès technique a pris, avec ce principe un nouveau tournant révolutionnaire. Il affirme que, ce discours de gouvernance internationale implique de voir la terre comme un lieu à gérer régénérant des systèmes coloniaux, modernes et capitalistes (Escobar 1996, 328). Ce projet d'« amélioration », implique aussi de se demander, à nouveau, du développement de qui il est question. Rappelons que les populations qui n'acceptaient pas les termes du développement par le progrès technique et l'industrialisation ont été historiquement invalidées et déshumanisées dans le paradigme moderne intrinsèquement colonial (voir Mignolo 2002). C'est que, dans le discours moderniste, la poursuite du progrès devient un gage moral définitoire de l'humanité permettant la dépossession et la racisation (qui implique, rappelons-le une déshumanisation, de l'Autre). En perpétuant cette rhétorique

du progrès technique, l'AICQ réitère autant son aura positive que ses angles morts. Voyons, localement au Québec, dans quels contextes ces appels discursifs à la modernité technique s'inscrivent.

À ce sujet, d'abord, un peu de contexte. Au Québec, entre les années 60 et 70, l'élite technocrate vient imposer les cadres d'un « Québec moderne » comme nouvel archétype. Les discours savants prennent alors l'avant-plan de la scène politique et culturelle au détriment de la foi, la tradition et l'expérience. (Létourneau 1992, 765-67) Une hypothèse de recherche de l'historien Jocelyn Létourneau est que, dans ce tournant moderne de montée d'une élite technocrate, la mémoire savante moderne a vampirisé les autres au Québec « en les délégitimant ou en les éclipsant » (Létourneau 1992, 771). De cette manière, l'élite technocrate a entortillé son récit technocrate à la mémoire québécoise en saturant le récit national de ses prouesses. Justement, l'*Association* met en acte rhétoriquement cette « vampirisation ». Ainsi, pour donner sens à *la Romaine*, cette institution propose une réécriture de l'histoire québécoise où la figure des barrages hydroélectriques est utilisée discursivement, pour lier son travail à l'avènement du Québec moderne.

Ce récit débute en Côte-Nord. L'histoire des ingénieurs-conseils y évoque l'émergence des bureaux dans des « climats rigoureux », mais décrit aussi, la Côte-Nord comme une « région immense et peu peuplée » (2008, 6). Elle mentionne des débuts « très laborieux » pour des « firmes pionnières » qui auraient, d'abord participé, au « développement urbain » (AICQ 2008, 6). Cette description reprend les thèmes coloniaux des territoires vides et d'établissements difficiles, où les Occidentaux deviennent des colons héroïques, des « pionniers », et les peuples autochtones sont invisibles. Rappelons, comme je l'ai exposé dans la trame historique, que l'industrialisation initiale a impliqué l'arrivée d'un pensionnat à Sept-Îles et des politiques paternalistes d'emplois pour les Innus sans leur consentement national. Suivant ce fil narratif, l'institution québécoise rappelle, tour à tour, les différents projets hydroélectriques en territoire autochtone non cédé. Dans cet imaginaire d'ingénieurs-conseils, l'environnement est avant tout à occuper et développer, plutôt qu'à sauvegarder ou partager. L'*Association* parle du complexe de Manic-Outardes [années 60], le complexe de la Baie-James [70-80] et la relance au milieu des années 80. En fin de

course, elle explique qu'elle participe présentement à « plus de 900 projets hydroélectriques » dans le monde (AICQ 2008, 10). La narration proposée est que les firmes de génies-conseils ont d'abord participé au récit fondateur québécois, puis font briller la nation (qui amalgame de façon opportune le Canada et le Québec) à l'international. Cette thèse culmine avec l'exposition de différents classements sur thème de comparaison entre nations :

le Canada se place au quatrième rang mondial en ce qui a trait à l'exportation de services d'ingénierie (après les États-Unis, le Royaume-Uni et les Pays-Bas). Le Québec, selon Statistique Canada, occupe le 1er rang canadien avec près de 50 % de l'ensemble des honoraires d'origine étrangère. (2008, 11)

Au final, le récit de l'AICQ tresse ensemble différents fils narratifs et idéologiques : ses visées d'accomplissement technique, un discours moderniste (qui se trouve au cœur de l'entreprise coloniale), la réussite nationale canadienne et le récit moderne québécois. Dans ce portrait, l'histoire nationale québécoise finit par reprendre sens au regard du développement hydroélectrique et de l'essor des firmes de génies-conseils. Ce faisant, l'*Association* crée une trame narrative où le développement technique se pose comme un instrument de premier ordre dans l'accomplissement national renforçant ainsi sa position d'autorité rhétorique.

Sur cette lancée, l'*Association* affirme la nécessité de maintenir la création de grand développement hydroélectrique pour que les firmes québécoises restent concurrentielles sur la scène internationale : « c'est ce qui nous permet entre autres de maintenir notre compétitivité sur les marchés internationaux » (AICQ 2008, 10). Plus encore, elle explique que ses membres ne peuvent dépasser les frontières de la province que : « grâce au développement soutenu du potentiel hydroélectrique » (AICQ 2008, 9). Suivant cette logique, l'État québécois devrait intervenir pour investir ponctuellement des sommes conséquentes dans l'aménagement de grands barrages. Le projet de *la Romaine* se justifie alors suivant l'impératif de maintien d'une expertise de développement technique qui fait figure d'enjeu national. Ainsi, grâce à ce nouveau complexe, explique-t-elle : « non seulement l'expertise est préservée, mais c'est aussi une façon de favoriser l'amélioration continue de nos ingénieurs et techniciens » (AICQ 2008, 11). En faisant ainsi des rivières québécoises un terrain d'expérimentation et de création de savoir, les

firmes de génie-conseil secondarisent l'impact culturel et économique que provoque le harnachement des systèmes hydrauliques pour les communautés autochtones. Le développement d'expertise nationale devient donc un des nouveaux atours de l'imaginaire colonial québécois. Notamment, cette vision moderniste s'articule au vieil imaginaire de la *doctrine de la découverte*⁴⁴ où le territoire — et donc les rivières — est disponible parce que les droits autochtones demeurent invisibles. Reste à voir si le principe de développement durable modère ces visions modernistes et coloniales des intérêts nationaux québécois.

2.2. Le développement durable comme exploit national

Dans le discours de l'*Association*, le développement durable se trouve rattaché à la réussite nationale par le truchement des exploits des firmes de génie-conseil. Pour ce faire, l'*Association* va, elle aussi, entrer dans la lutte de définition des enjeux environnementaux. Dans ses mots, ces enjeux deviennent des problèmes à résoudre par le développement technique dès les années 70. À cette époque, l'AICQ explique que l'environnement devenait « un enjeu important dans la conception des ouvrages », et que face à ce défi, « des mesures d'atténuation environnementale sont devenues de plus en plus sophistiquées » (2008, 10). Cette vision des enjeux environnementaux place les firmes de génie-conseil comme productrices de solutions, plutôt qu'actrices dans des désastres environnementaux passés et à venir. À travers cette rhétorique, l'*Association* assoit sa position d'autorité discursive en se posant comme experte dans la résolution des problèmes environnementaux. De cette position, elle réaffirme ensuite le rôle du développement technique dans le succès national québécois.

C'est que, prenant acte de cette arrivée du nouveau défi environnemental, les firmes de génie-conseil en seraient allées de réalisation en réalisation technique. Les

⁴⁴ Rappelons que ce terme évoque un cadre juridique soutenu par toutes les cours d'Europe au début de la colonisation qui appliquait initialement l'idée selon laquelle une « terre peuplée de barbares peut être considérée comme une terre sans maîtres, une *terra nullius* » (Émond 2007, 16). Toutefois, sous l'Empire britannique en Amérique, la doctrine de la découverte évolue. Alors qu'en théorie, c'est la parole des rois européens qui établit la possession, (sans droit de regard des peuples autochtones) en pratique, des traités et des ententes sont signés. Cela ne signifie pas, pour autant, que les colonisateurs reconnaissent des droits initiaux aux Premières Nations. Au bout du compte, c'est le contrôle effectif qui compte — dont celui des peuples autochtones toujours en position de se défendre et de mener bataille. Les Hollandais sont les premiers à revendiquer des accords signés avec des communautés amérindiennes lors de l'obtention des territoires de la future New-York autour de 1630 (Émond 2007, 18). En 1713, le Traité d'Utrecht vient sanctionner ces pratiques et interdire l'attaque des peuples autochtones sujets ou alliés d'un autre partie (Émond 2007, 19).

mesures d'atténuation environnementales liées aux projets de la Baie-James sont posées comme des prouesses. Par exemple, l'AICQ parle « [des] seuils de contrôle des niveaux sur la rivière Rupert » comme d'une « première mondiale » dans le domaine (AICQ, 2008, 4). Cette idée de « première mondiale », pour l'ajustement d'un projet hydroélectrique à un écosystème, réussit à cadrer la gestion des dommages industriels en termes d'exploit. Plus encore, elle fait des enjeux climatiques, avant tout, un lieu de comparaison interprovinciale où la *belle province* peut briller à l'intérieur du pays : « Le Québec possède le plus faible taux d'émissions de gaz à effet de serre (GES) par habitant au Canada. » (AICQ 2008, 4) Une telle prouesse serait possible, justement parce que l'hydroélectricité permet un faible niveau de création de CO² :

Les analyses des filières de production d'électricité révèlent en effet que les émissions de GES d'un complexe hydroélectrique avec réservoir sont généralement de 35 à 70 fois moins importantes que celles d'une centrale thermique de capacité équivalente. (AICQ 2008, 4)

Les enjeux environnementaux deviennent donc un domaine pour démontrer l'habileté québécoise sur le plan technique au sein d'une compétition entre les provinces — qui a toujours une coloration nationale, voire nationaliste, dans le contexte du Québec. Rappelons, à nouveau, qu'un tel regard sur des enjeux environnementaux globaux et internationaux place les intérêts d'une humanité abstraite devant ceux des peuples autochtones. Sous cet angle, les problèmes environnementaux globaux viennent légitimer le sacrifice de territoire (celui des populations racisées et colonisées) suivant les logiques du racisme environnemental⁴⁵ (Ghorra-Gobin 2005). C'est justement à travers ce même paradigme de lutte environnementale qu'elle cadrera le projet de *la Romaine*.

Ainsi, l'*Association* explique que ce complexe hydroélectrique se pose, comme, particulièrement « performant » sous l'angle de la production de gaz à effet de serre. Mentionnant les engagements du protocole de Kyoto, elle explique qu'en comparaison des centrales thermiques, il génère de 35 à 70 fois moins de GES. Pour ces raisons,

⁴⁵ Ce terme a été créé par un militant du mouvement des droits civiques, le docteur Benjamin Chavis jr. Le livre *Confronting Environmental Racism : Voices from the grassroots* (1993) du professeur Robert Bullard est une référence sur la question. Dans un article de 2001, Bullard synthétise l'utilisation du concept de racisme environnemental comme des « politiques, pratiques et directives environnementales qui affectent ou désavantagent de manière différenciée (qu'elles soient intentionnelles ou involontaires) des individus, groupes, ou des communautés en se basant sur la race ou la couleur [traduction libre] » (Bullard 2001).

l'« AICQ appuie [le projet] sans hésiter » (AICQ 2008, 5). Plus encore, pour cette logique du développement durable moderniste, les bons côtés de *la Romaine* ne s'arrêtent pas là. Elle explique que l'atténuation des impacts de ce grand barrage va permettre le développement d'une expertise à portée nationale et internationale :

Les approches, méthodes et techniques utilisées pourront notamment faire l'objet d'échange avec les communautés scientifiques nationale et internationale. [...] Le rayonnement des firmes québécoises dans ce réseau s'en trouvera renforcé. (2008, 12)

Dans cette rhétorique, *La Romaine* est non seulement performante, elle devient une « [o]pportunité de développement de l'expertise en environnement » (2008, 12). Sous cet angle, l'AICQ fait du développement durable, à la fois, une compétition entre les nations, un lieu de performance et une expertise à développer. Ce principe onusien ne remet donc pas en question le couplage entre les intérêts de firmes de génie-conseil et la recherche du bien commun. Plutôt, il vient renforcer la vision d'une nation québécoise qui s'accomplit par le développement technique. Voyons, maintenant, comment les peuples autochtones sont représentés dans ce paradigme.

Alors que plusieurs chercheurs estiment que les normes du développement durable impliquent, à l'origine, de valoriser les peuples autochtones et leurs savoirs (ex. : Borrows 1997b, 422-23), l'*Association* se propose plutôt de leur apprendre ses propres savoirs sur l'environnement. En effet, le seul endroit où les Innus sont mentionnés, c'est en tant qu'élève potentiel :

Que ce soit chez les Innus ou chez les Minganois, des individus seront formés pour participer à la réalisation d'inventaires, enquêtes autres méthodes d'investigation utilisées dans le cadre des suivis environnementaux. [...] [ils] auront donc, eux aussi, davantage d'opportunités de développer leur expertise dans le domaine de l'environnement. (2008, 12)

Au niveau de la consultation, cet argument vient valoriser *la Romaine* sous prétexte qu'il permet d'employer et de former des populations locales. Il faut noter que cet extrait reconnaît deux populations locales distinctes — autochtone (les Innus) et allochtone (les Minganois) —, mais efface aussitôt toute signification de cette distinction par ce « que ce soit » — en d'autres mots, c'est du pareil au même ! Cet effacement est d'autant plus problématique qu'il s'inscrit dans une négation des savoirs autochtones en

matière d'environnement. Le développement durable devient dès lors un savoir et une technique que les Innus doivent apprendre des experts blancs, ce qui n'est pas sans régénérer la figure coloniale du *bon indien* – docile pour devenir employable et productif. Par ailleurs, les populations locales — les Minganois — se trouvent également posées comme à mettre à l'ouvrage et à former, déniaient ainsi leur savoir et leurs propres projets régionaux de développement. Il faut souligner, toutefois, que dans leur cas, cette invisibilisation ne porte pas un héritage colonial et ne mine pas leur existence politique ; *la Romaine* est bien le projet de leur gouvernement national. Plutôt, leur oppression découle de logiques élitistes et centralisatrices aménagées par l'État. Il s'agit d'un autre symptôme témoignant de l'hégémonie d'une classe technocrate dans la province.

Au final, le nouveau principe du développement durable (envisagé comme technique et savoir) s'articule aux vieux systèmes de représentations coloniales. Dans ceux-ci, les risques environnementaux comme sociaux encourus par les peuples autochtones (de même que leurs projets et droits politiques) sont évacués ou subordonnés aux plans du majoritaire plutôt que remis au centre. Au-delà de ces enjeux de développement technique, l'AICQ a encore d'autres arguments pour justifier *la Romaine*. Les firmes de génie-conseil vont jouer la carte de la croissance économique pour défendre leur projet technique en des temps néolibéraux.

2.3. Quand le développement technique cherche à se vendre

Le discours sur l'expertise économique de l'*Association* s'inaugure par une figure de style évocatrice. Ainsi, l'AICQ dit vouloir « faire du génie-conseil un catalyseur en matière de développement économique et de création de valeur pour ses clients et la société québécoise » (AICQ 2008, 4). Cette métaphore du « catalyseur » s'inscrit dans un imaginaire des sciences naturelles pour rappeler la fonction d'accélération que peut avoir un élément chimique. Ici, en l'occurrence, c'est le développement économique national qui fait figure de processus à animer. L'*Association* met ainsi en lien son rôle politique avec la pratique professionnelle de ses membres. Ce faisant, elle avance habilement une vision technocratique de la scène sociopolitique québécoise où elle se pose comme une force vive de la croissance économique. Un tel discours ne va pas de soi. Il demande de réinventer un imaginaire technocrate dont les visées modernistes initiales n'étaient pas liées d'emblée à la croissance économique.

Cette conciliation entre développement technique et économique traverse tout l'argumentaire. L'*Association* l'a inaugurée d'entrée de jeu en se présentant comme un employeur. Elle y expliquait être la porte-parole « de 54 firmes d'ingénierie qui ont à leur emploi plus de 19 000 personnes » (AICQ 2008, 3). En mettant de l'avant son rôle d'employeur, l'AICQ inaugure un cadre où le débat politique sur l'aménagement du territoire se cadre en termes d'opportunités de travail. D'abord, elle parle de 10 firmes qui donnent des emplois permanents : « ces firmes procurent des emplois de qualité à plus de 250 personnes établies en permanence sur le territoire nord-côtier. » (AICQ 2008, 7) Ce modèle de *développement* pose l'arrivée des ingénieurs québécois comme bénéfique en soi, suivant un modèle centralisateur ; les experts arrivent dans une région où il est impossible de suivre leur formation. Soulignons que, si l'idée que les personnes soient « établies en permanence sur le territoire » renvoie à une sensibilité pour les économies régionales, elle évoque également un imaginaire colonial d'occupation blanche. Ainsi, elle renvoie à un impératif d'utiliser et d'habiter le territoire où les droits des peuples autochtones disparaissent. Dans la même veine, l'*Association* met de l'avant le fait que les firmes d'ingénieur-conseil « favorisent la rétention en région de personnel hautement qualifié de niveau universitaire » (AICQ 2008, 7). Encore une fois, elle évoque, simultanément, une sensibilité aux enjeux de dévitalisation des communautés périphériques et une rhétorique de gouvernance nationale d'occupation. En effet, l'idée de « région » (appartenant à la province) fait disparaître l'existence politique des Premières Nations. Dans ces deux derniers exemples, on voit se réitérer une logique au cœur de la structure des colonies de peuplement — une dynamique où les impératifs d'établissement et de survie des communautés allochtones justifient, en soi, la dépossession des nations autochtones. Ensuite, elle ajoute que « cet état de fait est à souligner particulièrement dans une région non pourvue d'une université » (AICQ 2008, 7). Elle valorise ainsi l'arrivée de populations plus éduquées et formées. On découvre donc qu'avec l'argument de la création d'emploi, l'AICQ, propose un développement du Québec pour et par les populations éduquées du sud rendant invisibles et/ou secondaires les projets nationaux et individuels autochtones. Cet argumentaire d'employeur culmine avec la présentation de l'employé type : « les ingénieurs qui sont fiers de participer à cette création de richesse collective phénoménale pour eux et pour les générations futures. » (AICQ 2008, 12). Au

cœur d'un argument sur le rayonnement du Québec, l'ingénieur fait figure de modèle de fierté québécoise. Cette rhétorique suppose et impose alors l'idée d'une nation qui s'accomplit en termes de réalisations techniques, mais également, de développement économique.

Sur cette lancée, l'*Association* va sortir des arguments financiers de sa manche. En soi, il est difficile de démontrer l'utilité d'un tel projet commercial d'exportation d'électricité pour l'amélioration de la qualité de vie par la technique — comme le voudraient les valeurs des ingénieurs. L'*Association* va donc également s'approprier des arguments d'ordre pécuniaire. Pour ce faire, elle évoque, un imaginaire de crise :

ce projet de 6,5 milliards de dollars, dont les travaux devraient débiter en 2009, tombe à point pour soutenir l'économie québécoise qui risque d'être bientôt au bord de la récession. (AICQ 2008, 8)

Alors que la présence d'une crise au Québec n'est pas avérée, ce spectre de la dette s'insère dans l'argumentaire néolibéral typique. Comme l'a démontré l'autrice et journaliste Naomi Klein, dans *La stratégie du choc*, la mise en scène de crise est devenue la voie par excellence d'introduction d'un programme politique de privatisation et d'un État spéculateur financier (voir Klein 2008). Justement, l'argumentaire de l'AICQ comporte des demandes valorisant la spéculation de l'état sur le marché de l'énergie visant l'exportation d'électricité. Elle explique que « les retombées économiques du projet pour le Québec ont été très bien mesurées et démontrées dans les études d'impact du projet » (2008, 14). L'AICQ soutient ainsi une vision de l'économie nationale comme domaine d'expertise économique, plutôt que de choix politiques.

Finalement, elle ramène l'idée de cotisation possible au fond des générations — de l'argent « dédié à la réduction de la dette du Québec [...] [auquel] Hydro-Québec contribuera » (AICQ 2008, 9). Leur thèse se centre ainsi sur les « retombées » et « redevances » économiques du projet faisant prendre sens au complexe hydroélectrique, non pas dans une visée d'amélioration technique des vies humaines, mais plutôt en suivant des impératifs néolibéraux. Sur le plan discursif, cette logique se cristallise dans la métonymie de « redevance hydraulique ». À la base, elle vise à dénoter la volonté d'Hydro-Québec de donner ses revenus à l'État ; l'AICQ explique que ce seront 488,8 M\$ qui seront versés d'ici 2030. Toutefois, une telle certitude vis-à-vis de deux

éléments changeants — le prix de l'énergie et le débit de l'eau — naturalise un imaginaire de gestion et marchandisation de l'environnement. C'est ainsi que la parole d'experts et de professionnels du génie-conseil consacre un rapport à la fois national et néolibéral au territoire. Dans celui-ci, la « santé », la « sécurité » et le « bien-être » des communautés innues restent hors de l'équation.

2.4. Constat sur le discours de l'AICQ

Il ressort de cette analyse d'un discours particulier — celui d'une AICQ qui se fait défenderesse des projets industriels québécois — que ce sont des arguments du développement technique, des valeurs du génie-conseil et de celles de sauvegarde de l'expertise, qui réitèrent et modulent les logiques coloniales et leurs régimes de représentations racisées, à l'image du *bon indien*. Guidé par l'hypothèse de Létourneau (à savoir que la mémoire savante vampirise les autres récits sur l'histoire québécoise), il a été question d'éclairer comment la réécriture de l'AICQ évoque simultanément un imaginaire de conquête du Nord et de nécessité d'occupation d'un territoire où les Premières Nations sont effacées sur le plan politique ; ils ne sont présentés que comme des individus formant une population locale, avec les Allochtones qui sont à former pour être embauchés. En valorisant un modèle de développement centré sur les intérêts des firmes de génie-conseil et de la nation québécoise, le discours de l'AICQ rend la présence autochtone sur le territoire triviale et efface leurs revendications politiques. Ainsi, le peuple innu n'y est jamais considéré en tant que nation avec des droits et des projets politiques sur le territoire, mais comme des individus à assimiler aux nouveaux standards de développement québécois. Donc, même le développement durable devient un site de colonisation des Autochtones. Dans l'examen de l'appropriation par l'AICQ de ce principe, la figure coloniale du *bon indien* a resurgi pour être associée comme l'employé d'un projet industriel occidental, mais de façon complètement dépossédé de ses savoirs traditionnels sur l'environnement. En définitive, le discours de l'AICQ travestit le projet *La Romaine* en une solution aux enjeux climatiques globaux où les écologies des peuples autochtones sont fédérées et sacrifiées suivant une logique universaliste racisée. Est-il possible de recadrer ces discours modernes en fonction des intérêts et projets autochtones ? Le prochain chapitre mettra de l'avant les discours des institutions innues,

et exposera un autre système de représentations interethniques où les Autochtones sont les sujets (et non les objets) de la parole politique.

Chapitre V : Les discours institutionnels innus au prisme des mouvements de résurgence autochtone

Après avoir centré le regard sur les discours d'une élite québécoise, je braque les projecteurs sur des argumentaires innus. Jusqu'ici, nous avons découvert que mettre de l'avant les réalités autochtones ouvre à des visions alternatives de l'histoire et des études interethniques québécoises, où ressortent des dynamiques coloniales. Dans ce chapitre, je teste maintenant cette hypothèse en analysant des argumentaires innus. L'objectif poursuivi est de rendre compte des systèmes de représentation (ex. : de l'environnement, du complexe de *la Romaine* et des rapports interethniques) que met en branle cette parole politique autochtone. Rappelons que mon étude est réalisée à partir d'un point de vue de chercheur blanc. Elle ne peut donc pas se substituer aux recherches et *théories*⁴⁶ développées pour et par les Premières Nations, mais vise bien à amener les études québécoises sur le terrain des réalités coloniales et autochtones. Elle s'inscrit ainsi dans un mouvement postcolonial d'inclusion des réalités et des savoirs des Premières Nations dans les champs de recherche occidentale. À cet effet, je pose l'analyse sur les argumentaires de deux institutions innues sur *la Romaine* (le *Conseil des Innus d'Ekuanitshit* et le *Regroupement Mamit Innuat*, un organe de développement intertribal). Inspiré des études sur la résurgence autochtone (ex. : Taiaiake Alfred 1995), je replace cette parole politique dans l'horizon des processus contemporains de recouvrements des traditions nationales des Premières Nations. Alors que les rapports analysés s'imbriquent dans un processus de développement durable, je décortique également les représentations qu'ils font de ces processus. Enfin, je recense leurs références intertextuelles (à des discours légaux, administratifs et experts) pour comprendre la toile idéologique avec laquelle se tissent les projets de résurgence innus, à travers les fils de la modernité coloniale et des traditions nationales autochtones.

⁴⁶ En écrivant le terme *théorie* je pensais à la définition utilisée par Leanne Betasamosake Simpson, comme « des entités, explications et engagements qui donnent sens aux collectifs et individus. » (Simpson 2011, 46)

1. Le Conseil des Innus d'Ekuanitshit

1.1. La parole des Aînés comme savoirs experts

Le 2 décembre 2008 en début d'après-midi, Vincent Napish, le vice-chef de la communauté d'Ekuanitshit, prend la parole aux audiences du BAPE. Il annonce qu'avant la lecture du mémoire, trois aînés viendront parler. Sur le plan rhétorique, cette intervention polyphonique fait appel à, au moins, deux formes d'autorité. Premièrement, un représentant élu, un vice-chef, vient représenter les Innus d'Ekuanitshit. Napish tire son titre d'un système de représentation politique — les conseils de bande — mis en place par la *Loi sur les Indiens*. Son autorité repose sur un système d'élection démocratique qui a été imposé, initialement, aux peuples autochtones — avant d'être réapproprié. À ce sujet, l'ex-cheffe innue et autrice An Antane Kapesh, explique que les élections ont été imposées par les colonisateurs : « Voici ce que je pense, moi : les votations de toutes sortes ne sont pas notre culture à nous, les Indiens. À mon avis, les votations, c'est la loi du Blanc, ça fait partie de la culture du Blanc. » (André/Kapesh 1982, 201). Ensuite, la présence des aînés fait appel à un système d'autorité aux racines ancestrales. Le théoricien mohawk, Gérald Taiaiake Alfred écrivait que les Aînés se posent comme des figures importantes et aux grandes responsabilités dans les cultures traditionnelles autochtones. Plus spécifiquement, il présente comme une des cinq visées de résurgences nationales autochtones (ou retraditionalisation) le renforcement de leur rôle de transmission de connaissance aux jeunes (Taiaiake Alfred 2009, 56). Pour asseoir sa légitimité, le *Conseil* concilie donc des systèmes de représentation moderne avec ceux traditionnels autochtones. Arrêtons-nous sur l'analyse de la forme et du fond de l'intervention des aînés.

Les témoignages des anciens sont d'abord formulés en innu. Seul l'équivalent français, traduit sur place, est retranscrit dans le procès-verbal. C'est donc sur ce discours tronqué que porte mon analyse.⁴⁷ Le premier aîné, Raphaël Mollen, met de l'avant un rapport sensible et collectif à la rivière Romaine, en insistant sur sa beauté :

On utilisait la rivière Romaine, quand on arrivait sur le territoire, c'est un beau territoire qu'avait cette rivière-là. Donc il y avait beaucoup

⁴⁷ Soulignons que la langue innue porte en elle-même un regard particulier sur le monde. Elle comporte, notamment, une distinction entre animé et inanimé intrinsèque à sa grammaire comme l'expose Lynn Drapeau dans sa *Grammaire de la Langue innue* (2014). Les discours des Aînés innus portent ainsi en eux des visions et des principes qui ont été certainement perdus dans leur traduction.

d'Autochtones qui utilisaient la rivière Romaine. Aujourd'hui, si on fait le développement hydroélectrique, nous allons inonder le territoire qui était un beau territoire qu'on a eu. (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 2008, 9)

Le verbe « utiliser » revient souvent, conjugué avec un pronom pluriel, dénotant un usage collectif. Ce rapport communautaire au territoire se colore d'un sentiment de souveraineté. Il s'agit d'un premier fil important qui tisse le discours innu ; celui d'une relation nationale à leur territoire, le *Nitassinan*. Toutefois, cet enseignement se trouve exprimé à l'imparfait, prenant la forme d'une valorisation de pratiques situées dans le passé. On comprend que le mode de vie innu, *l'Innu Aitun*, a déjà été perturbé par les projets d'aménagement colonial québécois et canadien. Toutefois, différents nœuds d'attachement, économiques et culturels, lient bien toujours ce peuple à leur rivière, la Romaine. Cela s'entend dans la parole nostalgique de Mollen à propos d'une relation identitaire et mémorielle qui le rattache encore fondamentalement à cet environnement aquatique. Il explique ainsi qu'il est né à l'embouchure de cette rivière, que les Innus vont y prier la sépulture d'une ancêtre, et plus largement, que ce territoire « c'était notre identité à nous autres » (BAPE 2008, 9). Cette parole présente ainsi les Innus d'Ekuanitshit comme une communauté dont le fondement identitaire se loge dans un territoire utilisé, admiré et ritualisé.

La deuxième intervention se centre sur l'importance de la rivière comme voie d'accès à l'espace plus nordique. Patrick Michel explique que « c'était le chemin de pénétration sur le territoire » (BAPE 2008, 9). Sur cette lancée, il décrit les activités pour lesquelles cette route d'eau était centrale. Ce faisant, il insiste sur le rapport économe et respectueux des Innus à leur environnement : « la rivière Romaine, c'est là qu'on prenait, c'était un peu, on utilisait les ressources pour faire des raquettes, de la nourriture pour faire de la pêche, on n'utilisait pas le territoire de n'importe quelle façon » (BAPE 2008, 10). Le rapport traditionnel au territoire dont il témoigne implique une relation de réciprocité à la faune et à la flore, loin d'être réductible à quelques échelles de mesure. À ce sujet, le théoricien cherokee Jace Weaver parle de *communitism* (1997, 45) pour désigner cet engagement proactif des communautés autochtones dans leur relation avec les non-humains dont ils dépendent. Sur le plan rhétorique, la parole des Aînés amène un véritable contre-discours aux processus de développement durable. Ces derniers

transforment la consultation en lieu d'enseignement et de partage du mode de vie traditionnel innu. Au lieu de discuter des futurs impacts du projet québécois sur l'environnement biophysique (à partir des études commandées par Hydro-Québec), les Aînés répondent par un exposé de leur utilisation traditionnelle. L'intervention du troisième aîné met, plus encore de l'avant, la distinction et la confrontation entre les projets innu et québécois.

En effet, M. Louis Lalo réaffirme alors leur souveraineté sur le territoire, il explique : « on vient d'ouvrir les portes de notre maison » (BAPE 2008, 10). Il fait, notamment, référence à la construction d'une route qui permettra l'accès aux touristes et chasseurs eurodescendants à des terres au nord de leur communauté. Ce faisant, celle-ci mettra en péril leur souveraineté relative sur un territoire jusque-là peu accessible aux Autochtones. Ce témoignage présente une opposition entre les utilisations occidentales et autochtones du territoire. L'Aîné souligne ainsi comment les Innus ont su bien préserver leur environnement :

Vous voyez aujourd'hui encore, il [l'Autochtone] a pas détruit, il n'a pas détruit son territoire. Sauf qu'il y a d'autres personnes de l'extérieur qui viennent détruire notre territoire, pour pouvoir, parce qu'ils viennent ici faire du développement, pour faire de l'argent avec nous autres. (BAPE 2008, 11)

À travers ce portrait critique, les Québécois et Canadiens deviennent des étrangers motivés par le profit. Plus largement, cette rhétorique présente le mode occidental d'occupation du territoire comme étant moins écologique. De ce fait, cette rhétorique ébranle le postulat de supériorité des populations occupantes. Rappelons que les sociétés d'occupation coloniale blanche fonctionnent par l'invisibilisation des Premières Nations, mais aussi, et surtout, par l'affirmation d'un rapport supérieur à l'environnement. Comme le remarque le professeur Lorenzo Veracini, « Quand l'occupant colonial réclame une terre, c'est de manière récurrente dans le contexte d'un langage qui se réfère à des "meilleurs usages" [traduction libre] » (Veracini 2010, 18). Donc, l'affirmation d'un rapport innu supérieur crée un contre-discours, qui dénature les projets modernes d'occupation coloniale.⁴⁸

⁴⁸ La lecture que je propose reconnaît les dangers de tomber dans une caricature essentialiste des peuples autochtones comme *proche de la nature* (voir, Gardette 2008, 142-155). Pour éviter cet écueil, je me réfère

Au final, la parole des Aînés rend compte, à la fois, des pratiques traditionnelles innues et de leur sentiment de souveraineté. Le processus de développement durable se trouve alors réapproprié comme lieu d'affirmation de leur culture, *l'Innu Aitun*. À son tour, lorsque le vice-chef débute la lecture du mémoire, il réaffirme l'importance des terres sur lesquelles Hydro-Québec vise à construire le complexe pour la communauté innue : « La rivière Romaine et son bassin versant constituent, en quelque sorte, la "colonne vertébrale" du territoire traditionnellement associé aux Innus d'Ekuanitshit » (Conseil des Innus d'Ekuanitshit 2008, 1). Ainsi, il y a convergence entre les discours des représentants modernes et ceux des représentants traditionnels pour réaffirmer l'importance de la rivière. Toutefois, le mémoire du *Conseil* se concentre sur un tout autre sujet que leur mode de vie traditionnel. Il enchaîne avec une dénonciation des cadres de négociations proposés.

1.2. Le Conseil comme une partie prenante réticente

Il faut comprendre que si le *Conseil* participe au processus de développement durable (je parle ici des consultations du BAPE et d'un partenariat économique), il le fait avec réticence. Cette institution estime que les processus de partenariat et de consultation sont contraires à un mode de négociation de nation à nation. Par exemple, Napish affirme qu'« Hydro-Québec n'a pas l'habileté de discuter de ces questions-là [la reconnaissance territoriale du Nitassinan] » (2008, 6). Également, le porte-parole explique que le *Conseil* serait prêt à négocier, mais seulement sur une base égalitaire : « nous, on dit, c'est le gouvernement à gouvernement » (2008, 6). Sur le plan discursif, l'institution innue affirme ainsi une position d'autorité en tant que représentante nationale officielle ; cet organe se charge bien des négociations politiques pour la communauté. Mais alors, pourquoi participer à la consultation et signer une entente de partenariat économique avec le promoteur ? C'est justement ce que le *Conseil* vient clarifier. Leur mémoire vise à exposer les raisons qui le poussent à prendre part aux ententes, et non à « défendre le projet » (2008, 1).

à la mise en garde de l'historien Eugene Newton Anderson qui explique que le rapport autochtone à l'environnement n'est pas « une tendance inévitable de l'Homme ou la Femme traditionnelle », mais bien « un système qui a été créé précisément pour contrôler la cupidité, la myopie et l'égoïsme de ces peuples traditionnels » [traduction libre] (Anderson 1996 dans Borrows 1997, 523). Ce point de vue permet d'approcher les connaissances autochtones sur l'environnement comme des savoirs experts, plutôt que des pratiques prémodernes et dépassées.

Avant de lire l'argumentaire, le porte-parole met en lumière la manière dont les partenariats établis par le promoteur (Hydro-Québec) ont instigué une logique initiale qui rappelle l'expression de « diviser pour régner », c'est-à-dire, que ce dernier a fractionné les intérêts des communautés innues et créé un climat de concurrence. Le vice-chef Vincent Napish explique que : « la démarche d'Hydro nous a nui beaucoup en allant s'approcher au niveau des autres conseils, ainsi que des municipalités. À un moment donné, même nos membres nous ont exprimé des commentaires, comme de quoi on manquait le bateau » (BAPE 2008, 6). Avec cette métaphore, Napish exprime le climat de rivalité que le processus de développement durable a instigué entre les communautés. C'est donc face à une pression populaire provoquée par la signature d'autres ententes par les communautés innues voisines que le *Conseil* a décidé de s'asseoir avec Hydro-Québec pour négocier. Aussi, Napish poursuit-il : « [I]ors des rencontres avec le représentant du gouvernement du Québec, ce dernier a renvoyé les Innus d'Ekuanitshit au promoteur tant sur la gestion du territoire que sur les avantages économiques du projet » (Conseil des Innus d'Ekuanitshit 2008, 4). Il avance ainsi que l'État québécois recourt aux processus du développement durable (des partenariats et consultations) pour éviter de participer aux négociations politiques avec les Innus. Le rapport diplomatique (avec la Nation innue) s'y voit alors réduit à une gestion économique menée par le promoteur (Hydro-Québec). Le *Conseil* ne laissera pas passer cette substitution sous silence.

En se référant aux documents ministériels (ex. : la *Loi québécoise sur la Qualité de l'Environnement*), cette institution innue avance d'abord qu'il n'est pas du mandat de la consultation conjointe de traiter des revendications autochtones. Plus encore, elle affirme que substituer le processus de développement durable aux négociations politiques efface leurs droits et existences politiques. Le *Conseil* explique que, dans un tel processus : « Tout au plus, les intérêts des autochtones sont traités comme un élément du "milieu ambiant" des espèces vivantes » (2008, 15). Cette représentation des Premières Nations se trouve fortement connotée dans l'histoire coloniale américaine. En effet, l'idée de réduire les peuples autochtones à des « espèces vivantes » rappelle l'imaginaire racial qui a justifié la colonisation. Elle évoque l'idée de *terra nullius* où, comme l'explique Émond, les peuples autochtones étaient considérés comme des peuples primitifs et sauvages sans droit, plutôt que des citoyens et nations (Émond 2005, 17). Si, aujourd'hui,

la constitution canadienne reconnaît bien des droits ancestraux aux Premières Nations, le *Conseil* avance que le recours au processus de développement durable court-circuite le processus de négociation politique de leur droit. Notons, également, que la consultation implique l'imposition d'une gouvernance occidentale (et de ses idées économiques, nationales et scientifiques) sur le territoire de la nation innue.⁴⁹ Il faut comprendre que les audiences publiques du BAPE supposent qu'une entité extérieure à un territoire, mais rationnelle, puisse déterminer la hiérarchie des intérêts et des risques environnementaux. L'État québécois tente ainsi de ménager la chèvre et le chou, en procédant à l'analyse scientifique et à la prise en compte des usages des communautés locales. Ce faisant, le processus de développement durable cadre les enjeux environnementaux selon une vision monoculturelle, scientifique et moderne. Le procédé choisi entre en confrontation autant avec la souveraineté innue, leurs savoirs traditionnels que leurs rapports de réciprocité avec l'environnement. Sous cet angle, on voit donc que la consultation, sous couvert de renouvellement démocratique et de modernité écologique⁵⁰, renouvelle toujours un paradigme colonial.

Donc, faute de négociation avec l'État, le *Conseil* explique avoir participé au processus de consultation et de négociation avec le promoteur dans l'espoir d'« une entente finale ERA [qui] permettrait, au moins, de trouver des solutions à certains problèmes ponctuels que le projet posait pour eux » (Conseil des Innus de Ekuanitshit 2008, 17). À cet effet, le *Conseil* a soumis une première entente de principe à la population de sa communauté par la voie d'un référendum le 20 octobre 2008. Elle a également pu mandater une société privée innue, la *Corporation Nishipiminan*, pour entamer les négociations dans la mesure où cette entente leur permettait de financer des contre-expertises. Ainsi, en négociant avec Hydro-Québec à titre de partie prenante

les Innus ont pu disposer des ressources techniques nécessaires pour démontrer le sérieux de leurs préoccupations ainsi qu'un interlocuteur

⁴⁹ Cette dynamique de nationalisation du territoire a déjà été soulevée par Desbiens avec les projets de la Baie-James. Par ces grands projets hydroélectriques, lancés en 1971, le gouvernement québécois a déclenché tout un processus d'intégration des territoires habités par les Cris à l'intérieur de son espace national – processus dans lequel il impose ses idées économiques, nationales et scientifiques sur ce territoire (Desbiens 2013, 6).

⁵⁰ On a déjà souligné (cf. chapitre 2) que la consultation du BAPE s'inscrit dans une vague de rationalisation du rapport à la nature (Guay 1999, 36-37) et qu'il s'agit, aussi, d'une institution répondant à de nouveaux impératifs de démocratie délibérative (voir Dryzek 2000)

prêt à envisager certains changements. (Conseil des Innus de Ekuanitshit 2008, 17)

Le *Conseil* accède ainsi à certaines ressources pour valider (selon les termes occidentaux) leur savoir sur les impacts du projet au sein du cadre de gouvernance fédéral et provincial, moyennant l'aval d'Hydro-Québec pour ses recherches.

Face à ce processus, il continue de réaffirmer son existence nationale et d'exposer les limites de la consultation au regard de leurs droits. Notamment, dès l'introduction, l'institution innue explique que la raison principale de leur participation est « l'abnégation par les gouvernements fédéral et provincial de leur rôle d'accommoder les droits constitutionnels des Innus avant d'autoriser quelque développement que ce soit sur le territoire » (2008, 1). Selon leur argumentaire, le complexe de *la Romaine* ne respecte pas les directives ministérielles, mais surtout, est illégal au regard de leurs titres ancestraux. Cet appel aux droits autochtones constitue la pierre angulaire de leur argumentaire. Mais le système de loi canadienne et québécoise donne-t-il aux Innus de quoi mettre de l'avant leur projet national dans le cadre de cette négociation ?

1.3. Situer le recours aux droits ancestraux

Notons d'abord que leur intervention est bien traversée d'arguments appuyant leurs réclamations juridiques. La parole des Aînés, en réaffirmant leur utilisation traditionnelle du territoire, devient une preuve potentielle de leurs droits ancestraux. La présence d'un homme de loi, l'avocat David Schulze, amène en renfort l'appui d'un expert dans le domaine. Tout concourt, en fait, à établir leur revendication en termes de droits officiels sur le territoire. C'est le fil principal de leur argumentaire qui tisse ensemble les éléments de l'intervention. Sur le plan rhétorique, le *Conseil* convoque donc, à sa défense, un système valorisé et naturalisé dans les sociétés libérales où règne le paradigme de l'État de droit⁵¹. L'institution innue mobiliserait-elle alors, à sa défense un système occidental relevant, ici, de l'État canadien ? Plutôt, nous verrons que ce droit a aussi un versant autochtonisé (ou décolonial) — lié à une histoire de traités diplomatiques qui ne demande qu'à resurgir.

Plongeons-nous d'abord dans les logiques du droit canadien. Dès l'introduction, à partir d'écrits des ministères canadiens et québécois, le *Conseil* explique que les

⁵¹ À ce sujet, Jürgen Habermas a déjà fait remarquer que, dans les sociétés modernes, les systèmes de loi de l'État administratif permettent de conférer l'autorité, de manière décentralisée (Habermas 1997, 44).

gouvernements canadiens et québécois sont dans un processus de négociation autour de leurs « revendications territoriales globales » (Conseil des Innus de Ekuanitshit 2008, 1) sur le territoire où se construit *la Romaine*. En milieu d'argumentaire, le *Conseil* explique que « la Cour suprême a décidé [que] tant qu'un traité n'a pas été conclu, l'honneur de la *Couronne* exige la tenue de négociations menant à un règlement équitable des revendications autochtones » (2008, 5). Que signifie ce renvoi à l'« honneur de la *Couronne* » ? Le juriste André Émond a fait un historique de cette idée de responsabilité de la *Couronne* (c'est-à-dire le gouvernement impérial et colonial britannique). Il y rappelle qu'au tournant du 18^e siècle, l'Empire britannique a d'abord reconnu la validité des traités passés entre les nations européennes et les Premières Nations (dans un contexte d'alliances politiques). Notons qu'à l'époque la *doctrine de la découverte* s'applique tout de même, niant toujours les droits initiaux aux peuples autochtones. Avec la Proclamation royale de 1763, la *Couronne britannique* stipule qu'elle a le monopole des négociations sur les droits fonciers autochtones (Émond 2005). Il faudra attendre la Loi constitutionnelle de 1982 pour voir reconnaître par la Confédération canadienne des droits ancestraux potentiels sur des territoires plus larges. Ainsi, avec cette décision, le gouvernement canadien établissait finalement l'existence de droits ancestraux autochtones — des droits que ces communautés devront étayer et défendre devant la cour et les différents paliers de gouvernements. Cette mobilisation stratégique du droit canadien, par les Innus, consiste-t-elle une appropriation d'un système de gouvernance libéral occidental ?

Pas nécessairement. Approcher cette parole juridique en termes de *résurgences* des traditions diplomatiques autochtones (voir Coulthard 2014) permet d'inscrire ce recours aux *droits ancestraux* dans l'horizon large des mouvements de réhabilitations des institutions autochtones. Selon le juriste Anishinaabe/Ojibwé John Borrows, interpréter les traités historiques du Canada en tenant compte des traditions et de la participation historique de Premières Nations change les cadres légaux contemporains en la matière (voir Borrows 1997a). Rétablir les traditions diplomatiques autochtones passées permettrait de décoloniser les pratiques juridiques présentes.⁵² D'ailleurs, dans le cas

⁵² Borrows montre notamment qu'un document fondateur des traditions légales canadiennes, la Proclamation Royale de 1760, se dédouble d'une autre entente signée avec les Premières Nations : le Traité

innu, des traités initiaux existent (voir Ross-Tremblay et Hamidi 2013), mais aussi, tout un système de loi alternatif, différent de ceux occidentaux⁵³. Sous cet angle, le recours au titre ancestral de la communauté innue d'Ekuanitshit invoque, implicitement, des rapports diplomatiques et l'existence de droits autochtones initiaux. Notons que, sur le plan des relations interethniques, la perspective de *résurgence* permet de comprendre que les systèmes juridiques traditionnels (ex. : leurs pratiques diplomatiques et visions réparatrices plutôt que punitives) modulent toujours l'expérience ethnique des peuples autochtones comprenant des projets collectifs d'autodétermination et leurs rapports aux autres nations (autochtones et allochtones). Au regard des réclamations du *Conseil*, la consultation se métamorphose en lieu d'affirmation et de négociation des droits innus. Profitant de cette fenêtre de dialogue politique partiel, l'institution mettra de l'avant deux types de demandes d'ententes qui les font entrer, cette fois, en dialogue avec les politiques ministérielles.

D'abord, le *Conseil* vise à signer un traité moderne. Il explique qu'à travers l'Assemblée Mamu Pakatatau Mamit (regroupant les communautés de Ekuanitshit, Unamen Shipu et Pakua Shipi), la communauté négocie déjà leur revendication territoriale au niveau fédéral et provincial. Citant des documents du ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada (MAINC), il montre qu'aux deux niveaux (fédéral et provincial), leurs revendications ont été reconnues et qu'un processus s'est engagé visant la signature d'un traité moderne (Conseil des Innus d'Ekuanitshit 2008, 2-3). Toutefois, en 2007, les ponts ont été rompus : « le gouvernement du Canada a suspendu les négociations pour des motifs liés aux questions politiques touchant le fonctionnement de l'AMPM [Assemblée Mamu Pakatatau Mamit], suivi de près par le gouvernement du Québec » (2008, 3). Dans ce contexte d'entente globale en suspens, quelle sera leur demande alternative ? Le *Conseil* se réfère, à la fois, aux directives ministérielles fédérales et à leur utilisation récente. En effet, prenant exemple sur une

de Niagara de 1764. Cette entente a été scellée par l'échange de Wampums (des ceintures de perles) à "deux rangées [*two rows*]" qui symbolisent un engagement entre les Blancs et les Amérindiens à respecter mutuellement leurs lois, traditions et visées. Ce traité enrichit l'histoire juridique canadienne d'une autre jurisprudence modulée par les traditions juridiques autochtones.

⁵³ Un des exemples les plus notables est celui des infractions criminelles. La conception innue de la justice pénale s'oriente traditionnellement en fonction du rétablissement de l'harmonie (Lacasse, 2004 : 71) que ça soit en demandant au fautif de subvenir aux besoins de la victime ou, en dernier recours, par son exil en dehors de la communauté.

entente entre le gouvernement provincial de Terre-Neuve et Labrador, du fédéral et les Innus, il demande que des « mesures provisoires » (2008, 5) soient négociées. Un tel processus, défini par le Ministère des Affaires indiennes et du Nord du Canada (MAINC), vise justement à concilier la planification du territoire et la reconnaissance de leurs droits à travers des mesures financières dans des négociations de nations à nations partielles. En pointant les politiques et systèmes de lois que le gouvernement ne respecte pas, cette parole innue présente le projet de *la Romaine* comme potentiellement illégal. Dans cet argumentaire, l'institution autochtone tisse ainsi le mouvement de résurgence innu de recours intertextuels à des politiques ministérielles occidentales et à des cadres légaux autochtonisés.

1.4. Constats sur le contre-discours du Conseil des Innus d'Ekuanitshit

Quelles représentations du processus de développement durable cette parole politique autochtone fait-elle? En mettant de l'avant les discours innus (d'aînés, juridiques, nationalistes, environnementaux), mon analyse a mis en lumière leur manière de réaffirmer, à travers la consultation, leur projet d'autodétermination nationale. Recourant au concept de résurgence de Taiaiake, j'ai montré que les discours des aînés, en innu oral, participent à l'horizon large de transmission des modes de vie traditionnels autochtones. En posant ainsi leur utilisation du territoire comme vertueuse et souveraine, ils s'attaquent aux postulats de supériorités (raciaux et coloniaux) de l'occupation du territoire (québécoise et canadienne). Sur cette lancée, le *Conseil* va dénoncer directement le processus de développement durable. L'analyse de leur argumentaire a fait jaillir l'aspect colonial de ce processus qui les pose comme relevant du « milieu ambiant » – un imaginaire évoquant celui de la *terra nullius* où les autochtones, considérés comme des barbares et sauvages, voit leur droit non reconnu. En mobilisant un cadre juridique canadien, l'institution innue remet finalement de l'avant leurs droits déniés par ce processus. Elle crée ainsi un contre-discours (traditionnel, juridique et national) sur le territoire, vis-à-vis des visions du majoritaire (économiques, modernes et scientifiques). On voit que cette institution ne fait donc pas que résister au projet de *la Romaine*. À travers la mise en valeur de savoirs traditionnels et la mobilisation des droits ancestraux, elle s'insère dans un mouvement de résurgence des traditions nationales

autochtones en contexte de modernité coloniale. Ce projet, le *Regroupement Mamit Innuat* le mène aussi à sa façon. Voyons comment.

2. Le Regroupement Mamit Innuat

2.1. Des services sociaux pour et par les Innus

C'est le 2 décembre 2008, vers la fin de l'après-midi, que le *Regroupement Mamit Innuat* débute son intervention. Deux femmes innues, Sylvie Basile et Jeannine Bellefleur, font office de porte-parole. Elles se présentent respectivement comme directrice générale de l'organisme et directrice des services sociaux. Ces femmes de métier introduisent l'institution comme « un organisme consultatif créé afin de doter les communautés de Ekuanitshit, Unamen Shipu et Pakua Shipi d'une structure commune de développement participant à leur épanouissement social » (Regroupement Mamit Innuat Inc. 2008, 2). Sur le plan rhétorique, cette présentation assoit leur position d'autorité en tant que professionnelles et expertes travaillant pour leur communauté. En particulier, elles se posent comme des administratrices de services et de soins créés pour et par les Innus. Une telle position n'est pas anodine. Elle implique de concilier une pratique amenée par la modernité coloniale avec les projets d'une Première Nation. Arrêtons-nous un instant pour explorer les tensions au cœur de cette expertise.

Comme l'explique la professeure Hilary N. Weaver, les origines occidentales (plus précisément britannique) de la pratique de service social lui donneraient des œillères problématiques. Ainsi, la théoricienne explique que « cet héritage culturel peut pousser les travailleurs sociaux à opérer à partir d'un système de croyances antithétique aux valeurs culturelles, normes et croyances de certains clients [traduction libre] » (H. N. Weaver 1999, 217-18). En Amérique, ajoute-t-elle, les systèmes de service social ont imposé (et imposent) les normes des classes moyennes. Un tel biais de cette profession a-t-il encore des conséquences aujourd'hui au Canada? Dès le début du mémoire, le *Regroupement* donne justement un exemple d'une intervention des services sociaux au Canada où leur biais culturel joue un rôle clé. Il s'agit de l'enlèvement des enfants des communautés autochtones (visant leur assimilation⁵⁴) — une pratique qui continue

⁵⁴ Par exemple, la rafle des années 60 [Sixties scoop] a consisté en : « une pratique répandue durant les années 1960 des travailleurs sociaux d'enlever par la force les enfants autochtones de leur famille et de les envoyer dans des familles d'accueil et des maisons de groupes, et disponible pour l'adoption [traduction libre] » (Carniol 2005, 12). Bien avant, les pensionnats autochtones enlevaient les enfants autochtones de

aujourd'hui sous des formes nouvelles. À ce sujet, le *Regroupement* explique que la communauté d'Ekuanitshit possède « le plus haut taux de placement au Québec » (2008, 29). Dans leur cas, les enfants seront amenés hors de la communauté vers des centres d'hébergement à Sept-Îles et Baie-Comeau. Plus largement, au Canada, comme le remarquait le rapporteur des Nations Unies, James Anaya, les enfants autochtones ont huit fois plus de chance d'être placés que les enfants non autochtones (Anaya 2014). Soulignons qu'au Québec, une étude commandée par l'Assemblée des Premières Nations montrait que les risques de placement seraient cinq fois plus grands pour les enfants autochtones (Sinha et al. 2000, 5). À travers cet exemple, on voit dans quelle mesure les services sociaux participent toujours à la mise en pratique d'une gouvernance coloniale.⁵⁵

À cet égard, Ben Carnial, activiste et professeur, souligne que le travail social, s'il veut respecter son éthique de justice sociale, doit se conscientiser aux discours coloniaux (et aux privilèges des praticiens blancs occupants) en contexte canadien (Carniol 2005, 9-14). Un des discours racistes qui participent encore au cadrage dominant des problèmes sociaux autochtones se trouve être l'idée que les Premières Nations soient prédisposées (biologiquement ou culturellement) à l'alcoolisme, à l'abus de drogue, au chômage et à la violence (Loppie, Reading, et de Leeuw 2014, 2). S'attaquant justement à ce type de visions essentialistes, le *Regroupement Mamit Innuat* produit un contre-discours expert sur les causes des problèmes sociaux vécus par les Premières Nations et propose des solutions. Après avoir reconnu que l'« ensemble des communautés des Premières Nations font face et ont à gérer des problématiques importantes en regard de la santé sociale de leur membre » (2008, 2), l'institution innue fournit un cadre explicatif ancré dans l'histoire coloniale. Ainsi, elle explique que :

Ces problématiques découlent directement, vous en êtes certainement déjà bien informé, de politiques d'assimilation, de déplacement et de sédentarisation mises en place par les gouvernements antérieurs dans un objectif d'occupation et de prise de possession du territoire ancestral des Premières Nations ainsi que d'une volonté d'exploitation des ressources naturelles. (2008, 2)

leur famille pour leur donner une éducation chrétienne, impliquant largement des abus physiques et mentaux. Ce système a notamment été décrit comme un génocide culturel ((The Truth and Reconciliation Commission of Canada 2015).

⁵⁵ Toutefois, le travail social n'a pas qu'une dimension coloniale. Par exemple, certains chercheurs vont répertorier les ponts à créer entre ces services et les processus de guérison communautaires autochtones (Morrissette, McKenzie, et Morrissette 1993, 96).

L'interpellation utilisée, « vous en êtes déjà bien informé », construit le public du mémoire. Elle invoque le devoir des interlocuteurs, le président des consultations et le promoteur (Hydro-Québec), de tenir compte du fait colonial : de ses logiques et de ses impacts. Fait à noter, l'institution réaffirme, du même coup, la souveraineté autochtone sur le territoire qu'elle désigne comme un « territoire ancestral des Premières Nations » et rappelle les ravages du colonialisme d'occupation sur les peuples autochtones. Le projet de *la Romaine*, qui est au cœur de la consultation, se trouve alors replacé dans une longue histoire de colonisation et d'« exploitation des ressources naturelles » qui ont engendré les problèmes vécus par les Premières nations. Dans cette optique, les racines de leurs problèmes sociaux remontent aux politiques violentes coordonnées par l'État. Les porte-paroles décentrent ainsi leur argumentaire des modèles explicatifs dominants pour exposer les origines coloniales et structurelles des détresses vécues. L'histoire coloniale devient la clé explicative principale des hauts taux de placements d'enfants. Un tel argumentaire se comprend bien au regard de ce que Tuhiwai Smith appelle le *recadrage* – un des 25 projets au cœur des agendas autochtones, qui implique que les Premières Nations se (re)saisissent des manières de définir leurs enjeux sociaux, ainsi que d'intervenir sur eux. Cette théoricienne maorie affirme qu'à travers cette stratégie, les communautés autochtones arrivent à remplacer une vision psychologique et individualiste des problèmes sociaux par des modèles explicatifs systémiques qui mettent au centre le colonialisme et le manque d'autodétermination collective (1999, 153). Le *Regroupement* transforme ainsi le processus de développement durable québécois en un lieu d'exposition d'une problématisation et d'une expertise innues.

Cet argumentaire décolonial se prolonge dans une figure de style utilisée pour décrire l'origine des records de placements d'enfants : « [cette situation] tire ses origines des blessures de quelques générations ayant subi les soubresauts d'une histoire que peu de nations ou de communautés envieraient » (2008, 2). La métaphore de la blessure partagée cristallise un mode de lecture structurel (historique et communautaire) des enjeux sociaux. Sur cette thématique, les porte-paroles soulignent d'ailleurs être « en plein travail de recherche et d'essais pour tenter d'en comprendre les causes et d'identifier comment corriger cet état de fait » (2008, 2). Il s'agit là d'une mise en relief

de l'expertise autochtone et de la capacité des communautés innues à définir elles-mêmes ce que sont leurs problèmes et à élaborer des solutions qui leur conviennent. Cet exercice du pouvoir d'autogouvernance (définition de leurs problèmes, production des solutions) nécessite également une certaine maîtrise des règles dominantes du jeu pour naviguer dans les systèmes bureaucratiques du gouvernement. Comme le soulignait le professeur James Anaya dans son rapport aux Nations Unies :

les soins de santé, pour les peuples autochtones, au Canada, sont délivrés à partir d'un système complexe de services fédéraux, provinciaux et autochtones, et des préoccupations ont été soulevées quant à l'adéquation et la coordination entre ceux-ci [traduction libre] (Anaya 2014, 10).

À travers cette toile complexe, le *Regroupement* explique sa récente entrée dans un nouveau projet interministériel de partenariat visant spécifiquement le cas des placements d'enfants. Celui-ci aurait été mis en place par

la Commission de la Santé et des services sociaux des Premières Nations du Québec et du Labrador (CSSSPNQL), le Ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien (MAINC) ainsi que le Ministère de la Santé et des Services sociaux du Gouvernement du Québec [...] afin de créer une initiative visant à développer des services de prévention de première ligne axés sur la communauté et culturellement adaptés aux besoins des enfants et des familles des communautés des Premières Nations. (2008, 3)

Dans cet extrait, l'organe intertribal autochtone montre qu'il travaille déjà bien et de manière rapprochée avec les gouvernements fédéral et provincial. Il souligne également son éthique de coopération, ce qui renforce sa légitimité et son autorité à une consultation où des partenariats sont discutés. Sur ce plan, cette institution innue prend ensuite une posture critique pour interpeller leur public sur les rigidités et les inégalités ministérielles. En témoignent les propos de Mme Bellefleur, l'une des porte-parole : « je pense qu'on n'aurait pas besoin de vous dire que le sous-financement des services sociaux est financé *per capita* et non selon les besoins des problématiques des communautés » (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 2008, 30). À nouveau, elle interpelle les présidents de la consultation, cette fois-ci, au regard des lacunes (ou injustices) des politiques gouvernementales pour les communautés aux prises avec des problèmes sociaux particuliers. Cet argument identifie deux raisons qui sont à

l'origine des plus grands besoins de leurs communautés. En plus des effets du colonialisme, l'argumentaire avance que la situation de « communautés isolées » rend cette aide d'autant plus cruciale. Le *Regroupement* positionne ainsi leur problème communautaire à l'intersection de structures raciales, coloniales et nationales (le manque de service dû à l'éloignement est coordonné par l'État). Sur le plan représentationnel, cette institution véhicule une vision des acteurs et actrices innus comme des experts et expertes capables de recadrer les termes du partenariat, de définir leurs problèmes sociaux et de réaffirmer leur maîtrise sur leur histoire coloniale. Cette figure entremêle le projet de résurgence autochtone à un professionnalisme moderne réapproprié. De cette posture critique, le *Regroupement* lance une critique mordante sur la forme et le fond des processus de développement durable.

2.2. L'épanouissement social autochtone comme contre-discours

Cette mise au point du *Regroupement* débute par un état des lieux sur les coopérations en cours. À la présentation du comité-conjoint Nishipiminan-Hydro-Québec⁵⁶, le 17 novembre 2008, l'équipe du partenariat « s'est concentrée sur la démonstration des retombées économiques et sociales, bénéfiques pour la communauté de Mingan [Ekuanitshit] et des bénéfices sociaux économiques globaux qu'un tel projet peut engendrer » (2008, 3-4). Cette rencontre informative, en accord avec le processus de développement durable, est loin d'avoir convaincu le *Regroupement*. L'institution innue met en doute la capacité du comité à cerner autant l'état général des réalités communautaires innues que les logiques des crises sociales en cours. Elle affirme ainsi que :

l'équipe du projet Petakuteu [une division du *Regroupement Mamit Innuat*] demeure sceptique quant à la précision et la finesse des évaluations d'impacts réalisées, notamment en ce qui concerne les placements d'enfants et les problématiques parentales que l'on peut constater en amont (2008, 4).

À partir d'un statut de spécialistes, le *Regroupement* vient souligner les limites des études d'impact environnemental pour saisir les réalités innues. Plus largement, l'institution autochtone s'attaque aux compétences de la gouvernance canadienne et québécoise. En remettant en question l'infaillibilité des expertises modernes, cette voix

⁵⁶ Rappelons que la Corporation Nishipiminan a été créée pour gérer l'entente pour le Conseil des Innus d'Ekuanitshit.

subversive s'attaque au postulat de supériorité qui se trouve au cœur de l'occupation coloniale blanche. Comme l'explique l'ethnographe et historien Scott Lauria Morgensen, ce colonialisme se trouve naturalisé à travers le système de capitaliste global, la modernité libérale et la suprématie blanche (2011). Cette parole experte autochtone critique sur un projet québécois remet ainsi en question les représentations positives des modèles occidentaux de développement industriel et de gouvernance étatique. Sur cette lancée, elle montre que le développement durable semble loin de remplir ses promesses au regard des dimensions sociales et des réalités autochtones⁵⁷.

En effet, le groupe de professionnels innus explique que « [l]e fond de la problématique, qui perdure déjà depuis des générations, semble être escamoté au profit d'une évaluation quantitative et qualitative des bénéfices financiers et économiques » (2008, 4). Leur critique dénonce alors que le processus de développement durable efface les réalités coloniales et opère un recentrage sur les aspects économiques. Pour mettre les pendules à l'heure, le *Regroupement* brosse un portrait des impacts du projet au regard de l'épanouissement autochtone. Dans le document, il est souligné que

la qualité de vie, la capacité d'assumer son identité et de transmettre sa culture, la conscience du rôle de parent et des impacts de l'absentéisme parental ne sont pas strictement liées aux capacités financières d'une famille, d'une communauté ou d'une région. (2008, 4)

Cette affirmation sur l'aspect social se base d'abord sur l'idée que les Innus sont des « familles », des « communautés » et une « société » (2008, 3). Elle affirme et professe une vision réhumanisée du développement en opposition aux propositions découlant du partenariat, lesquels posaient les Innus comme des employés et des apprentis potentiels. Sous cet angle, le principe de développement durable se trouve mobilisé par l'État québécois (sur la forme) sans bousculer un agenda de croissance économique et énergétique déterminé (sur le fond) pour et par les projets des majoritaires — répondant à une logique ethnocentrique et néolibérale. En réponse à ce discours, le *Regroupement* donne ici différents paramètres de l'« épanouissement social » innu, des besoins aussi bien matériels que symboliques liés à l'identité ethnique : ceux de pouvoir

⁵⁷ Rappelons que le développement durable, défini par le rapport Brundtland, en plus de viser à équilibrer les dimensions sociales, économiques et environnementales, souligne l'importance de respecter les Premières Nations (Borrows 1997b).

bien vivre, mais surtout transmettre et assumer l'identité innue. Ce *recadrage* répond bien à l'argument de Tuhiwai Smith selon lequel les nations autochtones vont utiliser des modèles holistes ciblant les communautés dans leur totalité (Tuhiwai Smith 1999, 153-55). Dans ce portrait, la famille se pose comme un enjeu important — ce qui n'est pas étonnant dans un contexte d'organisation interethnique où le gouvernement se trouve contrôlé par les groupes majoritaires allochtones. Rappelons que lorsque l'État ne joue pas le rôle de socialisation ethnique (comme dans ce cas), c'est la famille qui se charge de ce travail d'humanisation — autant de soin que d'enseignement (Juteau 1999c, 84).

Sur cette lancée, le *Regroupement* s'attèle à exposer les impacts sociaux éclipsés par les études d'impacts effectuées. Les porte-parole enchaîneront ainsi avec une série de questions qui interrogent les angles morts du processus de développement durable. Par exemple, l'argumentaire demande : « Sommes-nous prêts à composer avec la présence des réseaux de prostitutions et de drogues qui trouveront très certainement le chemin entre les grands centres urbains et la Basse-Côte-Nord ? » (2008, 5). De cette manière, le *Regroupement* met de l'avant les dimensions patriarcales et destructrices sur le plan humain qui viennent avec les modes occidentaux d'industrialisation moderne — *c.-à-d.* autant la culture de dépendance à la drogue que la sexualité masculine compulsive. Plus encore, sur le plan des employés, l'institution innue se questionne : « Comment poursuivrons-nous la formation parentale si les parents sont liés à des contrats de travail à l'extérieur de la communauté ? Qui décidera des horaires du poids de la semaine de travail, de la durée des séjours aux chantiers ? » (2008, 5) Le *Regroupement* s'inquiète ainsi de la culture du travail d'ouvrier (capitaliste et occidentale) que comporte le projet — un système où l'employé doit souvent se battre pour des salaires décents et des horaires adaptés à la vie de famille. Dans un contexte où le placement des enfants de la communauté est élevé, le *Regroupement* cible ainsi le système de travail du chantier comme un autre vecteur de détresse sociale. Ce faisant, il crée un contre-discours qui met en lumière les impacts sociaux du développement moderne industriel, à la croisée des enjeux coloniaux, patriarcaux et capitalistes.

Finalement, l'institution innue interpelle les présidents des audiences à tenir compte des réalités autochtones en se tournant vers l'avenir. Elles expliquent ainsi que :

Nous voulons, par-dessus tout, que les membres du Bureau des audiences publiques se rappellent que nous discutons ici de beaucoup plus que d'un territoire, d'une économie ou de ressource halieutique. Nous parlons d'une société, actuelle et future, qui veut vivre en harmonie avec son histoire (2008, 6).

En affirmant ainsi que le territoire n'est pas qu'une ressource économique, elle ramène une vision critique du processus de développement durable. Notons que cette idée de société future recoupe un deuxième projet des programmes politiques autochtones définis par Tuhiwai Smith : celui d'envisager un avenir [*envisioning*]. En effet, la chercheuse maorie explique que l'annonce sur de meilleurs lendemains a servi aux communautés autochtones à rallier les communautés derrière des projets de résistance politique malgré l'adversité (Tuhiwai Smith 1999, 152). En définitive, le *Regroupement* répond au discours dominant de développement durable par un contre-discours, celui d'un épanouissement social innu qui n'est pas réductible au développement économique. Plus encore, en interpellant à de multiples reprises leurs interlocuteurs à travers leurs propres idéaux, il prépare le terrain pour une négociation de ressources autour de *la Romaine*.

2.3. Des coopérations interethniques pour contrer la déstabilisation

En effet, si jusqu'ici le *Regroupement* a mis de l'avant un discours expert sur l'*épanouissement social*, il cherche maintenant à fédérer le promoteur, Hydro-Québec, au projet de résurgence traditionnel innu. Pour ce faire, cette institution brosse un portrait incisif sur l'arrivée du complexe hydroélectrique afin de démontrer les responsabilités sociales de la société d'État. Avec ce récit alternatif sur le projet industriel, elle explique d'abord qu'avant *la Romaine*, il y avait un état d'équilibre. Dans cette période initiale, « l'équipe en place peut [...] gérer la situation actuelle, mais ne pourra faire face à une augmentation du nombre et de la variété des problèmes sociaux » (2008, 5). Cette idée d'une gestion actuelle sous contrôle réaffirme la place du *Regroupement* comme pilier de l'épanouissement social autochtone. Leur argumentaire part de ce moment d'équilibre pour ensuite exposer les chavirements communautaires à venir causés par les grands barrages en mettant Hydro-Québec sur le banc des accusés. À travers cette rhétorique, l'institution innue se pose comme un acteur clé qui juge et commande. Elle transforme ainsi la consultation conjointe (fédérale et provinciale) en lieu d'aménagement de coopérations visant le mieux-être de tous, en commençant par les communautés innues.

La première étape de cette rhétorique de persuasion démarre avec leur introduction du complexe. Le *Regroupement* présente *la Romaine*, d'entrée de jeu, comme un activateur de problèmes sociaux :

Si nous démarrons avec des problèmes majeurs, que nous soutenons un développement intensif sans prise en compte de ces problèmes et que nous ne mettons pas en place immédiatement les filets de sécurité requis et les mesures de suivi adéquates, c'est vers la catastrophe que nous avançons et non vers le mieux-être. (2008, 4)

Avec l'idée de «développement intensif» qui mène «à la catastrophe», l'institution innue prolonge sa description du côté sombre du développement moderne industriel. Dans ce portrait, leur thèse sur le projet de grand barrage est clairement énoncée ; ce *développement* n'implique pas que des bénéfices, mais a le potentiel d'amener plus de détresse pour la communauté autochtone. Ensuite, par l'utilisation du pronom « nous », le *Regroupement* interpelle le promoteur (Hydro-Québec) en le situant dans un collectif partagé avec les parties prenantes, les experts et la communauté. L'institution innue affirme ainsi les responsabilités sociales de la société d'État non seulement pour ses employés, mais aussi pour les communautés entières où elle agit. À partir de cette rhétorique de confrontation, elle met de l'avant des demandes précises. Pour ce faire, elle débute en jouant cartes sur table leur position sur le projet : « Nous sommes loin d'être des adhérents inconditionnels à ce développement » (2008, 6). Avec cet euphémisme amoindrissant leur position critique sur le projet, le *Regroupement* laisse la porte ouverte à *la Romaine*, mais sous condition.

Une de ses requêtes touche à la construction de lieux d'habitation. En soulevant ce problème : « nous faisons déjà face à une pénurie de logements⁵⁸, tant pour les membres de la communauté que pour les nouveaux arrivants. Tous ne pourront être logés par Hydro-Québec. Comment allons-nous vivre ce problème ? » (2008, 5), le *Regroupement* se fait le porte-parole autant de la communauté innue que des employés allochtones à venir. Cette vision fédératrice montre que l'organisation d'une communauté dépasse les frontières interethniques et la division employés/non-employés. Alors que les canaux officiels de l'État comme du promoteur ne semblent pas vouloir fournir les ressources et

⁵⁸ Cette pénurie de logement dans les communautés autochtones s'étendrait à tout le Québec. À ce sujet, l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador (APNQL) estimait qu'il manquait 1700 logements en 2006 dans la province. (Duchaine 2011).

les expertises nécessaires, le *Regroupement* s'approprie ainsi une instance de développement durable pour mener sa négociation. Il convient de souligner qu'une telle stratégie se comprend dans l'histoire longue des compromis asymétriques et difficiles auxquels ont fait face les nations autochtones. À ce sujet, Tuhiwai Smith pose la *négociation* comme l'un des 25 projets autochtones. Elle relève comment la création de compromis a été une entreprise centrale de ces peuples, menée avec patience et stratégie pour assurer l'obtention de ressources clés et d'une plus grande autodétermination. Voyons comment s'organisent les demandes concrètes du *Regroupement*.

Suite à l'exposé sur les responsabilités sociales d'Hydro-Québec, l'institution innue expose des requêtes. Notamment, le *Regroupement* aspire à ce : « qu'un organisme de veille stratégique soit mis en place pour procéder en continu à l'évaluation du tissu social » (2008, 6). Cette demande d'évaluation globale donne une place à l'expertise sur l'épanouissement social à l'intérieur même des structures d'organisation du complexe hydroélectrique. D'une certaine manière, cette rhétorique met l'entreprise étatique au service du *système de production de l'ethnicité* innu. En effet, l'institution autochtone interpelle ici Hydro-Québec comme un acteur économique au service de leur épanouissement communautaire. Alors qu'un projet d'aménagement industriel leur est imposé, le *Regroupement* essaie, en retour, de le mettre au service du bien-être communautaire. Également, l'institution innue invite la société d'État à organiser l'accès au logement : « Que des structures d'hébergement soient développées pour encadrer les enfants et leur permettre d'avancer dans un environnement correspondant à la culture et aux traditions que nous voulons leur transmettre. » (2008, 6) En demandant des services pour contrer le placement d'enfants, elle concilie ainsi le projet de grand barrage avec la résorption des enjeux sociaux les plus alarmants, ainsi que la transmission de la culture et l'identité innue. De toutes ces manières, le *Regroupement* s'approprie des instances de gouvernance québécoise et canadienne (du développement durable) comme un lieu d'organisation des projets de résurgence innus. Au final, en plus de se faire entendre au *Bureau d'audiences publiques sur l'environnement* (BAPE) comme une voix dissonante, il met de l'avant ses propres projets de coopération sociale recentrés sur les besoins des communautés autochtones.

2.4. Constat sur le Regroupement Mamit Innuat

Pour conclure sur cet argumentaire politique innu, celui du *Regroupement Mamit Innuat*, il appert que de nouveaux discours — ceux experts (du travail social) et les visées d'épanouissement social — viennent participer aux discours politiques autochtones. En dialogue avec les travaux de Tuhiwai Smith (en particulier son agenda de projets autochtones), j'ai montré que le *Regroupement* adopte une posture critique amenant le recadrage des problèmes sociaux vécus par les communautés autochtones. Il affirme ainsi une vision holiste où le colonialisme est posé au cœur du cadrage explicatif. Par l'adoption d'un modèle d'intervention communautaire centré sur « l'épanouissement social », le *Regroupement* pose également un regard critique sur le processus de développement durable. Il le présente comme une intervention qui se centre seulement sur la dimension financière du projet. Cette institution innue met ainsi de l'avant un contre-discours qui présente la gouvernance québécoise et canadienne comme inadéquate au regard des réalités autochtones. De cette manière, elle s'attaque au postulat de supériorité au cœur de l'occupation coloniale blanche. Au bout du compte, l'institution innue s'approprie les consultations et partenariats pour revendiquer de nouvelles ressources au promoteur, Hydro-Québec, et orchestrer des coopérations sociales potentielles. Au final, on voit que le *Regroupement*, tout en dénonçant la gouvernance coloniale passée et actuelle, renouève le projet de résurgence innu en s'appropriant différents discours et dispositifs de la modernité occidentale — ex. : le discours professionnel du travail social, la coopération interministérielle et le processus de développement durable.

Conclusion

L'écriture de ce mémoire m'a permis de jeter une nouvelle lumière sur les discours institutionnels autochtones et allochtones portant sur l'aménagement du territoire dans *la belle province*. Ainsi, en étudiant des argumentaires déposés à une consultation environnementale sur *la Romaine*, nous avons découvert que des systèmes de représentation raciaux et coloniaux façonnent toujours les rapports interethniques entre les peuples innu et québécois. Plus spécifiquement, mon analyse a approfondi le rôle des processus et des discours du développement durable dans une conjoncture de colonialisme non résolu sur la scène canadienne. Avec ce chapitre de conclusion, je dresse une synthèse de mes résultats de recherche en exposant leur pertinence au regard du contexte sociopolitique actuel.

1. Relire l'histoire coloniale québécoise

Au *premier chapitre*, il a été question d'opérer une relecture du récit ethnique québécois, en le faisant dialoguer avec celui innu. Si les descendants des Canadiens français apprennent majoritairement dans leur histoire nationale qu'ils ont été colonisés, les peuples autochtones possèdent d'autres enseignements autrement confrontant. En effet, la version innue propose des récits polyphoniques (se déclinant, notamment, en pétitions, histoires orales, essais politiques) qui présentent les Québécois comme des occupants et colonisateurs. La brève histoire postcoloniale qui a été dessinée participe à complexifier les analyses (historiques et politiques) sur le Québec en sortant d'un cadre d'analyse nationaliste. À ce sujet, l'historien Jocelyn Létourneau écrit qu'un tel cadre explicatif (centré sur le récit d'accomplissement de la nation québécoise), dominant au Québec, amène une « inconsistance intellectuelle devant la configuration en cours de la société québécoise » (Létourneau 2007, 16). En réaffirmant le rôle des groupes professionnels et des peuples autochtones dans le façonnement de la scène sociopolitique, ce mémoire participe au projet d'analyse qu'il appelle *postnationaliste* – celui d'étudier l'évolution du Québec contemporain décentré du devenir national et du récit ethnique des majoritaires.

En particulier, nous avons découvert que différentes structures de domination ont façonné (et façonnent) les rapports sociaux entre les peuples québécois et innus. Comme

la chercheuse maorie Linda Tuhiwai Smith l'affirme avec sa « quatrième vision de l'impérialisme », les sociétés d'occupations coloniales blanches sont, elles-mêmes, des sociétés hétérogènes traversées, notamment, de rapports de classe, qui modulent ceux coloniaux (Tuhiwai Smith 1999, 23). Selon elle, pour « décoloniser nos pensées », il faut réussir à comprendre les manières complexes dont les différents peuples ont été amenés dans le système impérial. Le portrait historique réalisé cherchait à prendre part à ce projet. Par exemple, il a été mentionné qu'à partir du 19^e siècle, les ouvriers canadiens-français — en devenant les bras agissants du capitalisme industriel américain — participaient alors à l'intensification de la dépossession coloniale des Premières Nations. Une telle démonstration ne vise pas à effacer le passé et la souffrance de colonisé des Canadiens français. Elle permet plutôt de dénoter que les groupes précarisés, par le capitalisme et les structures coloniales, peuvent aussi être des agents importants des structures qui les oppriment. En redonnant aux Canadiens français leur responsabilité de colonisateur, le chercheur rétablit (dans l'analyse) l'agentivité de ce peuple, ouvrant la porte à un examen des solidarités coloniales et anticoloniales passées comme présentes. Également, un tel examen a permis de voir que les Innus n'ont jamais cessé de mettre de l'avant leur projet d'autodétermination. Face aux vagues de restructuration du territoire — organisés, notamment, par des structures monarchiques françaises, des élites capitalistes et, plus tard, l'État québécois —, les peuples autochtones ont constamment renouvelé leur revendication de souveraineté.

Aussi, nous avons vu qu'au Québec différents aménagements de l'espace — agricole, forestier, hydroélectrique — ont opérationnalisé la dépossession des Premières Nations. Un tel portrait invite à l'examen plus approfondi du rôle d'autres aménagements du territoire dans les rapports interethniques et coloniaux. Par exemple, autour de *la Romaine*, la construction d'une route a été contestée en elle-même. Elle paverait la voie à plus de touristes et chasseurs et est vue comme l'« ouverture de leur territoire » par le Conseil des Innus d'Ekuanitshit (2008, 18). Le chemin de fer transcanadien, les villes minières, les espaces de loisir (ex. : terrain de golf) et les parcs de conservation, par exemple, sont tout autant d'autres aménagements du territoire qui mériteraient une analyse critique. Considérer la société québécoise comme une société d'occupation coloniale blanche permet ainsi de jeter un tout autre regard sur les modes d'organisation

du territoire. Comme l'explique le théoricien et activiste d'origine Glen Coulthard (2014, 8), mettre de l'avant les dépossession actuelles des nations autochtones permet de réaliser que l'expansion du système capitaliste occidental n'est pas terminée, qu'elle est toujours en cours. Également, en centrant le regard sur les plans d'autodétermination innus, nous avons découvert que les mouvements politiques autochtones ont constamment contesté les projets industriels allochtones. Encore aujourd'hui, plusieurs peuples autochtones sont prêts à défendre des alternatives au capitalisme extractiviste et au système d'État national occidental — deux systèmes naturalisés dans la société canadienne. Dans un moment social informé par l'idéologie néolibérale qui fonctionne par une rhétorique de la « Fin de l'histoire » — un système discursif où « le capitalisme pérenne couplé à l'État démocratique-libéral » (Angenot 2001, 50) se déclare victorieux —, tenir compte des perspectives anticoloniales et d'autodétermination autochtone permet de pluraliser radicalement les visions de nos avenir collectifs.

2. Un regard politique sur les aménagements énergétiques

Dans le *deuxième chapitre*, nous avons vu brièvement que devant le nouveau projet de complexe hydroélectrique, différentes communautés innues se sont levées pour affirmer leur droit sur le territoire. En exposant la conjoncture sociopolitique d'où émerge *la Romaine*, il a été dénoté que la construction d'un grand-barrage convoquait une mémoire nationale pour appliquer des politiques socio-économiques néolibérales bien nouvelles. La mise en branle de ce complexe vise ainsi le développement industriel et l'exportation spéculative, plutôt qu'à répondre aux besoins des populations locales (voir Duhaime et al. 2013). Plus largement, ce projet a été situé dans un contexte de transition écologique internationale où le régime hydroélectrique québécois et ses élites sont remis en question par l'arrivée de l'éolien, les appels à l'efficacité énergétique et la chute du prix de l'énergie sur le marché nord-américain. Les politiques de développement durable y jouent un rôle ambigu — promettant plus de respect de l'environnement et des communautés, mais ne changeant pas foncièrement le paradigme extractiviste. En situant idéologiquement *la Romaine*, ce mémoire participe à un mouvement de dénaturalisation et politisation des infrastructures de l'énergie — un travail nécessaire pour le débat citoyen dans un contexte, notamment, de crise environnementale et de colonialisme non résolu.

Sous cet angle, ce mémoire s'insère dans une perspective de recherche porteuse : celle d'étudier de manière critique les aménagements énergétiques. Ce type de recherche questionne les différents rapports de pouvoir (de genre, de classe, de race, etc.) qui participent aux choix des espaces sacrifiés et aux modèles de développement privilégiés. Particulièrement au Canada, les aménagements énergétiques ont joué un rôle d'avant-plan dans la redéfinition des rapports sociaux Autochtones/Allochtones. Comme l'explique Coulthard, « la décennie turbulente des politiques de l'énergie qui ont suivi la crise du pétrole du début des années 70 [traduction libre] » (Coulthard 2014, 6) a été un moment central dans l'émergence des mouvements du *Red Power* — des mouvements panautochtones de résistance. Un tel domaine de recherche a du pain sur la planche dans les prochaines années. Alors que j'écris ces lignes, le cabinet du premier ministre Justin Trudeau a donné l'aval de l'État canadien pour la réfection de la ligne 3 d'Enbridge et le dédoublement de l'oléoduc *Trans Mountain* de Kinder Morgan (Paul Tasker 2016). Du côté des Premières nations, 50 d'entre elles signaient un traité d'alliance face aux nouveaux projets d'oléoducs qui devraient traverser leurs territoires non cédés (La Presse Canadienne 2016). En ce mois de décembre 2016, on ne peut parler de ces projets d'oléoducs sans mentionner la résistance au Dakota face au projet de *Dakota Access Pipeline* (DAPL) mené par *Energy Transfer Partner*. La résistance organisée par les gardiens de l'eau autochtone aura fait face à une répression étatique, mais aussi de firmes privées armées de chiens (Goodman 2016) et de canons à eau sous haute pression utilisés à des températures sous le point de congélation (Democracy Now ! 2106). En date du 7 décembre 2016, le mouvement de résistance a obtenu l'annulation du permis par l'État, mais la compagnie a affirmé vouloir poursuivre la construction. Des milliers de gardiens de l'eau (*water protectors*), notamment, des nations Lakota et Dakota, restent sur place pour poursuivre la résistance (Democracy Now ! 2016). Dans ce contexte, se pencher sur les modes de contestation et les projets de recouvrement nationaux autochtones se pose comme une des voies les plus fécondes pour dénaturer et mieux comprendre les structures de pouvoir liées aux nouveaux projets d'aménagements énergétiques.

3. Des identités professionnelles et ethniques à réimaginer

Il faut garder en tête que ces nouveaux aménagements, en territoires autochtones non cédés, supposent une culture industrielle normalisée, allant de l'agent individuel aux

cadres de gouvernances étatiques. Le système culturel dont ils dépendent implique différents savoirs, identités, et pratiques. Mon analyse de discours professionnels et ethniques permet de politiser et réimaginer ces réalités sociales. Dans les *quatrième* et *cinquième* chapitres, en analysant les discours des institutions innues et québécoises, il a justement été question de décortiquer les systèmes de représentation (notamment, de l'environnement, des barrages, des Premières Nations) qui s'affrontaient autour de *la Romaine*. Une première conclusion de cette démonstration prend pour objet les discours de l'*Association des ingénieurs-conseils du Québec* (AICQ) et de la *Fédération des chambres de commerce du Québec* (FCCQ). En effet, nous avons découvert que ces institutions présentent *la Romaine*, comme un vecteur de sécurité économique, de résolution des problèmes environnementaux globaux, mais aussi, de préservation d'expertise technique. Ce faisant, ils justifiaient ce projet en territoire innu non cédé au regard des impératifs du développement (économique, technique et durable) québécois. Cette nouvelle parole d'occupation coloniale blanche pose le peuple innu comme une population à mettre au travail et à éduquer — renouvelant une figure du *bon indien* assimilable. Cette analyse a permis de dénaturiser les identités et les idéologies professionnelles des entrepreneurs et des ingénieurs qui font partie du sens commun non interrogé au Québec. Établir ainsi le rôle de ces travailleurs québécois dans des structures de dépossession des peuples autochtones permet de renouveler les analyses des rapports interethniques au Québec. En identifiant la dimension coloniale des discours des institutions influentes, le chercheur est plus à même de comprendre la nature de la « frontière ethnique » actuelle qui module les rapports sociaux entre les peuples autochtones et allochtones. À ce sujet, ce mémoire a pu montrer que les discours du développement économique, technique et national viennent façonner les modèles hégémoniques de subjectivité québécoise (moderne et néolibérale), les projets collectifs (mis de l'avant par les élites) et les nouveaux discours sur l'altérité (ici, des autochtones à évangéliser aux projets industriels).

Ma deuxième conclusion porte sur les argumentaires d'institutions innues qui remettent de l'avant les pratiques nationales traditionnelles des Premières Nations. Il ressort de cette analyse que ces discours participent à un mouvement de résurgence autochtone. Ces argumentaires innus se construisent avec la parole des aînés, des discours

professionnels du travail social et des textes de loi canadiens. De cette façon, les institutions autochtones présentent *la Romaine* comme une atteinte à leur mode de vie traditionnel, à la stabilité de leur communauté et à leurs droits territoriaux. À travers ces argumentaires revendicateurs, les institutions innues mettent en œuvre des contre-discours qui remettent en cause la position de supériorité à la base de la gouvernance d'occupation coloniale blanche. Cette parole politique met de l'avant une vision des Premières nations ayant leurs propres projets politiques : des stratégies de développement et des projets de coopération. Parmi les 25 projets autochtones identifiés par Linda Tuhiwai Smith, nous avons pu constater la présence d'au moins trois : le recadrage, la négociation et le visionnement [*envisionning*] d'un avenir (Tuhiwai Smith 1999, 150). Soulignons que ces contre-discours proposent de nouveaux modèles (pour les Autochtones comme les Allochtones) de rapports interethniques décoloniaux, qui impliquent des subjectivités et des modes de gouvernance à même de coopérer aux projets politiques autochtones. Également, centrer le regard sur des institutions représentatives a permis de mieux comprendre la toile des systèmes de production des ethnicités autochtones — un système qui concilie tradition nationale et modernité coloniale.

Dans ces quatre cas d'études, la grille d'analyse des espaces publics sociotechniques s'est révélée tout à fait opérante. Rappelons que cette méthode d'analyse s'inspirait des cadres de recherche que la chercheuse Chantale Benoît-Barné (2007) a créés pour analyser le rôle des technologies — des « artefacts » — comme opportunités et limites discursives dans un débat. Donc, en analysant les définitions mobilisées d'un objet technique (ex. : le complexe hydroélectrique), nous avons pu découvrir son rôle central dans le cadrage des enjeux sociopolitiques. Toutefois, il a été question d'étudier les argumentaires institutionnels, non pas en termes de débats démocratiques, mais bien sous l'angle de l'exposition et de l'accomplissement de rapports sociaux interethniques. En effet, nous avons examiné comment les différentes représentations de *la Romaine* s'articulaient à la culture moderniste québécoise, de même qu'aux critiques des contre-discours innus. Cette analyse de discours a permis d'éclairer les différents appareillages institutionnels et idéologiques — principes professionnels, cadres juridiques, récits nationaux, etc. — auxquels les institutions avaient recours. Il s'agissait de soulever les

dynamiques d'intertextualité au cœur des rhétoriques institutionnelles. Cette méthode s'inspirait alors des travaux du linguiste russe Mikhaïl Bakhtine. Soulignons que ce dernier visait à rendre compte de la non-finitude humaine qui se rejoue constamment à travers des réseaux de mots et discours toujours empreints d'autres visées et histoires. Avec cette lunette, les mémoires des institutions étudiés (ceux québécois comme innus) se sont révélés façonnés par des discours aux origines hétérogènes. Au final, cette méthodologie a permis d'exposer le rôle de technologies, d'idéologies et d'institutions variées dans le renouveau des réalités interethniques.

4. Poursuivre l'étude critique des consultations publiques

Ainsi, cette recherche participe à problématiser les instances de démocratie délibératives comme des lieux d'exposition et d'accomplissement de rapports de pouvoir sociaux. À ce sujet, il a été mentionné que différentes études critiques, notamment des pensées féministes, ont démontré que le modèle libéral de délibération invisibilise la différence des intérêts, des besoins et des capacités d'accès à l'espace de représentation (Benhabib 1985 ; Young 1989). Certaines de ces critiques proposent que les débats sur l'idée de démocratie — politiques et philosophiques — nécessitent des études empiriques sur les instances démocratiques (Fraser 1990). Dans le sillage de ces études, nous avons montré que l'audience publique devenait un lieu servant à toute autre chose que la discussion rationnelle sur les impacts environnementaux du projet. Notamment, elle devenait un lieu de revendication de ressources et de souveraineté territoriale pour les institutions innues. L'examen des inégalités sociales qui ont sculpté les audiences publiques est, toutefois, resté superficiel. Une analyse ethnographique plus approfondie, sur ce thème, serait nécessaire. Par exemple, des groupes militants écologistes ont revendiqué pour une facilitation de la participation à partir des grands centres. Ils dénonçaient le fait que la participation aux consultations, en Côte-Nord, nécessitait des coûts élevés de transports et d'hébergement (Cardinal 2008). Également, les institutions innues ont dénoncé l'asymétrie en termes d'accès à l'expertise scientifique et à des ressources monétaires pour appuyer les argumentaires. Elles déplorent que ce soit le promoteur Hydro-Québec qui fournisse les études d'impact initiales — volumineuses et complexes, au dire de porte-parole innus (Bureau d'audiences publiques sur l'environnement 2008, 22) — et qui sélectionne également celles à réaliser au regard des

nouvelles demandes. Ces enjeux mériteraient d'être approfondis par le biais d'une analyse large sur les barrières sociales prévenant l'obtention de l'égalité dans les consultations du BAPE.

Sur le plan des études culturelles, ces audiences publiques se sont révélées être des lieux riches pour étudier les discours d'institutions influentes qui modulent les projets sociopolitiques hégémoniques dans la société québécoise. Elles se posent comme un observatoire de premier plan pour saisir les systèmes de représentation qui s'affrontent autour de l'aménagement du territoire. En effet, en dépassant les visions normatives des délibérations publiques, on découvre un espace d'étude crucial pour interroger les rapports de pouvoir en jeu (interethniques, de classe, etc.) qui s'exposent et s'accomplissent à travers les processus démocratiques libéraux. Il m'apparaît donc important de continuer l'examen sociologique des consultations, notamment, sur le plan des études interethniques. Ces instances permettent d'analyser, non seulement, les discours idéologiques d'institutions influentes, mais également, leurs visions, socialement situées, des processus démocratiques. De telles recherches pourraient être faites, de manière comparative, sur d'autres organes de démocratie délibérative, au Québec comme à l'étranger. Par exemple, dans ce domaine, Gauthier et Simard relèvent l'existence de différentes initiatives parentes au BAPE

notamment à Montréal avec l'Office de consultation publique de Montréal (OCPM), en France avec la Commission nationale du débat public (CNDP) et plus récemment en Afrique de l'Ouest dans le cadre d'activités de partage d'expertise sur les processus de participation publique. (Gauthier et Simard 2011, 41)

Notons que ces organes ne se revendiquent pas toujours du principe de développement durable (quoiqu'elles y sont souvent posées comme liées à ce principe par les chercheurs), s'inscrivant plutôt dans le tournant de renouveau démocratique participatif. Il y a donc tout un terrain d'études à se saisir où des argumentaires institutionnels et individuels, sur un même thème, sont mis à la disposition du chercheur. Déjà au Québec, comme le remarquent Gauthier et Simard, « le BAPE demeure une institution très peu étudiée » (Gauthier et Simard 2007, 78).

5. L'ambivalence du développement durable

Enfin, un apport important de ce mémoire réside dans l'exposition des limites des discours et des dispositifs du développement durable pour avancer les possibilités décoloniales, à travers la consultation sur *la Romaine*. Même si les institutions innues trouvent, dans ce cadre, des fenêtres d'opportunités politiques pour obtenir des ressources économiques, il n'en demeure pas moins que leur position majeure en est une de dénonciation de ce processus. Nous avons pu voir, entre autres, comment le *Conseil des Innus d'Ekuanitshit* critique l'utilisation de ce mode de gouvernance par l'État québécois pour éviter une négociation politique de nation à nation. De leur côté, les institutions québécoises s'approprient ce cadre pour valoriser les plans industriels occidentaux, sans égard pour les projets d'autodétermination innue. Sous cet angle, ce mémoire contribue à une documentation plus approfondie et une compréhension critique du rôle joué par des processus de développement durable à la régénération d'un colonialisme d'occupation blanche adapté aux sensibilités du 21^e siècle.

On soulignera à cet égard la multiplicité des concepts qui existent et qui sont parfois en concurrence pour cadrer les enjeux environnementaux. Par exemple, la notion de justice environnementale s'impose sur la scène des mouvements sociaux environnementalistes (Ghorra-Gobin 2005). Elle met de l'avant les logiques d'inégalités sociales — de classe, raciale, coloniale — dans les enjeux environnementaux. Également, la notion de *Buen Vivir* se trouve appliquée au niveau institutionnel dans certains pays d'Amérique du Sud (Acosta 2012). Liée à l'activisme autochtone, elle est mise en pratique, notamment, par l'instigation de droit à l'environnement et à la terre. Sur la scène académique, l'étude des *commons* [propriété commune] a donné lieu à une large littérature depuis les années 80 qui avance que des modes d'organisations sociales traditionnelles sont capables d'empêcher certaines formes d'abus environnementaux. Plus récemment, les savoirs traditionnels autochtones sont devenus centraux dans ce projet d'étude considéré comme des *réponses adaptées* (plutôt que des traditions gelées dans le temps comme elles sont parfois vues) et communautaires capables de gérer des ressources de manière écologique (Berkes 2012, 30). Toutefois, sur la scène internationale, le développement durable se pose comme le paradigme dominant qui continue son déploiement. Par exemple, dans la dernière décennie, « tous les pays

membres de l'ONU ont reçu le mandat d'"opérationnaliser" un programme mondial d'éducation visant à promouvoir le développement durable » (Sauvé et Orellana 2014, 1). Sous cet angle, l'examen de ses différentes appropriations (et dénonciations) est d'autant plus impératif qu'il permet de mieux comprendre un principe dont l'influence grandit toujours.

Au final, mes conclusions donnent à penser que le principe de développement durable participe présentement à une stabilisation du sens hégémonique des projets hydroélectriques au Québec. Il semble ainsi y avoir un couplage entre les visions néolibérales de certaines élites québécoises, l'idéologie de colonialisme d'occupation blanche et les discours du développement durable — c.-à-d. que ces discours fonctionnent ensemble en se naturalisant mutuellement. Toutefois, cette situation n'est pas définitive dans la mesure où les discours font constamment l'objet de réappropriation politique par différentes classes et groupes sociaux (Hall 1996, 144-45). Suivant cette logique, le discours du développement durable pourra être mobilisé, et il l'est, par d'autres forces sociales pour mener de nouveaux projets politiques et contester l'ordre hégémonique actuel. Ainsi, ce principe onusien se trouve déjà approprié par des institutions autochtones qui lui donnent d'autres fonctions ; par exemple, *l'Institut du développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador (IDDPNQL)* y recourt pour mettre de l'avant les impacts des changements climatiques et des solutions pour et par les peuples autochtones (Picard 2010). Investi par les Premières Nations, le principe du développement durable apparaît pouvoir servir leurs projets décoloniaux.

Cette dernière utilisation rappelle que le développement durable reste une notion polymorphe : son sens et ses fonctions sont multiples. Tantôt, une entreprise la pose comme au cœur de ses pratiques, tantôt, une institution y recourt comme un cadre d'analyse, mais elle peut aussi devenir une politique étatique. La présente recherche se limite donc à certaines des déclinaisons (liées à une utilisation nationale institutionnalisée) de ce principe onusien. Comme il a été question dans la revue de littérature (sur la conjoncture d'où émerge *la Romaine*), il existe bien différentes typifications qui répertorient les utilisations du développement durable — définitions fortes et faibles ; du *statu quo*, réformistes et transformatrices (Hopwood, Mellor, et O'Brien 2005). Au vu de cette littérature, il semble toutefois rester à dresser un état des

lieux critique (voire une typification) des différentes manières dont ce principe intervient en contexte interethnique et colonial. Sert-elle à aménager des coopérations interethniques ou plutôt à imposer un projet national ? Est-elle mobilisée par des projets coloniaux ou décoloniaux ? Cette recherche a permis de donner des pistes de réponse à ces questions. Soulignons qu'un tel projet d'étude ne peut se réaliser qu'en partenariat avec les Premières Nations. Ainsi, comme le remarquait Tuhiwai Smith, l'examen des termes et possibilités décoloniales ne peut être conduit qu'en concordance avec des projets de recherches de peuples autochtones (Tuhiwai Smith 1999, 199). Ultimement, cette recherche ne peut pas présumer au sein de quelles articulations sociopolitiques les discours et processus de développement durable interviendront dans l'avenir. Elle peut, par contre, témoigner, de leur participation actuelle aux structures de l'occupation coloniale blanche au Québec.

Suivant cet agenda de recherche, comme projet de doctorat j'envisage d'analyser les discours d'institutions autochtones et canadiennes à la consultation du Conseil National de l'Énergie sur un projet d'oléoduc. Plus précisément, les audiences publiques sur le projet d'*Énergie Est* me semblent riches pour étudier des discours institutionnels, cette fois, en dépassant les frontières de la province. Prévu par la compagnie Transcanada, ce projet promet un aménagement territorial de 4 500 km entre Hardisty au Alberta et St-Jean au Nouveau-Brunswick. L'entreprise annonce déjà, sur son site internet, avoir organisé des réunions avec 166 organisations et communautés autochtones (Transcanada 2016). Notons que cette entreprise a son propre institut de recherche sur la durabilité — *The Transcanada International Institute for Resource Industries and Sustainability Studies* — où elle travaille, entre autres, à conceptualiser les partenariats avec les Premières Nations. De son côté, le gouvernement Trudeau justifie les nouveaux projets d'oléoducs suivant la logique qu'ils permettent de financer le passage à une économie plus verte (McSheffrey 2016). Plus encore, différents acteurs voient le projet *Énergie Est* comme un symbole sociopolitique fort — notamment, l'ex-Premier ministre Brian Mulroney en parle en termes d'un acte de *construction de la nation* [*nation-building act*] (Fife 2016). Face à cet oléoduc, la société canadienne se trouve ainsi devant une décision polarisante où les processus et discours du développement durable tiennent un rôle d'avant-plan. Dans cette conjoncture, analyser les discours institutionnels

(autochtones et allochtones) apparaît comme un terrain fertile pour approfondir nos connaissances sur les visions du monde qui s'opposent autour des aménagements pétroliers. Il s'agit d'un travail crucial, notamment, pour mettre en lumière les discours et idéologies hégémoniques qui empêchent, présentement, la transition énergétique et l'obtention de plus de justice sociale sur la scène canadienne.

Bibliographie

- Acosta, Alberto. 2012. « The Buen Vivir: An Opportunity to Imagine Another World ». Dans *Inside a Champion: An Analysis of the Brazilian Development Model*, Heinrich Böll Foundation, 192-208. Series on Democracy. Berlin.
- Ahmed, Sara. 2004. « Declarations of Whiteness: The Non-Performativity of Anti-Racism ». *Borderlands* 3 (2).
http://www.borderlands.net.au/vol3no2_2004/ahmed_declarations.htm.
- Anaya, James. 2014. « Report of the Special Rapporteur on the rights of indigenous peoples: The situation of indigenous peoples in Canada ». A/HRC/27/52/Add.2. United Nations General Assembly, Human Rights Council. <http://unsr.jamesanaya.org/docs/countries/2014-report-canada-a-hrc-27-52-add-2-en-auversion.pdf>.
- Anderson, Eugene Newton. 1996. *Ecologies of the Heart: Emotion, Belief, and the Environment*. Oxford: Oxford University Press.
- Anderson, Virginia DeJohn. 2006. *Creatures of Empire: How Domestic Animals Transformed Early America*. Oxford: Oxford University Press.
- André/ Kapesch, Anne/ An Antané. 1982 (1976). *Je suis une maudite sauvagesse/Eukuan Nin Matshimanitu Innu-Iskueu*. Édition des Femmes. Pour chacune. Montréal.
- Apffel, Thomas, Guillaume Caudron, Jean-Pierre Lessard, et Raphaël Mongeau-Gauthier. 2012. « Évaluation des retombées économiques du Plan Nord ». Secor.
- Arnaud, Aurélie. 2013. « Les femmes autochtones et le Plan Nord ». *Relations*, n° 764: 20-22.
- Association des Ingénieurs-Conseils du Québec. 2008. « DM-55 — Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine ». Québec: Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.
<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/La%20Romaine/documents/D M55.pdf>.
- Bailey, A. G. 1976 (1969). *The Conflict of European and Eastern Algonkian Cultures, 1505–1700*: 2nd Edition. University of Toronto Press.
- Bakhtine, Mikhaïl. 1970 (1929). *La poétique de Dostoïevski*. Paris: Seuil.
- Balibar, Étienne. 2007. *Race, nation, classe : les identités ambiguës*. Paris: La Découverte.
- Bannister, Jerry. 2016. « Settler Colonialism and the Future of Canadian History ». Wordpress. *Acadiensis*. Avril.
<https://acadiensis.wordpress.com/2016/04/18/settler-colonialism-and-the-future-of-canadian-history/>.
- Baril, Jean. 2006. *Le BAPE devant les citoyens: pour une évaluation environnementale au service du développement durable*. Québec: Presse de l'Université Laval.
- Barth, Frederik. 1995. « Les groupes ethniques et leurs frontières ». Dans *Théories de l'ethnicité*, édité par Philippe Poutignat et Jocelyne Streiff-Fénart, PUF,

203-49. Paris.

- Beaudoin, Danielle. 2015. « La commission d'enquête sur les femmes autochtones en 3 questions ». *Radio-Canada.ca*, ici. radio-canada.ca édition. <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2015/12/11/005-commission-enquete-femmes-autochtones-pourquoi.shtml>.
- Bélanger, Marc. 1968. « Les Chambres de commerce ». *Recherches sociographiques* 9 (1-2): 85-103. doi:10.7202/055394ar.
- Bell, Avril. 2014. *Relating Indigenous and Settler Identities: Beyond Domination*. New York, NY: Palgrave Macmillan.
- Benhabib, Seyla. 1985. « The Utopian Dimension in Communicative Ethics ». *New German Critique*, n° 35 (avril): 83-96. doi:10.2307/488201.
- Benoit-Barné, Chantal. 2007. « Socio-Technical Deliberation about Free and Open Source Software: Accounting for the Status of Artifacts in Public Life ». *Quarterly Journal of Speech* 93 (2): 211-35. doi:10.1080/00335630701426751.
- Benoit-Barné, Chantal, et James McDonald. 2011. « L'évolution des pratiques rhétoriques de délibération publique par la controverse ». *Communication. Information médias théories pratiques*, n° Vol. 28/2 (janvier). doi:10.4000/communication.1676.
- Berkes, Fikret. 2012. *Sacred Ecology*. Troisième édition. New York: Routledge.
- Berle, Gustav. 1993. « The green entrepreneur: Business opportunities that can save the Earth make you money ». <http://www.osti.gov/scitech/biblio/6859183>.
- Bertrand, Françoise. 2009. « La Romaine: un projet qui dépasse nos frontières ». *Le Devoir*, mars 9. <http://www.ledevoir.com/non-classe/238153/la-romaine-un-projet-qui-depasse-nos-frontieres>.
- Bessette, Joseph M. 1980. « Deliberative democracy : the majority principle in republican government ». Édité par R.A. Golwin et W.A. Schambra, How democratic is the constitution?. —Washington [u.a.] : American Enterprise Institute for Public Policy Research, ISBN 0844734004. p. 102-116.
- Bhambra, Gurminder K. 2007. « Sociology and Postcolonialism: Another 'Missing' Revolution? » *Sociology* 41 (5): 871-84. doi:10.1177/0038038507080442.
- . 2014. « Postcolonial and decolonial dialogues ». *Postcolonial Studies* 17 (2): 115-21. doi:10.1080/13688790.2014.966414.
- Bijker, Wiebe E. 1997. *Of Bicycles, Bakelites, and Bulbs: Toward a Theory of Sociotechnical Change*. Cambridge MA: MIT Press.
- Bilge, Sirma. 2002. *Communalisations ethniques post-migratoires : le cas des « Turcs » de Montréal*. Thèse, Paris 3.
- . 2014. « Whitening Intersectionality »: Dans *Racism and Sociology*, édité par Wulf D. Hund et Alana Lentin, LIT Verlag Münster.
- Blaser, Mario, Harvey A. Feit, et Glenn McRae. 2004. *In the Way of Development: Indigenous Peoples, Life Projects, and Globalization*. London ; New York: Zed Books in association with International Development Research Centre, Ottawa ; New York.
- Boiral, Olivier. 2006. « Du développement durable aux normes ISO: peut-on certifier la bonne conduite des entreprises ». *McGill International Journal of Sustainable Development Law* 2: 91-116.

- Borrows, John. 1997a. « Wampum at Niagara: The Royal Proclamation, Canadian Legal History, and Self-Government ». Dans *Aboriginal and Treaty Rights in Canada: Essays on Law, Equity, and Respect for Difference*, édité par Mischael Asch, 155-72. UBC Press. Vancouver.
- . 1997b. « Living between Water and Rocks: First Nations, Environmental Planning and Democracy ». *The University of Toronto Law Journal* 47 (4): 417-68. doi:10.2307/825948.
- Bouchard, Gérard. 2001. *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde: essai d'histoire comparée*. [2e éd.]. Boréal Compact ; 126. Montréal: Boréal.
- Boucher, Nathalie. 2008. « Qui est Pekuakamiulnu ? » *L'hétérogénéité du tissu social de Mashteuiatsh. Aspects Sociologiques* 15 (1): 47-71.
- Bourdieu, Pierre. 2000. *Les structures sociales de l'économie*. Collection Liber (Paris, France). Paris: Seuil.
- Boutillier, Sophie. 2012. « Comment l'entrepreneur peut-il ne pas être social ? » *Marché et organisations*, n° 11 (novembre): 107-25.
- Brière, Marc. 2001. *Le Québec, quel Québec ? : dialogues avec Charles Taylor, Claude Ryan et quelques autres sur le libéralisme et le nationalisme québécois*. Montréal: Stanké.
- Brundtland, G. 1987. « Our common future: The World Commission on Environment and Development. » Oxford University Press. www.un-documents.net/wced-ocf.htm.
- Brunet, Michel. 1953. « Premières réactions des vaincus de 1760 devant leurs vainqueurs ». *Revue d'histoire de l'Amérique française* 6 (4): 506-516.
- . 2009. « Trois dominantes de la pensée canadienne-française: l'agriculturisme, l'anti-étatisme et le messianisme ». Dans *La Présence Anglaise et les Canadiens: études sur l'histoire et la pensée des deux Canada*, Les Intouchables, 113-66. Montréal.
- Bullard, Robert D. 1993. *Confronting environmental racism: Voices from the grassroots*. Boston, Mass.: South End Press.
- . 2001. « Confronting environmental racism in the 21st Century ». *Global Dialogue (Nicosia)* 4 (1): 34-48.
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. 2008. « DT8-Audience publique tenue par la commission du BAPE et la commission d'examen conjoint sur le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière romaine par Hydro-Québec ; Deuxième Partie ; Séance de l'après-midi du 2 décembre 2008 ». Québec.
<http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/La%20Romaine/documents/DT8.pdf>.
- . 2009. « Projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine ». Québec. 256p.
- Callon, Michel, Pierre Lascoumes, et Yannick Barthe. 2001. *Agir dans un monde incertain: essai sur la démocratie technique*, Éditions du Seuil, Paris.
- Capone, Mathilde. 2014. « Résistances des Innu.es de Pessamit face aux violences systémiques », Mémoire, Université de Montréal, septembre.
<https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/111108>.
- Cardinal, François. 2008. « Projet la Romaine: les écologistes refusent de se

- déplacer ». *La Presse*, octobre 28. <http://www.lapresse.ca/environnement/en-frac/200810/28/01-33565-projet-la-romaine-les-ecologistes-refusent-de-se-deplacer.php>.
- Carniol, Ben. 2005. *Case Critical: Social Services & Social Justice in Canada*. Cinquième édition, Toronto: Between The Lines.
- Castree, Noel. 2010. « Neoliberalism and the Biophysical Environment 2: Theorising the Neoliberalisation of Nature ». *Geography Compass* 4 (12): 1734-46. doi:10.1111/j.1749-8198.2010.00407.x.
- Castro, Carlos J. 2004. « Sustainable Development Mainstream and Critical Perspectives ». *Organization & Environment* 17 (2): 195-225. doi:10.1177/1086026604264910.
- Charest, Jean. 2007. « Discours d'ouverture de Jean Charest, Québec, 9 mai 2007 ». La Société du Patrimoine Politique du Québec. <http://www.archivespolitiquesduquebec.com/discours/p-m-du-quebec/jean-charest/discours-douverture-de-jean-charest-quebec-9-mai-2007/>.
- Charest, Paul. 1980. « Les barrages hydroélectriques en territoire montagnais et leurs effets sur les communautés amérindiennes ». *Recherches amérindiennes au Québec* 9 (4): 323-37.
- . 2003. « Qui a peur des Innus ? : Réflexions sur les débats au sujet du projet d'entente de principe entre les Innus de Mashteuiatsh, Essipit, Betsiamites et Nutashkuan et les gouvernements du Québec et du Canada ». *Anthropologie et Sociétés* 27 (2): 185. doi:10.7202/007453ar.
- Charron, Denise. 1994. *Mingan : Ekuanitshit*. Wendake, Québec: Institut culturel et éducatif montagnais.
- Chassé, Sonia, et Olivier Boiral. 2009. « Positions du milieu des affaires face au développement durable ». *Gestion* 34 (1): 47-58.
- Cohen, Joshua. 1989. « Deliberation and democratic legitimacy ». réimprimé dans James Bohman et William Reng eds. *Deliberative Democracy: Essays on Reason and Politics*, Cambridge, MA: MIT Press, 1997, 67-92.
- Collins, Patricia Hill, et Sirma Bilge. 2016. *Intersectionality*. Cambridge, UK ; Malden, MA: Polity.
- Combahee River Collective. 1977. « Combahee River Collective Statement ». *The Black Activist*, n° 1: 57-66.
- Conseil des Innus d'Ekuanitshit. 2008. « DM 74 — Mémoire du Conseil des Innus d'Ekuanitshit », Québec: Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/La%20Romaine/documents/DM74.pdf>.
- Conseil du Statut de la Femme. 2012. « Les femmes et le Plan Nord: pour un développement nordique égalitaire ». <https://www.csf.gouv.qc.ca/wp-content/uploads/avis-plan-nord-egalitaire.html>
- Conseil Tribal Mamit Innuat. 2011. « Historique et mission de Mamit Innuat ». *mamit-innuat.com*. <http://www.mamit-innuat.com/mamit-innuat/default.aspx>.
- Cornellier, Bruno. 2011. « La “chose indienne”: Cinéma et politiques de la représentation autochtone dans la colonie de peuplement libérale ». Thèse, Concordia University. <http://spectrum.library.concordia.ca/36031/>.
- . 2013. « The ‘Indian thing’: on representation and reality in the liberal settler

- colony ». *Settler Colonial Studies* 3 (1): 49–64.
- . 2016. « Interculturalism, Settler Colonialism, and the Contest Over “Nativity” ». Dans *Biopolitics and Memory in Postcolonial Literature and Culture*, 77-100. University of Wollongong, Australia: Michael R. Griffiths.
- Costey, Paul. 2006. « Les catégories ethniques selon F. Barth ». *Tracés. Revue de Sciences humaines*, n° 10, février. doi:10.4000/traces.155.
- Coulthard, Glen S. 2014. *Red Skin, White Masks —Rejecting the Colonial Politics of Recognition*. Minneapolis: University of Minnesota Press.
- Couturier, Eve-Lyne, et Bertrand Schepper-Valiquette. 2015. « Énergie: De la nationalisation à la privatisation ». Dans *Dépossession*, Lux Éditeur. Montréal: Institut de Recherche et d’Informations socio-économiques.
- Crenshaw, Kimberle. 1989. « Demarginalizing the intersection of race and sex: A black feminist critique of antidiscrimination doctrine, feminist theory and antiracist politics ». *U. Chi. Legal F.* p. 139-167.
- . 1991. « Mapping the margins: Intersectionality, identity politics, and violence against women of color ». *Stanford law review*, p. 1241-1299.
- Crosby, Alfred W. 2003. *The Columbian Exchange: Biological and Cultural Consequences of 1492*. Greenwood Publishing Group, Westport, Connecticut.
- Dawn Gill, Sheila. 2002. « The Unspeakability of Racism: Mapping Law’s Complicity in Manitoba’s Racialized Spaces ». Dans *Race, Space, and the Law: Unmapping a White Settler Society*, édité par Sherene Razack, Toronto, Between The Lines. 157-84.
- Dechêne, Louise. 1974. *Habitants et marchands, vingt ans après : lectures de l’histoire des XVIIe et XVIIIe siècles canadiens*. Études d’histoire du Québec (McGill-Queen’s University Press). Montréal: McGill-Queen’s University Press.
- . 1992. *Habitants and Merchants in Seventeenth-Century Montreal*. Canadian Electronic Library. Books Collection. Montréal, Qc.: McGill-Queen’s University Press. <http://site.ebrary.com/lib/umontreal/Doc?id=10132364>.
- Delâge, Denys. 2000. « Le Québec et les autochtones ». Dans *Penser la nation québécoise*, Québec Amérique. Collection débats. Montréal, Québec: Michel Venne.
- Delisle L’Heureux, Catherine. 2016. « De l’engagement communautaire à la défense du territoire: les voix politiques des femmes innues face à l’exploitation minière ». Mémoire, Montréal: Université de Montréal, <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/13683>.
- Democracy Now ! 2016. « Standing Rock: Protectors Demand Police End Roadblock Amid Blizzard Evacuations ». *Democracy Now!* Décembre. https://www.democracynow.org/2016/12/7/headlines/standing_rock_protectors_demand_police_end_roadblock_amid_blizzard_evacuations.
- . 2016. « Standing Rock: 100+ Injured After Police Attack with Water Cannons, Rubber Bullets & Mace ». *Democracy Now!*, Novembre 21. https://www.democracynow.org/2016/11/21/headlines/standing_rock_100_injured_after_police_attack_with_water_cannons_rubber_bullets_mace.
- Denzin, Norman K. et Yvonna S. Lincoln. 2008. *The Landscape of Qualitative Research, 3rd Ed.* USA: Sage.

- Desbiens, Caroline. 2013. *Power from the North: Territory, Identity, and the Culture of Hydroelectricity in Quebec*. Vancouver: UBC Press.
- Diabo, Russ, et Shiri Pasternak. 2014. « Harper v. First Nations: The assimilation agenda ». *Ricochet*, octobre 21. <https://ricochet.media/en/125>.
- Drapeau, Lynn. 2014. *La grammaire de la langue innue*. Québec: Presses de l'Université du Québec.
- Dryzek, John S. 2000. *Deliberative Democracy and Beyond: Liberals, Critics, Contestations*. Oxford: Oxford University Press.
- Dubois, Pierre. 2015. « Une histoire d'aliénation ». Dans *Dépossession*, Lux Éditeur. Montréal: Institut de Recherche et d'Informations socio-économique (IRIS).
- Duchaine, Gabrielle. 2011. « Réserves autochtones: entassés comme des sardines ». *La Presse*, septembre 4.
<http://www.lapresse.ca/actualites/national/201109/03/01-4431368-reserves-autochtones-entasses-comme-des-sardines.php>.
- Duhaim, Gérard, Sébastien Brousseau, Josianne Grenier, Aude Therrien, et Charles Beaudoin-Jobin. 2013. « Le développement du Nord et le destin du Québec ». *Recherches sociographiques* 54 (3): 477–511.
- Dumont, Fernand. 1965. « La représentation idéologique des classes au Canada français ». *Recherches sociographiques* 6 (1): 9–22.
- Dupuis, Renée. 1993. « Historique des négociations sur les revendications territoriales du Conseil des Atikamekw et des Montagnais. » *Recherches amérindiennes au Québec* 23 (1): 35–48.
- . 2001. *Quel Canada pour les Autochtones? : la fin de l'exclusion*, Montréal: Boréal.
- Émond, André. 2005. « Les mutations de la « découverte » ou l'émergence des droits des peuples autochtones en droit colonial britannique ». Dans *Droit, territoire et gouvernance des peuples autochtones*. Québec: Presses Université Laval.
- Escobar, Arturo. 1996. « Construction nature: Elements for a post-structuralist political ecology ». *Futures* 28 (4): 325–343.
- . 1997. « The making and unmaking of the third world through development ». *The post-development reader*, 85–93.
- . 2001. *Encountering Development: The Making and Unmaking of the Third World*. Princeton, N.J. : Princeton University Press.
- Faber, Daniel, et Deborah McCarthy. 2003. « Neo-Liberalism, Globalization, and the Struggle for Ecological Democracy: Linking Sustainability and Environmental Justice ». Dans *Just Sustainabilities: Development in an Unequal World*, édité par Julian Agyeman, Robert D. Bullard, et Bob Evans. MIT Press.
- Fanon, Frantz. 2002 [1961]. *Les damnés de la terre*. La Découverte/Poche. Classiques des sciences sociales ; 4415. Les auteurs classiques. Paris.
- Fédération des chambres de commerce du Québec. 2005. « Mémoire déposé dans le cadre des consultations sur le Plan de développement durable du gouvernement du Québec ». Ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques, Consultations sur le Plan de développement durable du gouvernement du Québec. Québec. mars.

- <http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/developpement/2004-2007/memoires/0505/502-FCCQ.pdf>.
- . 2014. « À propos de la FCCQ — Historique: 100 ans d'économie au Québec ». <http://www.fccq.ca/FCCQ-historique.php>.
- Fédération des Chambres de Commerce du Québec (FCCQ). 2008. « DM25 — Mémoire de la Fédération des chambres de commerce du Québec ». Québec: Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/La%20Romaine/documents/D M25.pdf>
- Feit, Harvey A., Mario Blaser, et Glenn McRae. 2004. « Indigenous Peoples and Development Processes: New Terrains of Struggles ». Dans *In the Way of Development : Indigenous Peoples, Life Projects, and Globalization*. Canadian Electronic Library. Books Collection. London, Eng; New York, NY: Zed Books in association with International Development Research Centre, Ottawa, Ont; New York.
- Fife, Robert. 2016. « Mulroney urges Trudeau to take personal charge of Energy East project ». *The Globe and Mail*. septembre 13. <http://www.theglobeandmail.com/news/politics/mulroney-urges-trudeau-to-take-personal-charge-of-energy-east-project/article31862224/>.
- Filiatrault, Karine. 2007. « Hydro-Québec, autochtones et régions: gouvernance environnementale et acceptabilité sociale: le cas de SM-3 ». Mémoire, Maîtrise en science de l'environnement, Montréal (Québec, Canada): Université du Québec à Montréal. <http://www.archipel.uqam.ca/765/>.
- Fontaine, M. 1991. « Grande Baleine: foncer malgré les Indiens ». *La Presse*, novembre 23.
- Fortin, Jean-Charles. 1996. « Chapitre 11: La ruée vers le Nord ». Dans *Histoire de la Côte-Nord*, édité par Pierre Frenette. Québec: Les Presses de l'université Laval.
- Fortin, Julie. 2014. « La dynamique de communication entre Hydro-Québec et les Innus dans le cadre du projet de la Romaine ». Mémoire, Québec : Université Laval.
- Fortin, Marie-Josée, et Yann Fournis. 2016. « Les chemins de la transition: l'éolien entre continuité et rupture avec le régime québécois de l'hydroélectricité ». Dans *La transition énergétique en chantier : les configurations institutionnelles et territoriales de l'énergie*, édité par François L'Italien, Marie-Josée Fortin, et Yann Fournis, PUL. Collection Vie économique.
- Francis, Mark. 1998. « The "Civilizing" of Indigenous People in Nineteenth-Century Canada ». *Journal of World History* 9 (1): 51-87. doi:10.1353/jwh.2005.0113.
- Frankenberg, Ruth. 1997. « Introduction: Localizing Whiteness ». Dans *Displacing Whiteness: Essays in Social and Cultural Criticism*, édité par Ruth Frankenberg. Durham and London: Duke University Press.
- Fraser, Nancy. 1990. « Rethinking the Public Sphere: A Contribution to the Critique of Actually Existing Democracy ». *Social Text*, n° 25/26 (janvier): 56-80. doi:10.2307/466240.
- Galloway, Gloria, et Sean Fine. 2016. « Métis, non-status Indians win Supreme Court

- battle over rights ». *The Globe and Mail*, Avril.
<http://www.theglobeandmail.com/news/national/metis-ruling/article29628869/>.
- Gardette, Joëlle. 2008. *Les Innus et les Euro-Canadiens: dialogue des cultures et rapport à l'Autre à travers le temps, XVIIe-XXe siècles*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Gauthier, Mario, et Louis Simard. 2007. « Le BAPE et l'institutionnalisation du débat public au Québec: mise en œuvre et effets ». dans M. Revel, C. Blatrix, L. Blondiaux, J.-M. Fourniau, B. Hériard Dubreuil, R. Lefebvre (dir.), *Le Débat public : une expérience française de démocratie participative*, Paris, La découverte, p. 78-91. ISBN : 978-7071-5341-8
- . 2009. « Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) du Québec, un grand témoin des transformations de l'action publique environnementale ». *De la protection de la nature au développement durable: les mutations de l'enjeu environnemental, Session 1*. Québec.
<http://www.congresafsp2009.fr/sectionthematiques/st41/st41gauthiersimard.doc>.
- . 2011. *Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement du Québec: genèse et développement d'un instrument voué à la participation publique*. *Télescope*. Vol. 17, no 1, p. 39-67, http://uqo.ca/sites/default/files/fichiers-uqo/medias/nouvelles/article_mario_gauthier_télescope.pdf.
- Ghorra-Gobin, C. 2005. « Justice environnementale et intérêt général aux États-Unis ». *Annales de la recherche urbaine*, n° 99: 49-59.
- Gilchrist, Kristen. 2010. « “Newsworthy” Victims? » *Feminist Media Studies* 10 (4): 373-90. doi:10.1080/14680777.2010.514110.
- Giorgio Agamben. 2007. *Qu'est-ce qu'un dispositif?* Paris: Payot & Rivages.
- Giroux, Henry A. 2007. *University in Chains: Confronting the Military-Industrial-Academic Complex*. First Edition. Boulder: Routledge.
- Goldberg, David Theo. 1993. « Modernity, Race, and Morality ». *Cultural Critique* 24 (0): 193–227. doi:10.2307/1354133.
- . 2002. *The Racial State*. Blackwell publishing, Malden. Massachusetts.
- . 2009 [2008]. *The Threat of Race: Reflections on Racial Neoliberalism*. Malden: John Wiley & Sons.
- Gombay, Nicole. 2014. « ‘Poaching’—What’s in a name? Debates about law, property, and protection in the context of settler colonialism ». *Geoforum* 55: 1–12.
- Goodman, Amy. 2016. « FULL Exclusive Report: Dakota Access Pipeline Co. Attacks Native Americans with Dogs & Pepper Spray ». *Democracy Now!* 6 Septembre.
http://www.democracynow.org/2016/9/6/full_exclusive_report_dakota_access_pipeline.
- Grammond, Sébastien. 2008. « La gouvernance territoriale et l'obligation constitutionnelle de consulter et d'accommoder les peuples autochtones ». Dans *Colloque de l'Association des sciences régionales de langue française*. Rimouski.
- Gravel-Patry, Fanny. 2015. « Orientalisme 2.0: la Révolution verte iranienne en

- images ». Mémoire, Montréal : Université de Montréal, <https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/handle/1866/11971>.
- Green, Joyce. 2004. « Autodétermination, citoyenneté et fédéralisme : pour une relecture autochtone du palimpseste canadien ». *Politique et Sociétés* 23 (1): 9. doi:10.7202/009505ar.
- Grossberg, Lawrence. 2006. « Does Cultural Studies Have Futures? Should It? (or What's the Matter with New York?) ». *Cultural Studies* 20 (1): 1-32. doi:10.1080/09502380500492541.
- Guay, Louis. 1999. « La modernisation écologique ». Dans *Les sciences sociales de l'environnement: Analyses et pratiques*, édité par Brigitte Dumas, Camille Raymond, et Jean-Guy Vaillancourt, Montréal : Les Presses de l'Université de Montréal, 33-49.
- Guillaumin, Colette. 2002. *L'idéologie raciste : Genèse et langage actuel*. Collection Folio/essais 410. Paris: Gallimard.
- Gutmann, Amy, et Dennis Thompson. 2009. *Why Deliberative Democracy?* Princeton, N.J. : Princeton University Press.
- Habermas, Jürgen. 1997. « Sur le droit et la démocratie ». *Le Débat* 97 (5): 42-47.
- Halifax Initiative. 2000. « Reckless lending: How Canada's Export Development Corporation Puts People and The Environment at Risk ». Vol. 1. Ottawa: The NGO Working Group on the Export Development Corporation A Working Group of the Halifax Initiative Coalition.
- Hall, Stuart. 1992. « The West and the Rest: Discourse and Power ». Dans *Formations of modernity*, édité par Stuart Hall et Bram Gieben, 184 à 227. Cambridge and Oxford: Polity Press and Blackwell.
- . 1996. « On postmodernism and articulation: An Interview with Stuart Hall ». Dans *Critical dialogues in cultural studies*, édité par Lawrence Grossberg, 131-50. New York: Routledge.
- . 2008a. « La redécouverte de l'«idéologie» retour du refoulé dans les Media Studies ». Dans *Identités et Cultures: Politiques des Cultural Studies*, édité par Maxime Cervulle, p.129-168. London and New York: Édition Amsterdam.
- . 2008b. « Les cultural studies et le Centre de Birmingham : problématiques et problème ». Dans *Identités et Cultures: Politiques des Cultural Studies*, édité par Maxime Cervulle, 33-80. London and New York: Édition Amsterdam.
- Halley, Paule, et Mélissade Forte. 2004. « Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE): participation publique et évaluation environnementale au Québec ». *Revue juridique de l'environnement* 29 (1): 5-15.
- Hamelin, Louis-Edmond. 2006. *L'âme de la terre: parcours d'un géographe*. Québec: Éditions MultiMondes.
- Harding, Sandra G. 2004. *The Feminist Standpoint Theory Reader: Intellectual and Political Controversies*. East Sussex, UK: Psychology Press.
- . 2011. *The Postcolonial Science and Technology Studies Reader*. Durham: Duke University Press.
- Harris, Cole. 2004. « How Did Colonialism Dispossession? Comments from an Edge of Empire ». *Annals of the Association of American Geographers* 94 (1):

165-82.

- Harvey, David. 2005. *A Brief History of Neoliberalism*. MyiLibrary. Oxford: Oxford University Press.
- Hopwood, Bill, Mary Mellor, et Geoff O'Brien. 2005. « Sustainable Development: Mapping Different Approaches ». *Sustainable Development* 13 (1): 38-52. doi:10.1002/sd.244.
- Hughes, David McDermott. 2006. « Hydrology of hope: farm dams, conservation, and whiteness in Zimbabwe ». *American ethnologist*, 269-287.
- Hughes, Everett C. 2014. *Rencontre de deux mondes : la crise d'industrialisation du Canada français*. Traduit par Jean-Charles Falardeau. Montréal: Boréal compact ; 276.
- Huyghues Belrose, Vincent. 2004. « Dissertation de civilisation: La société d'habitation: une civilisation historique: Cours 4 ; Habitations et habitants ». <http://kapeskreyol.potomitan.info/dissertation4.php>.
- Hydro-Québec. 2015. « Complexe hydroélectrique de la Romaine — Centrale de la Romaine-1: un jalon important est franchi ». CNW Telbec. <http://www.newswire.ca/fr/news-releases/complexe-hydroelectrique-de-la-romaine---centrale-de-la-romaine-1--un-jalon-important-est-franchi-562838941.html>.
- . 2016. « Projet du complexe de la Romaine — Hydro-Québec ». Juin. <http://www.hydroquebec.com/romaine/environnement/acceptation.html>.
- Hydro-Québec Production. 2007. « Volume 1: Vue d'ensemble et description des aménagements ». Complexe de la Romaine: Étude d'impact sur l'environnement. http://www.hydroquebec.com/romaine/pdf/ei_etudecomplete.pdf.
- ICI.Radio-Canada.ca. 2015. « Des manifestants innus de Natashquan bloquent l'accès au chantier de la Romaine ». *Radio-Canada.ca*. Juillet. <http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2015/07/15/005-manifestation-chantier-romaine.shtml>.
- ICRA International. 2009. « Canada: Les Innus menacés par un complexe hydroélectrique ». <http://www.icrainternational.org/urgence/603>.
- Illouz, Eva. 2012. « How Therapy Became a Multimillion Dollar Industry ». *Haaretz*.
- Ingold, Tim. 2007. *Lines: A Brief History*. New Ed edition. London ; New York: Routledge.
- Isaak, Robert. 1998. *Green logic: ecopreneurship, theory and ethics*. Sheffield, United Kingdom, Greenleaf Sheffield, CT: Kumarian Press.
- Ishiguro, Laura. 2016. « Histories of Settler Colonialism: Considering New Currents ». *BC Studies: The British Columbian Quarterly*, n° 190: 5-14.
- Joncas, Geneviève. 2009. « Virage à 180 degrés: des Canadiens devenus Québécois ». *Cap-aux-Diamants: La revue d'histoire du Québec*, n° 96: 25-28.
- Juteau, Danielle. 1999a. « Français d'Amérique, Canadiens, Canadiens français, Franco-Ontariens, Ontariens: qui sommes-nous ». Dans *L'ethnicité et ses frontières*, 39-59. Montréal: PUM.
- . 1999b. « Introduction ». Dans *L'ethnicité et ses frontières*, 11-23. Montréal: PUM.
- . 1999c. « La production de l'ethnicité ou la part réelle de l'idéal ». Dans

- L'ethnicité et ses frontières*, 77-102. Montréal: PUM.
- . 1999d. « Les communalisations ethniques dans le système-monde ». Dans *L'ethnicité et ses frontières*, 151-76. Montréal: PUM.
- . 1999e. « L'ethnicité comme rapport social ». Dans *L'ethnicité et ses frontières*, 177-84. Montréal: PUM.
- Kahane, David, Daniel Weinstock, Dominique Leydet, et Melissa Williams. 2010. *Deliberative Democracy in Practice*. UBC Press.
- Kaika, M. 2009. « Landscapes of Energy: Hydropower from Techno-Natures to Retro-Natures ». *New Geographies*, n° 2: 103-10.
- Klein, Naomi. 2008. *La stratégie du choc: la montée d'un capitalisme du désastre*. Montréal : Arles: Leméac ; Actes Sud.
- . 2014. *This Changes Everything : Capitalism vs. the Climate*. First Simon & Schuster hardcover edition.. New York: Simon & Schuster.
- Klingensmith, Daniel. 2007. « *One Valley and a Thousand* »: *Dams, Nationalism, and Development*. New Delhi: Oxford University Press.
- Labelle, Micheline, et Daniel Salée. 1999. « La citoyenneté en question: l'État canadien face à l'immigration et à la diversité nationale et culturelle ». *Sociologie et sociétés* 31 (2): 125-144.
- Lacasse, Jean-Paul. 2004. *Les Innus et le territoire: Innu tipenitamun*. Collection Territoires, Septentrion, Québec.
- . 2007. « L'affirmation des droits territoriaux des Innus ». *Revue Générale de Droit* 37: 183-99.
- Lamoureux, Diane. 1999. « «La posture du fils» ». Dans *Malaise Identitaire: Échange féministes autour d'un Québec incertain*, édité par Diane Lamoureux, Chantal Maillé, et Micheline de Sève, Les éditions du remue-ménage, 25-51. Montréal (Québec, Canada).
- Lasserre, Frédéric. 2009. « Les aménagements hydroélectriques du Québec : le renouveau des grands projets ». *Géocarrefour*, n° 1-2 (juin): 11-18. doi:10.4000/geocarrefour.7186.
- Latour, Bruno. 2004. *Politiques de la nature : comment faire entrer les sciences en démocratie*. Paris: Découverte.
- Lauwers, B. 2011. « Report of the Paediatric Death Review Committee and Deaths Under Five Committee. » Ontario: Officer of the Chief Coroner for Ontario. <http://www.mcscs.jus.gov.on.ca/stellent/groups/public/@mcscs/@www/@com/document s/webasset/ec090287>.
- Lavoie, Richard. 2012. « Côte-Nord : des femmes innues marchent pour faire respecter leurs droits ». *Radio-Canada.ca*. <http://ici.radio-canada.ca/regions/est-quebec/2012/04/02/005-marche-innu-plan-nord.shtml>.
- Lawrence, Bonita. 2003. « Gender, Race, and the Regulation of Native Identity in Canada and the United States: An Overview ». *Hypatia* 18 (2): 3-31. doi:10.1111/j.1527-2001.2003.tb00799.x.
- Le Clézio, Jean-Marie G. « Quel avenir pour la Romaine ? » *Le Monde.fr*, 1 juillet 2009, sect. Idées. http://www.lemonde.fr/idees/article/2009/07/01/quel-avenir-pour-la-romaine-par-jean-marie-g-le-clezio_1213943_3232.html.
- Le Espiritu, Yen. 1999. « Disciplines Unbound: Notes on Sociology and Ethnic

- Studies ». *Contemporary Sociology* 28 (5): 510-14. doi:10.2307/2654984.
- Legault, Nicholas. 2015. « Analyse de La Communication Responsable D'une Organisation : Étude de Cas Sur Hydro-Québec et Le Projet de La Romaine ». Mémoire accepté, Montréal: Université du Québec à Montréal. <http://www.archipel.uqam.ca/7823/>.
- Leroux, Darryl. 2010. « The spectacle of Champlain: commemorating Québec ». *Borderlands e-journal* 9 (1): 1-27.
- . 2014. « White Skin Didn't Save Loretta Saunders From Colonial Violence ». *The Huffington Post*, mars 21. http://www.huffingtonpost.ca/darryl-leroux/loretta-saunders-indigenous-_b_5007672.html.
- . 2016. « Le Grand Livre De Champlain: Cartography, Colonialism and Commemoration in the French Atlantic ». *Interventions* 18 (3): 404-421.
- Létourneau, Jocelyn. 1992. « Le « Québec Moderne » un Chapitre du grand récit collectif des Québécois ». *Revue française de science politique* 42 (5): 765-85.
- . 2007. « Postnationalisme ? » *Cités*, n° 23 (décembre): 15-30.
- Lévesque, Fanny. 2009. « Mingan approuve le projet hydroélectrique de la Romaine ». *La Presse*, mars 21. <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/les-regions/200903/21/01-838922-mingan-approuve-le-projet-hydroelectrique-de-la-romaine.php>.
- Linteau, Paul-André, René Durocher, Jean-Claude Robert, et François Ricard. 1989a. *Histoire Du Québec Contemporain : De la Confédération à la crise (1867-1929)*. Vol.1. Québec: Boréal.
- . 1989b. *Histoire du Québec Contemporain : Le Québec depuis 1930*. Vol. 2. Québec: Boréal.
- Loiselle-Boudreau, Josiane. 2009. « L'obligation de consulter les peuples autochtones: le cas du projet de mine de niobium à Oka ». *Recherches amérindiennes au Québec* 39 (1-2): 137-146.
- Loppie, Samantha, Charlotte Reading, et Sarah de Leeuw. 2014. « L'effet du racisme sur les autochtones et ses conséquences ». Centre de collaboration nationale de la santé autochtone. http://www.nccah-censa.ca/Publications/Lists/Publications/Attachments/131/2014_07_09_FS_2426_RacismPart2_ExperiencesImpacts_FR_Web.pdf.
- Lorde, A. 1984. *Sister Outsider: Essays and Speeches*. NY: The Crossing Press.
- Luft, Rachel E. 2009. « Intersectionality and the Risk of Flattening Difference ». Dans *The Intersectional Approach: Transforming the Academy Through Race, Class, & Gender*, édité par Michel Tracy et Kathleen Guidroz, 596p. The University of North Carolina Press.
- M. Blaeser, Kimberly. 1993. « Native literature: Seeking a Critical Center ». Dans *Looking at the Words of our People: First Nations Analysis of Literature*, édité par Jeannette Armstrong, Theytus, 51-62. Penticton, BC.
- MacKenzie, Donald. 1999. « Theories of technology and the abolition of nuclear weapons ». 1999: " *The Social Shaping of Technology*, 419-442.
- Mailhot, José. 1996. « Chapitre 8 : La marginalisation des Montagnais ». Dans *Histoire de la Côte-Nord*, édité par Pierre Frenette. Québec: Les Presses de l'université Laval.

- Malenfant, Daniel. 1987. « Analyse socio-historique du rôle de l'État dans la mise en valeur économique des massifs forestiers publics ». Mémoire, Montréal: Université de Montréal.
- Manzano-Munguía, Maria C. 2011. « Indian Policy and Legislation: Aboriginal Identity Survival in Canada ». *Studies in Ethnicity and Nationalism* 11 (3): 404-26. doi:10.1111/j.1754-9469.2011.01145.x.
- Martin, Thibault. 2012. « Le modèle québécois à l'épreuve du Plan Nord ». *L'État du Québec*, 400–413.
- Mathieu, Jacques, et Jacques Lacoursière. 1991. *Les mémoires québécoises*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Mbembe, Achille. 2006. « Nécropolitique ». *Raisons politiques* no 21 (1): 29-60.
- McGregor, Deborah. 2004. « Coming full circle: Indigenous knowledge, environment, and our future ». *The American Indian Quarterly* 28 (3): 385–410.
- Mckenzie, Gérald, et Thierry Vincent. 2010. « La “guerre du saumon” des années 1970-1980 ». *Recherches amérindiennes au Québec* 40 (1-2): 103–111.
- McSheffrey, Elizabeth. 2016. « Trudeau says pipelines will pay for Canada's transition to a green economy ». *National Observer*. Mars 2. <http://www.nationalobserver.com/2016/03/02/news/trudeau-says-pipelines-will-pay-canadas-transition-green-economy>.
- Mignolo, Walter. 2002. « The Geopolitics of Knowledge and the Colonial Difference ». *The South Atlantic Quarterly* 101 (1): 57-96.
- Miraftab, Faranak. 2004. « Public-Private Partnerships The Trojan Horse of Neoliberal Development? ». *Journal of Planning Education and Research* 24 (1): 89- 101. doi:10.1177/0739456X04267173.
- Mitcham, Carl. 2009. « A Philosophical Inadequacy of Engineering ». *The Monist* 92 (3): 339-56.
- Mitchell, Cynthia A., Anna L. Carew, et Roland Clift. 2004. « The role of the professional engineer and scientist in sustainable development ». Dans *Sustainable development in practice: Case studies for engineers and scientists*, édité par Adisa Azapagic, Perdan Slobodan, et Roland Clift, 29–55. Wiley.
- Moreton-Robinson, Alleen. 2015. *The White Possessive: Property, Power, and Indigenous Sovereignty*. Minneapolis : University of Minnesota Press.
- Morgensen, Scott Lauria. 2011. « The biopolitics of settler colonialism: Right here, right now ». *Settler Colonial Studies* 1 (1): 52–76.
- Mousseau, Normand, et Roger Lanoue. 2014. « Commission sur les enjeux énergétiques du Québec — Maîtriser notre avenir énergétique: Pour le bénéfice économique, environnemental et social de tous ». Québec: Gouvernement du Québec, Ministère des Ressources Naturelles. <https://www.mern.gouv.qc.ca/energie/politique/pdf/Rapport-consultation-energie.pdf>.
- Nature Québec. 2008. « DM111 ; Une production d'énergie... À la Romaine: Le projet de la Romaine ne résiste pas à l'analyse économique et écologique: Mémoire déposé à la commission d'examen conjoint pour le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière romaine ». Québec: Bureau d'audiences publiques sur l'environnement.

- Ouellet, Fernand. 1959. *Histoire de la Chambre de commerce de Québec, 1809-1959*. Publication du Centre de recherche de la Faculté de commerce de l'Université Laval ; no.1. Série Histoire économique. Québec: Centre de recherche de la Faculté de commerce de l'Université Laval.
- Palmater, Pamela D. 2011. « Stretched Beyond Human Limits: Death By Poverty in First Nations ». *Canadian Review of Social Policy / Revue Canadienne de Politique Sociale*, n° 65-66: p.112-127.
- Parent, Robert. 1983. « Les multinationales québécoises de l'ingénierie ». *Recherches sociographiques* 24 (1): 75. doi:10.7202/056016ar.
- Perron, Dominique. 2006. *Le nouveau roman de l'énergie nationale : analyse des discours promotionnels d'Hydro-Québec de 1964 à 1997*. Canadian electronic library. Books collection. Calgary Alta: University of Calgary Press.
- Picard, Ghislain. 2010. « Premières Nations: Des partenaires incontournables du développement territorial ». *Recherches amérindiennes au Québec* 40 (3): 27. doi:10.7202/1009366ar.
- Plumwood, Val. 1993. *Feminism and the Mastery of Nature*. London and New York: Routledge.
- Poirier, Sylvie. 2000. « Contemporanéités autochtones, territoires et (post) colonialisme: Réflexions sur des exemples canadiens et australiens ». *Anthropologie et sociétés* 24 (1): 137-153.
- Prémont, Marie-Claude. 2016. « « C'est un grand art que de vendre du vent » ou le développement de la filière éolienne au Québec ». Dans *La transition énergétique en chantier : les configurations institutionnelles et territoriales de l'énergie*, édité par François L'Italien et Yann Fournis, PUL. Collection Vie économique.
- Radio-Canada. 2016. « Quand la police est une menace pour les femmes autochtones de Val-d'Or ». *ICI Radio-Canada.ca*. <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/special/2015/10/femmes-autochtones-val-dor/index.html>.
- Razack, Sherene. 2002. *Race, space, and the law: Unmapping a white settler society*. Toronto, Ontario, Canada: Between the Lines.
- Regroupement Mamit Innuat Inc. 2008. « DM 50 — Mémoire présenté au Bureau des audiences publiques — Complexe de la Romaine — Ekuanitshit — impacts sociaux —Groupe d'Intervention: Petakuteu ». Québec: Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. <http://www.bape.gouv.qc.ca/sections/mandats/La%20Romaine/documents/DM50.pdf>
- Riley, Donna M., et Yanna Lambrinidou. 2015. « Canons against Cannons? Social Justice and the Engineering Ethics Imaginary », 26:1. Seattle: American Society for Engineering Education.
- Rioux, Marcel. 1969. *La question du Québec*. Seghers. Événements. Paris.
- Rivard, Étienne, et Caroline Desbiens. 2011. « Le Plan Nord, monstre à deux têtes et autres chimères géographiques ». *Recherches amérindiennes au Québec* 41 (1): 83-89.
- Robin, Régine. 2011. *Nous autres, les autres [ressource électronique] : difficile pluralisme/Régine Robin*. Collection Liberté grande.

- Rodriguez, Encarnacion Gutierrez, Manuela Boatcă, et Sergio Costa. 2016. « Introduction: Decolonizing European Sociology: Different Paths towards a Pending Project ». Dans *Decolonizing European Sociology: Transdisciplinary Approaches*, 1-12. Routledge.
- Rook, Robert. 2004. « Race, Water, and Foreign Policy: The Tennessee Valley Authority's Global Agenda Meets "Jim Crow" ». *Diplomatic History* 28 (1): 55-81.
- Ross-Tremblay, Pierrot, et Nawel Hamidi. 2013. « Les écueils de l'extinction: Les Premiers peuples, les négociations territoriales et l'esquisse d'une ère postcoloniale ». *Recherches amérindiennes au Québec*, 43 (1): 51-57.
- Rouillard, Jacques. 1989. *Histoire du syndicalisme au Québec: des origines à nos jours*. Montréal: Boréal.
- Rudder, Véronique de, Christian Poiret, et François Vourc'h. 2000. *L'inégalité raciste: l'universalité républicaine à l'épreuve*. 1re éd.. Pratiques théoriques. Paris: Presses universitaires de France.
- Saïd, Edward W. 1994. « L'Orientalisme. L'Orient créé par l'Occident ». *New York: Vintage Books*. 3: 346.
- Salée, Daniel. 1996. « La mondialisation et la construction de l'identité au Québec ». Dans *Les frontières de l'identité: modernité et postmodernisme au Québec*, édité par Mikhaël Elbaz, Andrée Fortin, et Guy Laforest, 105-25. Québec: Presses Université Laval.
- . 2010. « Penser l'aménagement de la diversité ethnoculturelle au Québec: Mythes, limites et possibles de l'interculturalisme ». *Politique et Sociétés* 29 (1): 145. doi:10.7202/039959ar.
- Samson, Colin. 2013. *A World You Do Not Know: Settler Societies, Indigenous Peoples and the Attack on Cultural Diversity*. London: Human Rights Consortium ; Institute of Commonwealth Studies.
- Samson, Colin, et Elizabeth Cassell. 2013. « The Long Reach of Frontier Justice: Canadian Land Claims 'negotiation' Strategies as Human Rights Violations ». *The International Journal of Human Rights* 17 (1): 35-55. doi:10.1080/13642987.2012.695860.
- Sauvé, Lucie. 2007. « L'équivoque du développement durable ». *Chemin de traverse*, n° 4: 31-47.
- Sauvé, Lucie, et Isabel Orellana. 2014. « Entre développement durable et vivre bien : repères pour un projet politico-pédagogique ». *Éthique publique. Revue internationale d'éthique sociétale et gouvernementale* 16 (1). doi:10.4000/ethiquepublique.1406.
- Savard, Stéphane. 2009. « Les communautés autochtones du Québec et le développement hydroélectrique: un rapport de force avec l'État, de 1944 à aujourd'hui ». *Recherches amérindiennes au Québec* 39 (1-2): 47-60.
- Savin-Baden, Maggi, et Claire Howell Major. 2010. *New Approaches to Qualitative Research: Wisdom and Uncertainty*. Routledge.
- Schepper, Bertrand, et Laura Handal. 2012. « À qui profite le Plan Nord ? » Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS), Montréal.
- Seidman, Steven. 1996. *Empire and knowledge: more troubles, new opportunities for sociology*. *Contemporary sociology*, 25 (3), 313-316.

- Shields, Alexandre. 2012. « Jean Charest écarte l'étude de l'IRIS sur le Plan Nord ». *Le Devoir*, mars 14. <http://www.ledevoir.com/economie/actualites-economiques/345032/jean-charest-ecarte-l-etude-de-l-iris-sur-le-plan-nord>.
- Silberstein, Jil. 1998. *Innu: à la rencontre des Montagnais du Québec-Labrador*. Terre indienne. Paris: Albin Michel.
- Simpson, Leanne Betasamosake. 2011. *Dancing on Our Turtle's Back : Stories of Nishnaabeg Re-Creation, Resurgence and a New Emergence*. Winnipeg: Arbeiter Ring Publishing.
- . 2013. « Politics based on justice, diplomacy based on love — Briarpatch Magazine », mai. <http://briarpatchmagazine.com/articles/view/politics-based-on-justice-diplomacy-based-on-love>.
- . 2014. « Land as Pedagogy: Nishnaabeg Intelligence and Rebellious Transformation ». *Decolonization: Indigeneity, Education & Society* 3 (3). <http://decolonization.org/index.php/des/article/view/22170>.
- Sinha, Vandna, Nico Trocmé, Barbara Fallon, Bruce MacLaurin, Elizabeth Fast, Shelley Thomas Prokop, Tara Petti, et al. 2000. *Kiskisik Awasisak: Remember the Children-Understanding the Overrepresentation of First Nations Children in the Child Welfare System*. Assembly of First Nations.
- Sioui, Georges E. 1999. *Pour une histoire amérindienne de l'Amérique*. Québec: Presses de l'Université Laval ; Paris.
- Soederberg, Susanne. 2010. *Corporate Power and Ownership in Contemporary Capitalism: The Politics of Resistance and Domination*. London : Routledge.
- Stern, David I., Michael S. Common, et Edward B. Barbier. 1996. « Economic growth and environmental degradation: The environmental Kuznets curve and sustainable development ». *World Development* 24 (7): 1151-60. doi:10.1016/0305-750X(96)00032-0.
- Taiaiake, Alfred. 2010. « What is a radical imagination ? Indigenous Struggles in Canada ». *Affinities: A Journal of Radical Theory, Culture, and Action*, 4 (2): 5-8.
- Taiaiake Alfred, Gerald. 1995. *Heeding the Voices of Our Ancestors : Kahnawake Mohawk Politics and the Rise of Native Nationalism*. Toronto: Oxford University Press.
- . 2009. « Colonialism and State Dependency ». *Journal de la santé autochtone*, Novembre, 42-60.
- Taylor, Charles. 1996. « Les sources de l'identité moderne ». Dans *Les frontières de l'identité: modernité et postmodernisme au Québec*, édité par Mikhaël Elbaz, Andrée Fortin, et Guy Laforest. Presses Université Laval.
- Taylor, David W., et Elizabeth E. Walley. 2003. « The green entrepreneur: visionary, maverick or opportunist? », Manchester Metropolitan University Business School Working Paper Online, <http://e-space.mmu.ac.uk/e-space/handle/2173/1465>.
- Teitelbaum, Sara. 2015. « Le respect des droits des peuples autochtones dans le régime forestier québécois: quelle évolution (1960-2014) ? ». *Recherches sociographiques* 56 (2-3): 299-323.
- The Truth and Reconciliation Commission of Canada. 2015. *What We Have Learned : Principles of Truth and Reconciliation*. Public Domain: Library and Archives

- Canada, 2015. ».
- Thornton, Patricia H. 1999. « The Sociology of Entrepreneurship ». *Annual Review of Sociology* 25: 19-46.
- Transcanada. 2016. « 5 Facts: How we work with Indigenous communities | Energy East Pipeline ». Avril. <http://www.energyeastpipeline.com/5-facts-how-we-work-with-indigenous-communities/>.
- Tremblay-Pépin, Simon. 2015. « Introduction ». Dans *Dépossession: une histoire économique du Québec contemporain*. Futur proche. Montréal, Québec: Lux Éditeur.
- Trudel, Marcel. 1960. *L'esclavage au Canada français: histoire et conditions de l'esclavage*. Québec: Presses de l'Université Laval.
- Tuhiwai Smith, Linda. 1999. *Decolonizing Methodologies: Research and Indigenous Peoples*. London: Zed Books.
- United Nations Conference on Environment and Development. 1992. « Agenda 21 ». <http://www.un.org/esa/sustdev/documents/agenda21/english/agenda21toc.htm>
- Vaillancourt, J-G. 1982. *Mouvement écologiste, énergie et environnement: essais d'écologie sociale*. Montréal: Les Éditions coopératives Albert-Saint-Martin.
- . 1992. « Le développement durable ou le “compromis” de la Commission Brundtland. » Dans *L'avenir d'un monde fini*, Fides. Cahiers de la Recherche Éthique. Montréal.
- Vautier, Marie. 2003. « Les Pays du Nouveau Monde, le postcolonialisme de consensus, et le catholicisme québécois ». *Québec Studies*, n° 35: 13–30.
- Veracini, Lorenzo. 2007. « Settler colonialism and decolonisation », *borderlands e-journal*, 6 (2). <http://ro.uow.edu.au/lhapapers/1337/>.
- . 2010. *Settler Colonialism: A Theoretical Overview*. Houndmills, Basingstoke ; New York: Palgrave Macmillan.
- . 2011. « Introducing: Settler colonial studies ». *Settler colonial studies* 1 (1): 1–12.
- Vincent, Sylvie. 1977. « L'histoire montagnaise jusqu'au 15 novembre: quatre siècles de dépossession ». *Possibles* 1 (3-4): 13-24.
- . 2008. « Le projet de la rivière Romaine vu et rapporté par la presse écrite ». *Recherches amérindiennes au Québec* 38 (2-3): 148–152.
- . 2011. « Le « Plan Nord » pour les Premières Nations et les Inuits: Levier à saisir ou intrus à combattre ? » *Recherches amérindiennes au Québec* 41 (1): 47-64. doi:10.7202/1012703ar.
- Vincent, Sylvie, et Joséphine Bacon. 2003. *Le récit de Uepishtikueiau : l'arrivée des Français à Québec selon la tradition orale innue*. Montréal: Recherches amérindiennes au Québec.
- Walley, EE Liz, et DW David Taylor. 2002. « Opportunist, champions, mavericks ? A Typology of Green Entrepreneurs », *Greener Management International*, 38: 35-35.
- Wanner, Thomas. 2015. « The New ‘Passive Revolution’ of the Green Economy and Growth Discourse: Maintaining the ‘Sustainable Development’ of Neoliberal Capitalism ». *New Political Economy* 20 (1): 21-41. doi:10.1080/13563467.2013.866081.

- Weaver, Hilary N. 1999. « Indigenous people and the social work profession: Defining culturally competent services ». *Social Work* 44 (3): 217–225.
- Weaver, Jace. 1997. *That the People Might Live: Native American Literatures and Native American Community*. Oxford: Oxford University Press.
- Weber, M. 1971. *Économie et société, vol. I*. Édité par J.C.B. Tübingen et (P. Siebeck) Mohr. Traduit par Julien Freund. Quatrième édition. Paris.
- Wilkes, Rima. 2006. « The Protest Actions of Indigenous Peoples A Canadian-U.S. Comparison of Social Movement Emergence ». *American Behavioral Scientist* 50 (4): 510-25. doi:10.1177/0002764206294059.
- Williams, Robin, et David Edge. 1996. « The social shaping of technology ». *Research Policy* 25 (6): 865-99. doi:10.1016/0048-7333(96)00885-2.
- Wills, Garry. 1970. *Nixon Agonistes: The Crisis of the Self-Made Man*. Boston: Houghton Mifflin Harcourt.
- Wolfe, Patrick. 2006. « Settler colonialism and the elimination of the native ». *Journal of Genocide Research* 8 (4): 387-409. doi:10.1080/14623520601056240.
- World Bank. 2010. « World Development Report 2010: Development and Climate Change ». Washington DC, USA: The International Bank for Reconstruction and Development.
<http://web.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/EXTRESEARCH/EXTWDRS/0,,contentMDK:23062354~pagePK:478093~piPK:477627~theSitePK:477624,00.html>.
- Young, Iris Marion. 1989. « Polity and Group Difference: A Critique of the Ideal of Universal Citizenship ». *Ethics* 99 (2): 250-74.

Annexe

1. Les grilles d'analyse

Tableau 1. La Fédération des Chambres de Commerce du Québec (FCCQ)

Les 3 visions	– Dimension 1 – Revendication	– Dimension 2 – Négociation	– Dimension 3 – Affirmation
<i>la sphère de provenance de la définition</i>	<i>Des études des marchés financiers et les études d'impacts</i>	<i>Des comparatifs nationaux</i>	<i>Ses vocations</i>
1. Représentation de l'environnement	Une ressource à développer	Lié à un problème planétaire à résoudre	—
2. Représentation des réalités innues	Comme élément de la population nord-côtier chômeuse	Partenaires signataires d'ententes	Des entrepreneurs en devenir
3. Représentation du développement durable	—	« Débloqueur » de projets et opportunité d'affaire	—
4. Représentation du complexe de la Romaine	Un projet essentiel lié à une stratégie d'investissement spéculative.	« Bonne action » et projets moins générateurs de GES (de manière comparative)	Permet de pallier à la demande énergétique croissante
5. L'aspiration formulée	La réalisation du projet « sans embage [sic] »	Que le Québec puisse « aider » ses voisins	Que l'État québécois organise la croissance économique
6. Les formes d'autorités	Une créatrice de richesse	Elle affirme la bonne vision des enjeux environnementaux	Une instance représentative et vecteur du développement québécois

Tableau 2. L'Association des ingénieurs-conseils du Québec (AICQ)

Les 3 visions	– Dimension 1 – Revendication	– Dimension 2 – Négociation	– Dimension 3 – Affirmation
<i>la sphère de provenance de la définition</i>	<i>Les études des promoteurs</i>	<i>Des comparatifs nationaux</i>	<i>Ses principes et son passé</i>
1. Représentation de l'environnement	Un environnement comme ressource	Un environnement comme domaine d'expertise	—
2. Représentation des Innus	Individus à employer	Individus à former l'expertise	Invisible dans la trame du développement moderne québécois
3. Représentation du développement durable	—	Une « approche » et une « expertise »	Une de leur valeur et élément de contexte
4. Représentation du complexe de la Romaine	Un levier économique et une source d'emploi	Permet le développement de connaissance et « performant » sur le plan de l'environnement	Permet au Québec de continuer de briller à l'international
5. L'aspiration formulée de l'AICQ	Soutenir l'économie québécoise	Que se renouvelle l'expertise environnementale	Que se renouvèlent l'expertise des ingénieurs-conseils
6. Les formes d'autorités	Employeur et acteur de l'économie	Expert du développement durable	Acteur du développement technique au cœur de l'histoire québécoise et de son rayonnement international

Tableau 3. Le Conseil des Innus d'Ekuanitshit

Les 3 visions	– Vision 1 – Revendication	– Vision 2 – Négociation	– Vision 3 – Affirmation
<i>la sphère de provenance de la définition</i>	<i>Cadre juridique Can</i>	<i>Cadre étatique Qc. et Can.</i>	<i>Vie innue/Innue Aitun</i>
1. Représentation de l'environnement	Territoire soumis aux droits ancestraux	Territoire mesurable gouverné par l'État	Territoire comme fondement de l'identité innu
2. Représentation du peuple innu	Nation possédant des droits	Élément du « milieu ambiant »	Une communauté vivant en réciprocité avec son environnement
3. Définition implicite du développement durable	Lieu d'affirmation des droits autochtones	Participe à l'effacement de l'humanité, des savoirs et des droits autochtones.	Lieu de partage du mode de vie Innu
4. Définition implicite du complexe de la Romaine	Projet envisageable si des ententes politiques et de nation à nation sont réalisées.	Projet qui ne respecte pas les procédures fédérales et provinciales	Projet qui « ouvre le territoire » des Innus
5. L'aspiration formulée des locuteurs innus.	La reconnaissance de leur droit et des ententes avec le gouvernement	Des ententes avec le promoteur.	Que puisse survivre et se perpétuer leur rapport au territoire.
7. Les formes d'autorité	Des experts du droit autochtone	Représentants nationaux	Des formes de représentation traditionnelle et moderne

Tableau 4. Le Regroupement Mamit Innuat

Les 3 visions	– Dimension 1 – Revendication	– Dimension 2 – Négociation	– Dimension 3 – Affirmation
<i>La sphère de provenance de la définition</i>	<i>Leur travail dans la communauté</i>	<i>Leur expertise en développement social</i>	<i>Leur mission, principe et l'histoire de l'occupation</i>
1. Représentation de l'environnement	—	Un territoire à dimension économique qui évacue les réalités sociales	Un territoire ancestral ciblé par les projets coloniaux des « gouvernements antérieurs »
2. Représentation des Innus	Communauté sociale fragilisée	Familles, communautés, sociétés avec des « besoins actuels » et un « avenir »	Professionnels et expertes
3. Représentation du développement durable	Lieu d'appel au dialogue	Contrebalancée par l'idée d'un « développement social »	Permet l'exposition des plans pour et par les Innus
4. Représentation du complexe de la Romaine	Une « phase de déstabilisation sociale » potentielle	Développement industriel moderne comportant son lit de problème	Imbriqué dans une histoire coloniale d'exploitation des ressources naturelles
5. L'aspiration formulée	Qu'il y ait des concertations et d'« offres de service »	Que le discours soit recentré sur les aspects sociaux	Que les Innus puissent cadrer et intervenir eux-mêmes sur leurs problèmes
6. Les formes d'autorité	« L'équipe en place peut actuellement gérer la situation actuelle »	Organe de coopération et spécialiste du développement innu	Professionnels et experts